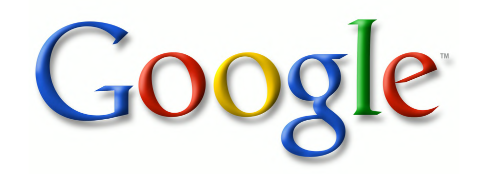

Google

Revue bourguignonne t. 23 1913
Etudiants bourguignons à Montpellier

LES BOSSUET
EN BOURGOGNE

IMPRIMÉ A

300 exemplaires sur papier vélin.
20 — — de Hollande.
5 — — du Japon.



PAR

DARANTIERE, IMPRIMEUR A DIJON

FINI LE 8 JUIN 1903

Jacobus Benignus Bossuet Episcopus
Meldensis Comes Consistorianus antea serenissimi Delphini Præce-
ptor et primus serenissimæ Ducis Burgundiæ Eleemosynarius



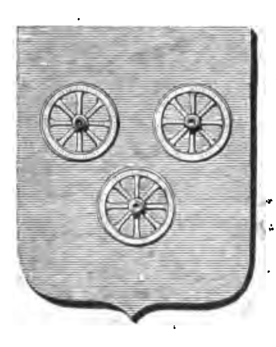


L'Abbé Jules THOMAS

CHANOINE HONORAIRE, DOCTEUR EN THÉOLOGIE ET CURÉ-DOYEN
DE NOTRE-DAME DE DIJON

LES BOSSUET
EN BOURGOGNE

OUVRAGE ILLUSTRÉ D'UN PORTRAIT DE BOSSUET
en héliogravure Dujardin, d'après Edeling
ET DE VINGT-NEUF BLASONS GRAVÉS



E. NOURRY, ÉDITEUR

DIJON — 10, Place Saint-Étienne.

PARIS — 11, Rue des Saints-Pères.

1903

PRÉFACE

Le *Bulletin d'Histoire, de Littérature et d'Art religieux* du diocèse de Dijon a publié les trois premiers chapitres de cet ouvrage (1). Nous disions en tête du premier :

« Ce qui touche à Bossuet a pris parmi nous un renouveau d'actualité. Grâce à une puissante initiative, la statue du grand orateur s'élèvera bientôt dans sa ville natale. Il n'est pas un homme de cœur en Bourgogne qui ne s'intéresse à l'œuvre dont l'évêque de Dijon, Mgr Le Nordez, s'est fait le généreux et éloquent promoteur.

« Le mouvement, issu de cette idée, a mis à l'ordre du jour plusieurs questions relatives à la famille de notre célèbre compatriote. Nombre de personnes se sont demandé d'où venaient ses aïeux, et si l'on pouvait les suivre à quelque dis-

(1) Années 1902 et 1903. — 15 avril, 15 mai, 15 août, 15 septembre, 15 novembre, 15 décembre 1902; — 15 mars, 15 avril 1903.

tance. Plusieurs se sont rappelé les liens de famille qui unissaient leurs ancêtres aux siens, sans pouvoir les déterminer toujours d'une manière précise. D'aucuns ont voulu savoir ce qu'était devenue la famille même de Bossuet, je veux dire son père et sa mère, ses frères et ses sœurs.

« La vie de Bossuet, son enfance exceptée, échappe à peu près tout entière à notre histoire locale. Mais son ascendance, sa famille et ses collatéraux nous restent. Ses aïeux vinrent de bonne heure à Dijon. Ses ascendants plus éloignés sont originaires, les uns de Seurre, les autres de Franche-Comté, qui est aussi terre bourguignonne. Des membres de sa famille se sont établis à Auxonne, à Aiserey, ailleurs encore.

« Etudier ces origines, fixer les généalogies, autant qu'on peut les connaître, esquisser les physionomies principales, indiquer les frères et sœurs de Bossuet, chercher les lignes collatérales les plus rapprochées, tel sera l'objet de ce travail. S'il pouvait attirer l'attention de quelques érudits et provoquer la production de nouvelles pièces qui jetteraient la lumière sur une foule de points restés dans l'ombre, l'auteur serait amplement dédommagé de ses peines. »

Cette impression est devenue encore plus vive, au cours de notre étude ; et nous nous plaisons à renouveler notre appel à tous ceux de nos compatriotes dont les recherches pourraient servir à compléter les nôtres.

Ce que nous avons entendu faire, c'est moins une histoire proprement dite qu'une sorte de nomenclature, à l'exemple de ces commissaires délégués qui, sous le nom de *Cherche des feux*, dressaient, au moyen âge, les rôles destinés à l'équitable répartition de l'impôt. Ainsi, c'est en quelque sorte le rôle des feux des Bossuet en Bourgogne, que nous avons voulu établir à travers les siècles où nous avons rencontré des vestiges de leur passage.

Quant à l'impôt lui-même, si l'on y voit, comme nous, le tribut d'hommage que nous devons au grand évêque, qui donc se refuserait à le payer à son génie? Et ceux qui ont porté son nom, ne peuvent-ils pas, dans une certaine mesure, bénéficier du respect qui s'attache à sa mémoire?

Les anciens délégués à la Cherche des feux interrogeaient les échevins et les notables des villes et villages où les portaient leurs pas. Pour nous, ne pouvant questionner ces témoins disparus, nous avons dû compulser les ouvrages des généalogistes compétents et les vieux titres de nos archives. Nous les indiquerons soigneusement les uns et les autres, non sans discuter, s'il y a lieu, leurs affirmations ni sans les contrôler, autant que le permettront nos documents. « Il est écrit dans votre loi, disait Notre Seigneur aux Juifs (1), que le témoignage de deux hommes est vrai. » Et

(1) Joann., VIII, 17. Cf. Deut., XVII, 6; XIX, 15.

encore (1) : « Prenez avec vous une ou deux personnes, afin que tout soit confirmé par la parole de deux ou trois témoins. »

(1) Matth., XVIII, 16.

LES

BOSSUET EN BOURGOGNE

Le titre que nous donnons à ce travail en trace le cadre et en limite le sujet. Il concentre l'attention sur les divers membres de la famille de Bossuet, ceux qui l'ont précédé, ceux qu'il a connus et ceux qui l'ont suivi, qu'ils se rattachent de près ou de loin à sa famille par les liens du sang ou par les alliances. Mais, une fois ses parents et alliés sortis de Bourgogne, leur vie comme leur descendance se placent en dehors de nos investigations. Il nous suffira de les indiquer en passant.

Cette étude comprend six chapitres. Les deux premiers remontent aux ascendants de Bossuet depuis les premières origines jusqu'à ses père et mère.

Le troisième vient grouper autour de lui les membres de sa propre famille et toute leur descendance.

Le quatrième passe en revue les branches col-

latérales qui se sont étagées autour de la tige maîtresse.

Les deux derniers font connaître les alliances des Bossuet dans la ligne principale et dans les familles collatérales.

CHAPITRE PREMIER

LES BOSSUET AU XVe SIÈCLE

La petite ville de Seurre, où nous allons trouver les premiers Bossuet connus jusqu'ici, n'était point sans renom. Bâtie sur la rive gauche de la Saône, dans une large plaine, elle offre un séjour agréable. Elle avait, au xve siècle, des marchés importants. Ses foires y attiraient de nombreux étrangers. Elle jouissait de franchises et de privilèges qui en rendaient aussi le séjour particulièrement avantageux.

Hugues d'Antigny, seigneur de Pagny et de Seurre, avait affranchi les habitants dès 1245 (1). Philippe de Vienne, également « sire de Pagney et de Sahure », étendit leurs privilèges, en 1278, avec l'agrément de son suzerain, le duc de Bour-

(1) Archives de Seurre, copie manuscrite de l'inventaire par M. Ernest Serrigny, fo 2. — J. Garnier, *Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne*, t. II, p. 207.

gogne, et de l'archevêque de Besançon, au diocèse duquel ressortissait la ville (1).

Ces privilèges assuraient la liberté des élections municipales, l'inviolabilité des personnes et des biens, la facilité des transactions, les droits de vaine pâture, les exemptions de tailles et de corvées. Attirèrent-ils les premiers Bossuet à Seurre, ou les y trouvèrent-ils établis déjà? On l'ignore. On a dit qu'ils étaient probablement venus de Labergement-le-Duc (2) ; mais cette opinion est contraire à l'une des clauses de la charte d'affranchissement de 1278. La charte refusait en effet aux habitants de Labergement et de plusieurs autres villages appartenant au duc de Bourgogne, le droit de s'établir à Seurre, pour s'en approprier les privilèges (3). Le duc, en favorisant son vassal, n'entendait point dépeupler ses propres domaines.

Le nom des Bossuet apparaît pour la première fois en 1428 (4); il s'écrivait alors Boussuet et cette ancienne forme a persisté jusqu'au commencement du XVIIe siècle.

On le trouve dans un titre sur parchemin, prodigieusement détérioré, qui commence par ces

(1) Archives de Seurre, Inventaire, et Garnier, p. 212. — Cf. P. Guillemot, *Hist. de Seurre,* Beaune, 1859, p. 57.

(2) Cf. P. Noël, *Monographie de la ville de Seurre,* Dijon, 1887, p. 84, note 1.

(3) « L'on ne peut retenir à Seheurre... les habitans d'Argilley, des Abbergements, d'Avillars », etc. « C'est à scavoir ceulx qui ouront demoré en ces dictes villes an et jour, feu y tenant. »

(4) Archives départementales de la Côte-d'Or, G, 3,840. Seurre.

mots : « Nous, official de la court de Besançon, scavoir faisons..... (1). » Le reste est à peu près illisible, mais un ancien paléographe en a tiré l'extrait que voici :

« C'est une fondation d'un anniversaire, la semaine avant la fête de l'Annonciation de Notre-Dame par M. Bossuet, *aliàs* Rouhier, pour lequel il donne une soiture et demie de prés, prairie de Seurre, lieu dit *ès Fossés*, que le donateur a acquis de M. Philippe Perussot, de Seurre, acte reçu Burgot (2), notaire, le 14 août 1428, visé par M. l'official de Besançon. »

Cette fondation d'anniversaire prouve tout au moins que les Bossuet occupaient dès lors à Seurre une position honorable, soit qu'ils y eussent poussé depuis longtemps de solides racines, soit qu'ils s'y fussent établis à une date plus ou moins récente.

Le surnom de Rouhier ou Rouyer, joint au nom patronymique, Boussuet *aliàs* ou *dit* Rouyer, demande une explication.

(1) Cet acte a été rédigé en présence de « témoings ad ce appellez et requis ». La date est très sûre : « Le quatorzième jour du mois d'aoust, l'an mil quatre cent vingt et huit. » Le nom de Boussuet se trouve à plusieurs reprises, mais le prénom n'a pu être relevé, en dépit de longs et multiples efforts. Au dos de l'acte, on lit l'adresse suivante : « A chappel. de Seheurc. Jehan Quasote ». Ce qui s'écrirait aujourd'hui : A Messieurs les chapelains de Seurre, etc.

(2) Je lis plutôt Gardot, et cette leçon est confirmée par ce fait qu'un notaire de Seurre, nommé Gardot, fit également une fondation, le 16 janvier 1429 A. S. (Archives de Seurre).

Un rouyer est un fabricant de roues. Aujourd'hui nous dirions un charron. Le nom s'écrivait de différentes manières : rouyer, rouier, royer, roillier, roier. Il a donné les noms de famille : Rouhier, Rouyer, Royer, Le Royer, Rouher (1).

Les archives de Franchimont appellent, en 1431, roillier celui qui fait des roues (2) : « Item dient lesdicts échevins que les roilliers qui font les roulles doit rendre le bois mort pour leur cents. »

Un registre de la Chambre des comptes de Dijon porte, à la date de 1445 (3) : « Le rouyer et aultres estans avec lui pour la conduite de ladicte artillerie. »

Les archives municipales de Nevers disent également, en 1477 (4) : « A Guitte Bomgrand, rouyer, pour deux boiars à pourter piarres. »

A Seurre, un Claude Rouyer figure, dans un traité synallagmatique avec les chapitre, doyen et chanoines de l'église collégiale de Notre-Dame de Beaune, le 8 août 1450, parmi les héritiers de feu Prenot Berbis, mais sans qu'on sache de quelle manière ni à quel degré il venait à cette succes-

(1) Fréd. Godefroy, *Diction. de l'anc. langue franç.*, Paris, 1892, t. VII, pp. 207, 253.

(2) *Ibid.* Registre de Franchimont, A, 249.

(3) A. D. C. (Archiv. départementales de la Côte-d'Or), B, 11,868. — *Le Bull. du dioc. de Dijon* a donné, le 15 juin 1900, p. 142, un texte dijonnais de 1601 qui présente la même signification.

(4) Cf. Godefroy, *ibid.*, compte des receveurs, CC, f° 19 v°. — M. Godefroy (*ibid.*) cite plusieurs autres exemples.

sion (1). Un autre habitant de la même ville, nommé Jehan Rouhier, paraît, le 10 décembre 1470, dans la fondation d'une messe hebdomadaire pour le repos de son âme (2). Ces deux personnages appartiennent-ils à la famille du fondateur de 1428? Les documents dont il s'agit ne sont pas assez explicites pour que l'on puisse répondre d'une manière sûre. Toutefois, les dates qui sont données pour Claude Rouyer (1450) et pour Jehan Rouhier (1470), ne permettent de leur chercher une place que dans les lignes collatérales, parce que, à l'époque dont nous parlons, la famille du fondateur de 1428 portait déjà le nom de Boussuet.

Avec le temps, la position des Boussuet, dits Rouyers, s'améliora dans la petite cité. L'ambition leur vint de figurer parmi les notables. Ce dessein, l'un d'eux, Jacques Boussuet, le réalisa en 1460.

Les anciens affranchis de Philippe de Vienne et les nouveaux venus, associés depuis lors aux statuts de la bourgeoisie, jouissaient de privilèges dont étaient exclus les autres habitants, et ce n'était pas chose négligeable.

Voici les principaux (3) :

1. Le bourgeois de Seurre est « franc et quicte » du péage de Chaselles et du pont de la Saône.

(1) Archives de la famille de Saint-Seine, Généalogie de la Maison de Berbis, ms. in-f°, non numéroté ni paginé.

(2) A. D. C., série G, n° 3,841.

(3) A. S. Inventaire, f° 2. — Cf. P. Guillemot, *ibid.*, p. 103. — Registre de 1440.

2. Il est franc de toute vente dans les limites des franchises.

3. Il ne doit qu'un demi-bichenage (1) et demi-poids dans la ville et la banlieue.

4. Il est qualifié pour présenter ses enfants aux méparts de la Familiarité (2).

Le droit de bourgeoisie conférant ainsi de sérieux avantages, il était juste qu'il fût acheté. Le maïeur fixait la redevance. Nous lisons dans le registre des réceptions : « Les bourgeois, à leur réception et création, doibvent donner advenement de leurs biens à l'égard dudict maïeur et eschevins, lesquels doibvent être appliqués au proffit de ladicte ville et commune. »

Jacques Boussuet se fit donc recevoir bourgeois en 1460. Il devait jouir d'une certaine fortune, si l'on en juge par le chiffre de sa patente, lequel fut fixé à quatre francs et six blancs, soit quatre francs, deux sous et six deniers, somme qui, en tenant compte de la différence d'évaluation, représenterait environ cent trente francs de notre monnaie.

D'après le cérémonial en usage, Jacques promit par serment prêté sur l'Evangile, d'être « bon et loyal bourgeois », de veiller aux intérêts et à

(1) Le bichenage est le droit qui se levait au marché sur les grains ou autres marchandises vendues au boisseau, ou au bichet. Le bichet valait quatre boisseaux. Cf. Godefroy, *ibid.*

(2) La Familiarité était un collège de chapelains ainsi nommés parce qu'ils étaient chargés de desservir les chapelles d'une église paroissiale. Sur les bords de la Saône, on les appelait les *Familiers*, à Dijon, les *Mépartistes*.

l'honneur de la ville, de faire connaître aux maïeur et échevins les entreprises qui pourraient lui nuire et de s'y opposer avec eux. Il versa la somme indiquée, et fut inscrit sur le registre (1).

On y trouve en effet à cette date la mention suivante (2) :

« Jacquot (3) Boussuet *aliàs* Rouyer, quatre francs six blancs. »

Cette année, les trois Etats de Bourgogne obtinrent la suppression de plusieurs impositions parmi lesquelles figure le droit de rouage. Il fut stipulé, par acte passé devant notaire, « que les rouages de la ville seraient mis à néant, et ne seraient plus rétablis » à l'avenir, sauf le cas d'urgente nécessité (4).

Que faut-il entendre par le droit de rouage?

Les médiévistes répondent (5) : C'est le droit que le seigneur péager prenait pour une charrette vide ou chargée de marchandise, passant par le

(1) Registre des réceptions à partir de 1440. A. S.

(2) Cartulaire, n° 39, fol. 25.

(3) Diminutif de Jacques.

(4) Acte reçu Girard Capel et passé au réfectoire du monastère de Saint-Etienne de Dijon, le 27 août 1460. Inventaire de Seurre, p. 163. A. S.

(5) Godefroy, *ibidem*, t. VIII, pp. 202, 207, 245, donne plusieurs exemples à l'appui de cette interprétation : « Le rouage de tous vins vendus levés des maisons mouvans de nous ». Année 1386, Arch. Seine-et-Oise, A, 1362. — « J'ay droit de rouège, à scavoir de chascun chariot, charette ou brouette, deux deniers. » 1454. *Mém. de la société ac. de l'Oise* », etc.

chemin public, royal ou ducal, outre le péage dù pour raison de la marchandise.

L'année 1460 fut donc heureuse pour Jacques Boussuet. Il avait obtenu un titre honorable et avantageux, et l'ancien état de sa famille se trouvait affranchi d'un impôt qui nuisait à son essor.

Un document intéressant, jusqu'alors inconnu, va nous apprendre que les Bossuet habitaient, à Seurre, à la fin du xv[e] siècle, trois maisons différentes, qu'ils y avaient trois feux, comme disent les anciens titres. La famille s'était donc multipliée. Pour mettre ce fait dans un plein jour, il convient de remonter de quelques années en arrière.

En 1460, quand Jacques Boussuet fut reçu bourgeois, le duché de Bourgogne, sous la sage administration de Philippe le Bon, jouissait d'une paix profonde. Jacques dut mettre à profit cet heureux temps pour l'avancement de sa fortune. Mais cet état de choses ne fut pas de longue durée.

Dès l'avènement de Charles le Téméraire (1467), Louis XI, qui détestait le nouveau duc, entra en lutte avec lui. Ses troupes firent des incursions sur les terres de Bourgogne, l'année suivante, au mépris des traités de paix. Il lui chercha partout des ennemis. Deux ans plus tard, il s'assura l'alliance des Suisses, et lui déclara la guerre. D'un côté, l'armée de Louis XI s'avança jusqu'à Baigneux, après avoir pris Tonnerre, Grancey-sur-Ource, Vanvey, Pothières et Molesme. De l'autre,

les Suisses attaquèrent la Comté et coururent jusqu'aux portes de Besançon (1). Ils partirent et revinrent à plusieurs reprises : la Bourgogne fut ravagée.

S'il faut en croire Courtépée, Seurre aurait horriblement souffert de ces premières invasions. Elle fut « brûlée, dit cet historien, par les ennemis du duc Charles, en 1473, et tellement dévastée qu'il n'y restait pas 40 feux en 1479 » (2). Le désastre est certain, mais il n'arriva probablement que plusieurs années après 1473.

Charles le Téméraire réussit pour un instant à dégager ses états. Cependant, les ennemis se précipitent de nouveau, en 1475. Ils ne se retirent qu'après avoir mis la province à feu et à sang. Bientôt, les funestes journées de Granson, de Morat et de Nancy plongent dans le deuil la Bourgogne tout entière.

Le duc mort, Louis XI se jette sur cet héritage inespéré, comme le fauve sur sa proie. Dijon est rapidement conquis. Les villes restées fidèles à la cause de Marie de Bourgogne, comme Chalon, Verdun, Beaune, Semur et Seurre expient cruellement leur loyalisme. Cette dernière en particulier est prise et reprise. Les Comtois, les Suisses et les Allemands, d'une part, les troupes de Louis XI,

(1) D. Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, t. IV, pp. 304, 348, 372, 401.

(2) *Description du duché de Bourgogne*, 1re édit., t. IV, p. 575.

de l'autre, y campent et la rançonnent tour à tour, Guillaume de Vaudrey s'y cantonne, en 1477, au nom de la duchesse Marie, et Charles d'Amboise la ressaisit, au nom du roi de France, en 1478. Ces terribles péripéties mirent la ville à deux doigts de sa perte (1).

Un document officiel nous fait connaître la triste situation de Seurre, à la suite de ces désastres. Il s'agit des lettres patentes que le roi voulut bien accorder aux habitants, en vue de leur créer quelques ressources, pour remettre la ville en état de défense (2).

Le 16 juillet 1480, il autorisa des octrois « pour réparer les fortifications de ladite ville, sur l'exposé desdits habitants que anciennement ladite ville, qui est l'une des clefs et principaux passages de nos pays, Duché et Comté de Bourgogne, fut faicte et construite de grandes et longues estandues, en beaux, somptueux et magnifiques édiffices, comme de murailles, tours, fossés et autres deffensables édiffices, mais durant les guerres et divisions qui ont eu cours, ladite ville pour la plupart a été arse et bruslée, et tant en cette occasion que pour l'ancienneté dudit édiffice, les tours et murailles d'icelle sont si usées et gastées en

(1) D. Plancher, *ibid.*, 452, 477, etc. — Rossignol, *Conquête de la Bourgogne*, Dijon, 1853, pp. 158, 184, 219, 222, etc. — J. Garnier, *Correspondance de la mairie de Dijon*, t. I, pp. LXVII et suiv.
(2) A. D. C., série B, 11,855. — Cf. Peincedé, t. XVI, p. 205.

aucuns endroits qu'elles sont en voie de tomber en grande ruine et décadence ».

Que devinrent les Bossuet au milieu de ces orages? Il est probable qu'ils prirent une part active à la défense de la cité, comme leur qualité de bourgeois leur en faisait un devoir. Quelques-uns d'entre eux succombèrent-ils dans la lutte? C'est ce sur quoi la perte des archives de cette époque, supprimées à dessein dans plusieurs villes, à Seurre comme à Dijon, par exemple, nous empêche de rien savoir.

Quoi qu'il en soit, Courtépée nous apprend qu'il ne restait à Seurre que 40 feux en 1479. Mais la ville se releva bientôt de ses ruines, grâce à la sécurité que lui procurait son retour à la couronne. La recherche des feux de 1490 en porte le nombre à 226 (1). Voici en effet ce qu'on lit dans la « Cerche des feux », ou rôle des maisons habitées à cette époque :

« An 1490. — Cerche des feux du Comté d'Auxonne et des terres d'Outre-Saône, Ressort de Sainct Laurens de Chalon. »

Arrivé à Seurre, le rédacteur écrit, en guise de préambule, avant d'énumérer les feux de la petite cité :

« La ville de Seurre, laquelle a esté breullée par le temps de guerre, comme chascun scait. Rappourté par Perrenin Tecourt, Huguenin Druet,

(1) A. D. C., série B, 11,523.

2

Jehan Pielley, Robin Jolicœur, eschevins : feux 226. »

Cette liste de 226 noms comprend tous les chefs de maison, les bourgeois, les gens aisés, les indigents, les veuves elles-mêmes. Ces dernières s'y trouvent en assez grand nombre.

On y voit aussi que la famille Bossuet était alors divisée en trois branches, accusées par autant de feux distincts, et respectivement représentées par « Jacquot, Jehan et Jacot Boussuet, l'aisné ».

Le premier de ces trois personnages est peut-être le même que Jacquot Boussuet, dit Rouyer, reçu bourgeois en 1460, bien que cette double qualification de rouyer et de bourgeois ne lui soit pas donnée dans le titre dont il s'agit. Il aurait ainsi survécu à l'incendie de Seurre, et eu le temps de réparer en partie les pertes qu'il avait éprouvées dans le sac de la ville.

Nous ne savons rien des deux autres, mais nous trouverons, en 1503, la veuve et les enfants d'un certain Jacot Boussuet, le jeune, qui se rattacherait peut-être à la branche de Jacot, l'aîné.

Cette division de la famille en trois branches occupant des feux distincts sera bientôt confirmée par des documents du XVI[e] siècle.

L'une d'elles tout au moins perpétuait dans la ville le souvenir des anciens « Rouyers ». Elle était représentée, en 1496, par Jacques Boussuet, prêtre mépartiste de l'église de Seurre, et par son frère

Etienne, lien de parenté qui se vérifiera plus loin.

A Jacques et à Etienne se rattache un épisode qui ne manque pas d'une certaine saveur.

Ils figurent en effet l'un et l'autre parmi les acteurs qui, dans les trois premiers jours de la deuxième semaine d'octobre 1496, représentèrent, devant les habitants émerveillés de Seurre, le « Mystère de saint Martin », grand drame à trois journées de deux séances chacune, composé, à la demande des magistrats, par Maître Andrieu Delavigne, qui se disait « natif de La Rochelle et facteur du Roy » (1). L'auteur, nous n'oserions dire le poète, avait entendu renfermer dans cette vaste composition toute la vie du saint, « en façon, disait-il, que à la voir jouer, le commun peuple pourroit voir et entendre facilement comment le noble patron dudict Seurre, en son vivant, a vescu sainctement et dévostement ».

La pièce ne comprend pas moins de 10,457 vers (2). Elle compte 152 rôles, dont plusieurs, à la vérité, furent remplis par les mêmes acteurs. Le maire, Guyot Berbis, avait la direction générale, en qualité de premier « conducteur » ou commissaire.

(1) Procès-verbal de la séance par Andrieu Delavigne. L. Petit de Julleville, *Les Mystères*, t. II, p. 67.

(2) Le manuscrit est déposé à la Bibliothèque nationale, Fonds La Vallière. Il a été étudié par M. de Julleville et analysé par M. Ernest Serrigny, qui a bien voulu mettre à ma disposition la copie intégrale qu'il en a prise. — Cf. *La Représentation d'un Mystère de saint Martin à Seurre en* 1496, par E. Serrigny, Dijon, 1888.

Tous les rangs de la société prirent part à la représentation. Les notables donnèrent l'exemple. Philibert Berthelet figura le bon Dieu ; Amye Oudot, Lucifer ; Symphorien Poincenot, Satan ; Pierre Loiseleur, l'empereur; Pierre Goillot, le connétable; Jehan de Ponthoux, saint Martin, le héros du drame.

Les religieux et les prêtres de la ville ne refusèrent pas leur concours. Frère Pierre Caillot joua l'évêque des Ariens; quatre autres religieux augustins montèrent également sur l'estrade. Le vicaire de la paroisse, Oudot Gobillon, représenta le père de saint Martin. Les prêtres de la familiarité firent divers personnages : Pierre Druet, saint Hilaire; Pierre Languet, l'archidiacre de Tours; Jehan Taconot, le chantre du chapitre; d'autres encore : messire Jehan Chevrel joua le pauvre, le ladre et le mort ressuscité, et messire Ponsot, un rôle de femme, celui de Proserpine. Les anges et les jeunes filles furent représentés par des jeunes gens. Aucune femme ne parut sur la scène comme actrice.

Tel est le milieu où nous trouvons Jacques et Etienne Boussuet, en octobre 1496. Ils furent l'un et l'autre chargés de deux rôles.

Jacques joua, le premier jour, le rôle du prêtre qui initie le jeune saint aux éléments de la foi, et, le second, celui de l'official de Tours, qui le déclare l'élu de Dieu.

Il disait, le premier jour, au jeune néophyte, le

plus affectueusement possible, en lui parlant de la loi chrétienne (1) :

Sa douceur est tant ineffable
Qu'il n'est nul qui la sceust escripre ;
Nonobstant, mon fils amyable,
Entends ce que je te veulx dire.

Et après une petite pause :

Doncques pour à Dieu t'introduire
Et estre chrestien parfait,
Il te faut désormais induyre
De croire que Dieu a tout fait.

La création racontée, il passe à la chute originelle (2) :

Par l'offense que fist jadis
Adam au paradis terrestre.

Puis, aussitôt, à la rédemption :

Mon fis, nocte ce que je dis,
Et à comprendre ne desdis,
Qu'en une vierge necte et pure
Il descendit de paradis,
Pour réparer la grand laidure
De l'offence dessus prédicte.

Le second jour, la voix de Jacques s'élève, grave et solennelle, au milieu du chapitre de Tours. Les chanoines délibèrent sur le pasteur qu'ils ont à

(1) Vers 389 et suiv.
(2) V. 408.

choisir pour remplacer saint Hilaire. L'official leur dit (1) :

Il faut qu'au siège soit remys
Ung très bon et noble pasteur,
Sage, discret, prudent, remys,
Meur, actrempé, vray conducteur,...
Gardant les droits de nostre temple,
Et soit de salut inventeur
Par doctrine et parfaicte exemple.

Après de longs débats, l'official notifie à son ancien élève le jugement de Dieu et la décision du chapitre (2) :

Puisque vous estes par droicture
Esleu pour recevoir ce titre,
Comme une noble créature,
S'il vous plaist, vous prandrez la mître.
A cella, sans point estre triste,
S'accorde toute la commune.
Semblablement ceulx du chapitre
Sont d'une opinion tout une.

Étienne Boussuet fut aussi chargé de deux rôles. Le premier jour, il joua la mère de saint Martin, et, le mercredi, le prince Tétradins.

Dès les premières scènes, la mère de saint Martin, encore païenne, excite vivement son fils à fréquenter les temples des dieux (3) :

(1) V. 6,120.
(2) V. 6,635.
(3) V. 270.

De tous ces dieulx la puissance contemple,
Quand tu seras devant eulx en ce temple,
Vella le cas dont te veulx advertir,
Veille toy donc à eulx tous revertir.....
Par ce moyen grant bien t'en pourra prendre.
Ne pense plus aultre Dieu subvertir;
Mais à eux tous veille toy convertir,
Et en ton cas ny aura que reprendre.

Martin cache un instant ses pensées; il embrasse la carrière des armes pour ne pas trop irriter son père (1). Il édifie l'armée romaine. A son retour, il essaye de convertir ses parents (2). Son père s'obstine, mais sa mère se rend, après de longs dialogues, sans confesser encore publiquement sa foi (3) :

Mon filz, pour finalle sentence,
Ici vous fais bien assavoir
Que Dieu serviray sans doubtance
Es lieux qu'on ne me pourra voir.

Le héros rend grâces au ciel. Sa mère lui fait ses adieux :

En vous baisant dessus la face,
Adieu je vous dis, mon chier filz.

Après la réponse du saint, la mère se recommande à Dieu :

(1) V. 1,097 et suiv.
(2) V. 2,978 et suiv.
(3) V. 3,995, 4,009, 4,017.

Doulx Jéshus, donne moy parfaire
Ton plaisir par ta grant bonté,
Ainsi comme il est nécessaire,
Car en toy j'ai mon cueur bouté.

Le prince Tétradins qu'Étienne figure, le mercredi, amène un possédé sur la scène, et dit, tout idolâtre qu'il est (1) :

Il faut que ce povre homme on guyde
Au saint arcevesque de Tours,
Car, s'il le voit, pour vray je cuide
Qu'il luy donrra quelque secours.

Tétradins supplie l'archevêque de guérir ce malheureux (2) :

Sainct homme, faictes luy ses maulx,
S'il vous plaist, maintenant passer.

Le miracle opéré, le prince s'écrie (3) :

Puisque je vois la sainteté
Qui est en vous, mon très chier sire,
Désormais, yver et esté
A Dieu je me rends sans plus dire.

Ces courts extraits ne peuvent donner qu'une idée succincte des scènes où brillèrent Etienne et Jacques, car ils jouèrent à ravir. Il y eut un acci-

(1) V. 7,501.
(2) V. 7,573.
(3) V. 7,599.

dent, le lundi matin, qui donna la fièvre à l'auteur. « Toutefois (je cite son procès-verbal), les choses allèrent trop mieulx cent foys que l'on ne pensoit. Après ces choses (l'un des acteurs s'était horriblement brûlé) le père, la mère Saint-Martin, avecques leurs gens firent un commencement si très veyf que tout le monde, tant les joueurs que les assistans, furent moult esbahis et défaits. En abolissant la cremeur devant dicte, lesdicts joueurs prindrent une telle hardiesse et audasse en eulx, qu'oncques lyon en sa tagnière, ne meurtrier en ung boys, ne furent jamais plus fiers, ne mieux assurez qu'ils estoient quand ils jouoient. »

Je ne sais pas si l'on a jamais fait un éloge aussi pittoresque de l'éloquence de l'arrière-petit-neveu de Jacques et d'Étienne, le grand Bossuet lui-même.

Quel était leur âge en 1496? Si difficile que soit cette question, il n'est pas impossible d'y répondre, au moins d'une manière approximative. Jacques vivait encore en 1518, comme le prouve un acte de fondation du 26 février de cette année, où il apparaît avec la qualité de prêtre et de chapelain (1). Or, il figure avec ces mêmes titres dans un autre acte de fondation du 10 décembre 1470 (2). Puisqu'il était prêtre et chapelain à cette dernière date, il avait dès lors l'âge canonique, c'est à dire au

(1) A. D. C., série G, 3,841. Fondation d'une messe, 26 fév. 1517/8.

(2) *Ibid.* Fondation J. Rouhier.

moins 25 ans déjà (1), ce qui reporte sa naissance avant le milieu du xve siècle, et nous autorise à lui donner environ 50 ans, lorsqu'il joua dans le Mystère de saint Martin.

Son frère Étienne était certainement plus jeune que lui. Nous le retrouverons aussi plus tard. Il est qualifié maïeur en 1513 et 1517. Il fit son testament, le 12 mai 1519 (2). Les deux frères se suivirent ainsi longtemps, mais, en l'absence de tout document positif, on ne saurait dire à quelle distance précise.

Nous aurons occasion de revenir par la suite sur les alliances de la famille Bossuet. Elle en avait, dès le xve et le xvie siècle de fort honorables, telles que : les Berbis, les Landrot, les Chantepinot, les Debranc, les Richard de Ruffey, les Bretagne, souches bourgeoises, la plupart anoblies depuis, et qui dès lors s'étaient fait un blason (3).

Celui des Bossuet, — à quelle époque? nous l'ignorons, très anciennement sans doute, — fut tiré, sans vergogne, de la profession de leurs premiers ancêtres : *une roue d'or en champ d'azur*, armes symboliques qui figuraient déjà sur l'une des clefs de voûte et sur l'une des verrières de leur chapelle familiale dans l'église de Saint-Martin.

Trois roues paraissent avoir été sculptées sur

(1) Cf. La Clémentine *de Ætate et qualit., fin. dist.* 78.

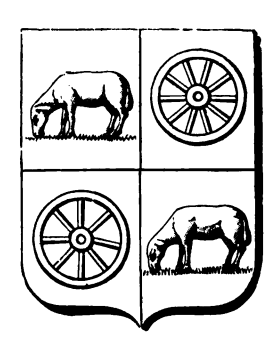
(2) M. de Juigné, Fatras généalogiques, t. III, pp. 54 et suiv.

(3) H. Beaune et J. d'Arbaumont, *La Noblesse aux Etats de Bourgogne*, Dijon, 1864.

la façade de leur maison principale, à Seurre. Leur blason primitif, ainsi modifié par la suite : *d'azur, à trois roues d'or*, est celui que nous retrouverons plus tard sur les sceaux des conseillers au Parlement de Dijon et de l'évêque de Meaux.

Cette église de Saint-Martin, qui est ancienne, a été rebâtie au XIIIe siècle, remaniée à la fin du XIVe, et flanquée, dans le cours du XVe, de chapelles latérales qui en troublent l'ordonnance (1).

Du côté gauche, la chapelle actuelle de Saint-Joseph constitue, avec la sacristie qui la prolonge jusqu'à la hauteur de l'abside, ce que l'on appelle ordinairement la chapelle des Bossuet, bien que celle-ci n'ait été d'abord formée que de la sacristie dont nous parlons (2). Et même il faut dire que ce ne sont pas les Bossuet, mais les Berbis qui en



ont été les fondateurs, comme nous le prouverons plus loin.

(1) E. Serrigny, *La Chapelle des Bossuet à Seurre*, Dijon, 1886.
(2) *Ibidem*.

On y trouve encore aujourd'hui de précieux vestiges des marques qu'y ont laissées les Berbis et les Bossuet. C'est d'abord l'écu sculpté à la clef de voûte, dont il vient d'être question. Il est : *écartelé, au 1 et au 4 de Berbis ancien, au 2 et au 3 de Bossuet* également *ancien*. Nulles traces d'émaux ; le chevron des Berbis ne s'y trouve pas non plus, mais on y remarque la *brebis paissante*.



L'écu peint sur la verrière, malheureusement un peu détérioré, porte : *écartelé, au 1 et au 4 d'azur, à la roue d'or, au 2 et au 3 de sinople, à la brebis passante d'argent*. La brebis *passante* est probablement une fantaisie du peintre verrier et peut-être aussi *le champ de sinople*.

Un chevron d'or sur champ d'azur fut ajouté plus tard dans les armes des Berbis, et la *brebis d'argent* resta *paissante* comme elle avait été dès l'origine (1).

(1) M. E. Serrigny a donné une *chromolithographie* de ce vitrail, *ibid.*, planche III.

En ce qui concerne les Bossuet, nous avons un souvenir de plus. C'est le banc familial qui était jadis adossé à un pilier de leur chapelle, alors transférée dans celle de Saint-Joseph, devant un autel dédié à saint Crépin, patron des cordonniers. Ce qui suggéra un beau jour à ceux de Seurre l'idée de supprimer ce meuble encombrant, qui gênait, paraît-il, leurs dévotions corporatives.

Il y eut procès ; à quelle date? on l'ignore, mais on sait que les Bossuet eurent gain de cause. Ils avaient prouvé que leur banc « était placé là de toute ancienneté ».

Détail curieux. On raconte que sur le banc dont nous parlons, était sculpté un cep de vigne avec ces mots gravés au-dessous : « Bois bossu est bon (1). » C'est l'une de ces devises en calembourg qui plaisaient tant à l'esprit alambiqué de nos pères.

Notons en passant que les deux écus écartelés de la clef de voûte et de la verrière nous donnent, comme renseignement nouveau, la preuve d'une double alliance entre les deux familles dont les armes y sont blasonnées : Berbis et Bossuet d'une part, Bossuet et Berbis de l'autre.

D'où il faut conclure aussi, l'écu Berbis et Bossuet étant le plus ancien, que les Berbis passent avant les Bossuet parmi les premiers bienfaiteurs de la chapelle.

(1) M. de Juigné, *ibid*.

Cette conséquence qui se déduit logiquement de l'examen des deux blasons devient un fait historique, si des données héraldiques on passe aux pièces d'archives.

Des documents ignorés jusqu'ici prouvent en effet que la chapelle dont il s'agit, la plus ancienne, celle qui forme la sacristie, a été fondée, le 14 juillet 1367, par Jehannette de Chamblet, « relicte de Jacquelin, dit Berbis, de Seurre, et Perrenet, Perret et Odet (Berbis) leurs enfans ». Elle fut mise « sous le vocable de la glorieuse vierge sainte Agnès ». Les fondateurs la dotèrent d'une « rente annuelle de douze florins d'or de Florence, de bon et de juste poids, à la charge par les chappelains de cette chappelle de célébrer, chaque semaine, trois messes pour le repos de leurs âmes et celles de leurs ancêtres (1) ».

La construction actuelle de l'édifice est postérieure à la fondation de cette chapelle, ou plutôt, à parler exactement, de cette messe à l'autel de sainte Agnès, et les écussons que nous avons étudiés se rapportent à la dernière réédification.

Un procès-verbal du 15 juillet 1780 constate que « la desserte de cette chapelle avait été transférée, de l'agrément de la Maison de Berbis, dans celle de Saint-Joseph », et qu'on y voyait la statue de

(1) A. D. C., série B, 11,636; — Archives de la famille de Saint-Seine : Généalogie de la maison de Berbis, ms. in-f° déjà cité.

sainte Agnès « placée au-dessus du retable d'icelle (1) ».

Il est aussi question, dans ce même acte, des écussons de la clef de voûte et du vitrail, que les rédacteurs du procès-verbal aperçurent dans la sacristie, mais dans lesquels ils ne surent pas reconnaître les armes des Bossuet, tout en signalant celles des Berbis.

On ne s'attend point à ce que je m'attarde longuement à l'ascendance maternelle de l'évêque de Meaux.

Son grand-père maternel, Claude Mochet, est bien connu. Je relèverai plus loin quelques traits



de sa physionomie. Disons seulement ici, pour ne

(1) Procès-verbal dressé en présence de témoins devant François-Bénigne Nouveau et Pierre Vauthey, notaires à Seurre. Même collection particulière, même manuscrit.

point sortir des limites où nous nous sommes renfermés, que sa famille possédait des biens nobles, dès le xiv[e] siècle, et qu'on la suit assez facilement dans le cours du xv[e]. Le nom s'écrit diversement : d'abord Mouchet et du Mouchet, puis Mochet et de Mochet, et toujours avec armoiries parlantes : *de gueules, à trois émouchets d'argent* (1).

Elle est originaire de Poligny. On signale sa présence à Besançon et dans plusieurs terres de la Comté : Villersérine, Beauregard, Château-Rouillaud, Avilley, Lieffrans, Savigny. Elle a de belles alliances : les Chissey, les Viry, les Battefort, les Montmartin, les Voires, les Saulx, les Occors, les Grammont, les Rigny, les Damas, les Marey, les Balay, les Perrenot de Granvelle (2). Elle compte cinq chevaliers de l'ordre de Saint-George, au comté de Bourgogne, de 1487 à 1552, et deux de 1712 à 1759 (3).

Un de ses membres fut doyen du chapitre métropolitain de Besançon, et envoyé en qualité d'ambassadeur, par le duc de Bourgogne, au concile de Bâle, en 1431. Les Mochet se partagèrent de bonne heure en deux branches. L'une resta dans ses terres de la Comté, l'autre s'établit dans

(1) *La Noblesse aux Etats de Bourgogne*, art. Mouchet.

(2) *Ibidem*. — Cf. Dunod de Charnage, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, p. 281 ; — François-Félix Chevallier, *Mémoires historiques sur la ville de Poligny*, II, 434.

(3) *Statuts de l'ordre de Saint-George*, etc., Besançon, imprimerie J.-F. Charmet, M.DCC. LXVIII ; — *Aperçu succinct sur l'ordre des chevaliers de Saint-George*, etc , Vesoul, impr. C.-F. Bobillier, 1834.

le Charollais. On la voit posséder d'abord à ferme, puis en toute propriété, à Saint-Romain-sous-Gourdon, le fief d'Azu, qui conserve encore son souvenir (1). C'est de cette branche qu'est sorti Claude, l'aïeul maternel dont il s'agit.

Jehan Mouchet figure, en 1490, dans la recherche des feux de Seurre, et Guyot Mouchet, en 1496, dans le Mystère de saint Martin, où il joua le rôle du roi de Barbarie. On ne sait pas s'ils appartenaient à cette famille : nous la trouverons sûrement plus tard à Saint-Jean-de-Losne.

(1) Courtépée, *ibid.*, IV, 143. — *Note sur les origines de Bossuet*, par M. Bouzerand. Montceau-les-Mines, Rajaud frères, 1900, p. 19.

CHAPITRE DEUXIÈME

LA GÉNÉALOGIE DE BOSSUET AU XVIe SIÈCLE

Les archives du xve siècle nous ont donné les noms des premiers Bossuet connus. Un lointain ancêtre de l'évêque de Meaux fait une fondation dans l'église de Seurre, en 1428; un autre, du nom de Jacques, est reçu bourgeois de cette ville, en 1460; un troisième, qui portait le nom d'Etienne, paraît comme acteur dans la représentation d'un mystère, en 1496. Telle est, en résumé, la succession des premiers aïeux. Encore, les liens de filiation qui les unissent ne sont-ils point déterminés dans les documents. Peut-être, le fondateur de 1428 est-il un vieillard dont le bourgeois de 1460 serait le petit-fils. Ce qui est sûr, c'est qu'ils appartiennent tous les trois à la branche des Rouyers; les deux premiers en portent le surnom, et nous verrons bientôt que le troisième se rattache également à eux.

Au xvie siècle, les titres sont plus nombreux et plus précis. Nous allons trouver un second Etienne

Bossuet, né dans le dernier quart du siècle précédent ou les premières années du xvie, tandis que le premier Etienne remonte, nous l'avons dit, aux environs de 1450. Cet Etienne II, qu'il soit le fils ou le petit-fils d'Etienne Ier, peu importe, est sûrement un Rouyer, comme les précédents; il forme un anneau important de notre chaîne. A partir de lui, la généalogie de Bossuet s'affirme d'une manière catégorique. Des actes notariés nous fournissent, à plusieurs reprises, les noms des pères et mères avec ceux des fils qui continuent la descendance.

On lit dans Peincedé, à la date de 1503, la note suivante, qui est extraite d'un registre des arrêts du Parlement de Dijon (1) :

« Claude, veuve de Jacot Bossuet, le jeune, mère et tutrice de Claude et Guillemette, ses enfants, contre Jacques Bossuet, prêtre, et Etienne Bossuet, son frère. »

Nous nous retrouvons en présence des deux acteurs du Mystère de saint Martin, dont nous avons suivi les traces jusqu'en 1518 pour l'un et 1519 pour l'autre.

Nous voyons par cette note qu'ils eurent, en 1503, un procès au Parlement de Dijon. Impossible de connaître l'objet du litige; le registre auquel renvoie Peincedé ne se rencontre plus dans

(1) Peincedé, Recueils de Bourgogne, mss. aux arch. de la Côte-d'Or, tome XIX, p. 538.

les archives de la Côte-d'Or. Mais nous avons les noms des plaideurs : d'un côté, la veuve de Jacot Bossuet, le jeune, et ses enfants, Claude et Guillemette; de l'autre, Jacques et Etienne Bossuet. Nous apprenons que ces derniers étaient frères et nous savions déjà que Jacques était prêtre.

Les deux frères reparaissent ensemble dans un acte reçu Debranc notaire, le 4 janvier 1513 (1). Il s'agit d'une fondation d'une grand'messe annuelle et perpétuelle, que Jacques et Etienne font pour leurs parents décédés. L'acte porte expressément que Jacques Bossuet est prêtre, et qu'il stipule « tant en son nom qu'en celuy d'Estienne Boussuet, son frère ».

Les parents dont ils honorent ainsi la mémoire étaient Jacques Boussuet, dit Rouyer, et sa femme, à moins que les deux frères n'aient été leurs petits-enfants. Ils ne sont point nommés dans l'acte. Mais Jacques et Etienne étaient bien les descendants des anciens Rouyers.

Etienne fut maire de Seurre en 1513, et c'est en cette qualité qu'il conféra, cette même année, le titre de bourgeois à Pierre Boussuet, drapier, dont la taxe fut fixée à quatre francs. Si Pierre n'avait pas le titre de bourgeois, c'est qu'il ne descendait

(1) Les dates qui se rapportent à Seurre, et qui précèdent l'incidence annuelle de la fête de Pâques, avant 1546, doivent être reportées à l'année suivante, parce que l'année commençait alors à Pâques. Il en fut autrement, à Seurre, à partir de 1545. A. S., Registre des réceptions, année 1546.

pas de Jacques, le bourgeois de 1460, autrement il eût hérité de ce privilège, d'après le statut même de la bourgeoisie (1) :

« Les bourgeois par eux et leurs parents, enfans et lignée procréée en loyal mariage seront jouissant des privilèges et commodités et droictures de ladicte ville et aultres cy-après conférés, ainsi que de toute ancienneté, comme en jouissent les bons bourgeois de ladicte ville et en jouiront les modernes. »

Pierre appartenait à une autre branche de la famille, assez éloignée d'Etienne et de Jacques, puisqu'il ne se prévalut pas de son titre de parenté pour réclamer son droit et éviter la taxe.

Quant au maïeur de 1513, sa qualité de bourgeois est établie par un document formel (2). En voici la suscription et le préambule :

« Achat de six gros de rante pour honorable homme Estienne Boussuet, bourgeois de Seurre, contenant nouvelle recongnaissance d'ung franc de rante :

« Au nom de nostre Seigneur, amen. L'an de l'incarnation d'icelluy courant, mil cinq cent et douze, le dix-septième jour du mois d'octobre, nous Guyot Symard et Henriette, sa femme, de Ville en Gratte.., scavoir faisons à tous ceulx présens et à venir que nous avons vendu, cédé, quicté,

(1) A. S. Registre de 1440.
(2) A. D. C., série G, n° 3,846.

vendons, cédons, quictons... à honorable homme Estienne Boussuet, bourgeois de Seurre, et ad ce présent, etc. »

Ce titre de bourgeois, Etienne ne l'avait pas acquis, comme Pierre (1), moyennant finance. Nous avons le registre des réceptions des bourgeois depuis 1440 (2). Or, Etienne ne figure point dans les listes des bourgeois reçus. Il avait donc hérité de la bourgeoisie de son père; il appartenait par conséquent à la branche des Rouyers.

Il habita sûrement, place de l'Estaple (3), la maison qui porte les trois roues et la date de 1504. Il la bâtit sans doute lui-même, étant alors chef de famille, et ayant probablement dépassé la cinquantaine.

Il exerça deux fois les fonctions de maire : en 1513-1514, puis en 1516-1517. Pierre Tronchet le remplaça, en 1515; et Guyot Berbis, en 1518 (4). Etienne Bossuet était échevin en 1515, et il le redevint en 1518. Il est mentionné dans les actes

(1) Une constitution de rente, du 4 février 1524, donne, pour la dernière fois, le nom de Pierre Boussuet avec la qualité de bourgeois, mais sans celle de drapier. A. D. C., G, 3,846. — Le registre des biens des Familiers indique un Pierre Boussuet comme amodiateur de ces biens, en 1584. V. *Bien Public*, 13 janv. 1901, n° 12, supplément. Enfin les archives de la Côte-d'Or mentionnent, sans date, deux Pierre Boussuet, possesseurs de biens nobles à Champvans. G, 2,196ter, no 5.

(2) A. S. (Archives de Seurre).

(3) *Estapla*, marché. V. Ducange, supplément, au mot *Estapla*.

(4) A. S. Réception des bourgeois.

qui le concernent comme maire, non comme échevin, avec la formule habituelle : « honorable homme et saige, Estienne Boussuet, mayeur de la ville (1) ». Une fois seulement, en 1517, il est qualifié « noble homme et saige ». C'est à tort qu'on a vu dans ce titre une preuve d'anoblissement (2). Cette qualification se donnait, en Bourgogne, à de simples bourgeois, que recommandaient certaines fonctions, de belles traditions, une vie honorable. Les nobles portaient le titre d'écuyers ou de chevaliers.

Etienne Bossuet prolonge, ce semble, au commencement du xvi[e] siècle, avec Pierre, le drapier, et la veuve de Jacot Bossuet, le jeune, les trois feux du rôle de 1490. Il faut peut-être y ajouter une ramification nouvelle, voire même deux. En effet, un arrêt du Parlement de Dijon indique, à la date du 29 janvier 1522, un certain Claude Boussuet « comme ayant écrit l'élection, faite à la halle de Seurre, des officiers municipaux de laditte ville (3) ». De plus, les archives de Seurre signalent, en 1523 et 1524, deux actes reçus C. Boussuet, notaire (4). Ce dernier est sûrement

(1) A. S. Ces qualifications sont également données aux autres maïeurs.

(2) Floquet, *Etudes sur la vie de Bossuet,* t. I, p. 8, s'est trompé sur ce point et les lettres d'anoblissement qu'il suppose données par François Ier à Etienne Ier n'ont jamais été produites.

(3) Cf. Palliot, Familles de Bourgogne, ms. in-f°, n° 12, t. I, f° 111. Fonds Baudot.

(4) Inventaire des archives de Seurre, ch. v, nos 54 et 55.

distinct de Pierre (1) ; il porte un autre prénom.

Le secrétaire de l'élection de 1522, Claude Boussuet, est peut-être le notaire dont il s'agit, et peut-être aussi est-il fils de la veuve de Jacot Boussuet, le jeune, à laquelle le registre de 1503 donne un enfant du prénom de Claude, mais sans dire si c'est un garçon ou une fille. En tout cas, nous devons noter ce Claude Boussuet de 1522, tout en laissant indécise la question de savoir s'il ne s'identifie pas avec le notaire ou l'enfant qui porte le prénom de Claude, en 1503.

On ne sait plus rien d'Etienne Ier, car il faut certainement le distinguer d'Etienne II, qui fut plusieurs fois maire de 1537 à 1545, et qui figure encore dans les archives municipales, en qualité d'échevin, après avoir été maire.

Deux raisons nous obligent d'admettre un second Etienne. Le premier, on le sait, fit son testament en 1519, comme pour se préparer à mourir, à l'âge d'environ soixante-dix ans. Il put survivre sans doute, mais non pas assez pour être élu de nouveau maire à six reprises différentes, et exercer des fonctions publiques jusqu'à un âge aussi avancé. Ensuite, nous connaissons les enfants du second Etienne. Plusieurs avaient achevé leur carrière en 1573, et ceux qui vivaient encore en 1583 auraient été centenaires, dans le cas où il

(1) Acte reçu Boussuet, notaire, le 8 février 1524, contenant rente de 20 sols créée par Pierre Boussuet au profit de MM. les Familiers, etc.

faudrait reporter leur naissance à l'époque où s'établit probablement Etienne Ier, c'est à dire, aux environs de 1475.

Quoi qu'il en soit, nous avons sûrement, en Etienne II, le trisaïeul du grand Bossuet. Les anneaux généalogiques s'enchaîneront désormais d'une manière certaine.

La vie municipale d'Etienne II a laissé plus d'une trace dans les archives de Seurre (1). Il figure pour la première fois, en 1533, avec la qualité d'échevin, sous la mairie d'Anthoine Landroul, qu'il suit à titre d'échevin, ce dernier restant maire, jusqu'en 1537. Elu maïeur à sa place, il conserve ces fonctions de 1537 à 1541, supprime, en 1539, les pensions payées à des avocats et à des procureurs étrangers à la ville (2), et redevient échevin, avec Claude de Ponthoux comme maire, en 1542. Il le remplace, en 1543, reste deux ans maire, est de nouveau échevin, en 1545, et disparaît ensuite sans retour (3).

On le confond d'ordinaire avec Etienne Ier (4). Il est, disons-nous, son fils, ou peut-être, en toute rigueur, son petit-fils. Il habite la maison de la place de l'Estaple, car c'est de lui, plus que de

(1) Guillemot, *Hist. de Seurre*, p. 50; — P. Noël, *Monographie de Seurre*, p. 67.

(2) Registre des réceptions, années 1533 et suivantes.

(3) A. D. C., série E, 3,275, reg. in-folio, fo 37.

(4) M. de Juigné, Fatras généalogiques, t. II, p. 54. Les listes généalogiques des Bossuet par M. de Juigné sont erronées; on en verra plus loin la preuve.

tout autre, à cause de son plus récent et plus fréquent passage à la mairie, que se réclame la tradition populaire, qui poétise cette demeure, et qui en fait, contrairement aux données historiques, l'unique séjour des Bossuet à Seurre. Il appartient donc à la branche des Rouyers. La tradition l'y rattache, comme elle y rattache Etienne I[er] lui-même. Il n'y a sur ce point nulle voix discordante, aucun indice contraire. Comme son auteur encore, il est bourgeois héréditaire, et pour la même raison. Il est maire ; en cette qualité, il reçoit les bourgeois ; on ne voit pas qu'il ait été reçu.

Il épousa, — en quelle année ? on ne sait, — Catherine Landrot ou Landroul (1) d'une ancienne et honorable famille de Seurre. Ses enfants quittèrent la ville, à l'exception de l'un de ses fils, qui s'enrôla, comme son grand-oncle Jacques, dans les rangs de la Familiarité. Aussi, le nom des Boussuet ne figurera plus guère à Seurre que sur les registres des chapelains.

Etienne II resterait complètement dans l'ombre, si, trente ou quarante ans après, la vente de ses biens ne venait, au moins une fois, rappeler son nom et nous apprendre celui de ses enfants, qui survivaient encore ou qui avaient disparu en laissant postérité.

(1) Les Landrot signent Landrot et Landroul. Pernot Landrot fut maire de Seurre, en 1493 ; Guyot Landrot, son père, en 1462 et 1474.

Il s'agit, en premier lieu, de deux étangs et d'un domaine sis à l'Abergement-le-Duc (1). Cet acte de vente renferme des indications trop importantes, pour que nous ne le transcrivions point textuellement :

« L'an mil cinq cent soixante treize, le vingt et unième jour du mois de novembre, noble maistre Jehan Boussuet, docteur ès droit et advocat en parlement de Bourgoigne, messire Claude Boussuet, prestre familier en l'église de Seure, noble s[r] Edme de Chantepinot, docteur ès droit, conseiller du roy et son advocat aux bailliage et chancellerie de Dijon, comme père et tuteur de damoiselle Claude de Chantepinot, sa fille, du corps de feue damoiselle Françoise Boussuet, damoiselle Jehanne Richard, l'aisnée, veuve de noble maistre Anthoine Boussuet, vivant conseiller auditeur ordinaire du roy en la Chambre des comptes à Dijon, en fin (à titre) de mère et tutrice de M[rs] Jacques et André Boussuet, du corps d'icelluy feu maistre Anthoine Boussuet, et Bénigne Soyrot, garde des sceaux aux bailliage et chancellerie de Dijon, mari de damoiselle Elisabeth Boussuet, fille dudict feu s[r] Andréis (2) Boussuet, vendent, cèdent et quictent, renoncent et transportent pour eux, leurs hoirs, successeurs, héritiers et ayants cause à honorable

(1) A. D. C., série E, 2,211.

(2) Andréis est une faute du clerc; il faut lire Anthoine. Cf. l'acte de mariage de Bénigne Soyrot, dont il sera question plus tard.

homme Philippe de Ponthoux, bourgeois de Seurre
présent, stipulant, acquérant et
tuellement pour lui, ses hoirs et a
deux estangs à eux compétents et
tenements, appelés l'un l'estang
l'autre appelé de Lescolle aupara
neté appelé l'estang des Arvaux
lesdits estangs s'étendent et comp
parts, ensemble les droits, aisanc
et dépendances desdicts (estangs),
terres, prés et choses qui en tienne
et selon que lesdicts vendeurs les
sèdent présentement, situés et as
l'Abergement-le-Duc, et encore le
dent et transportent tous et chac
rallement qui leur compètent et a
la praherie et finage dudit l'Abergement-le-Duc, sans aucunement chose réserver ny retenir et que le tout leur est advenu au moyen tant de hoiries et successions de furent maistres Estienne et François Boussuet que aultrement. »

Qu'est-ce que François Boussuet, parent d'Etienne II et dont ses ayants-cause héritent? Nous répondons : François Bossuet est connu. Il naquit à Seurre, en 1520, s'établit à Tournus, y exerça la profession de médecin et y mourut, le 26 juin 1572. Il avait composé plusieurs ouvrages en vers (1). Il laissa une partie de sa fortune à l'hô-

(1) François Boussuet a publié les ouvrages suivants : 1° *De*

pital de Tournus (1), et l'autre, nous l'apprenons par l'acte précédent, à ses cousins de Seurre. A quel degré leur était-il parent ? Il est difficile de le dire au juste. Si Etienne II est le fils d'Etienne Ier, il serait né vers 1580, et dans ce cas, le père de François aurait été son frère. S'il est seulement le petit-fils du premier Etienne, il y aurait dans leur parenté un degré de plus.

Le 24 décembre 1583, Jacques et André, les fils d'Anthoine, vendirent, par acte passé devant Philibert Bretaigne, notaire à Seurre, une maison provenant de Jehan Boussuet, avocat, et sur laquelle Elisabeth Boussuet, alors veuve de Bénigne Soyrot, et Claude Boussuet, toujours qualifié prêtre familier de l'église Saint-Martin, avaient aussi leurs droits (2).

arte medendi lib. XII, Lugduni, apud M. Bonhomme, 1557, in-8° de 287 pages. — 2° *De natura aquatilium carmen, Lugduni, apud M. Bonhomme,* 1558, in-4°, 135 pages. Il a laissé trois mss. : 1° Elegiarum libri X ; 2° Epigrammatum libri V ; 3° De sansonis gestis liber I. Cf. Ch. Muteau et J. Garnier, *Galerie bourguignonne,* t. I, p. 120.

(1) Cf. de Juigné, *ibid.*, 54 et suiv.

(2) Pierre-Louis Baudot, *Lettre à M. Cl.-X. Girault,* Dijon, Frantin, 1808. L'auteur ne donne point le texte de l'acte, il suppose à tort que Jehan Bossuet était le père ou l'aïeul de Jacques et d'André, tandis qu'il est réellement leur oncle. C'est ce qui a trompé M. de Juigné dans sa généalogie des Bossuet. M. Baudot écrit aussi d'une manière inexacte Bénigne Perrot pour Bénigne Soyrot. Cl.-X. Girault avait prétendu que le père de Bossuet était originaire d'Auxonne. M. Baudot lui oppose une réponse péremptoire dans la notice où nous avons puisé les détails relatifs à la vente de la maison.

Il n'est plus question de Claude de Chantepinot, fille de feue Françoise Boussuet, qui était morte aussi, ou qui avait été désintéressée. Elle exceptée, nous retrouvons les mêmes noms que dans la vente des étangs, c'est à dire, Etienne II et ses hoirs. Les fils d'Anthoine interviennent évidemment ici non seulement comme héritiers de Jehan, leur oncle, mais aussi et surtout comme représentant leur père. L'héritage d'Etienne avait été divisé, la première fois, c'est à dire, en 1573, entre quatre têtes, et la seconde fois, en 1583, après la disparition de Claude de Chantepinot, entre trois. Il avait donc laissé quatre enfants :

1° Jehan Boussuet, docteur ès droit et avocat au Parlement de Dijon;

2° Claude Boussuet, prêtre familier de l'église paroissiale de Seurre;

3° Françoise Boussuet, déjà décédée, mais qui est représentée, en 1573, au nom de sa fille, par Edme de Chantepinot, son mari;

4° Anthoine Boussuet, aussi décédé, mais que représentent ses fils Jacques et André, ainsi que Bénigne Soyrot, son gendre.

Nous reviendons à Jehan Boussuet, qui est l'auteur d'une petite branche collatérale, et à Françoise, qui marque une alliance des Bossuet avec les Chantepinot.

Claude Boussuet se trouve cité à maintes et maintes reprises dans le registre des délibérations de la Familiarité de Seurre, qui va de 1564 à 1586.

A noter ce petit détail qui détonne sur l'ordinaire banalité de ces actes : une délibération du 15 octobre 1584 condamne le familier Claude Boussuet à quatre francs d'amende pour avoir refusé d'assister son confrère Vitte, dans la célébration d'un anniversaire, « de quoi, ajoute consciencieusement le secrétaire, ledict Boussuet s'est porté appelant ».

Anthoine continue la descendance; nous le retrouverons plus loin.

Si l'on demandait de quelle maison de Seurre il s'agit dans la vente de 1583, je répondrais que M. Baudot ne l'a pas dit. Il supposait sans doute, avec d'autres, que les Bossuet n'avaient qu'une maison à Seurre et qu'il ne pouvait y avoir de difficulté là-dessus (1). En fait, il n'y en a pas. C'est la maison qui appartenait à la branche des Rouyers, puisque ce sont eux qui la vendent. M. Baudot n'hésite point sur cette identification; il nous apprend en outre que cette même maison passa plus tard à M. Gagne de Pouilly, et que le fils de ce dernier la revendit, en 1734, à Claude Gouget-Duval (2).

C'est à Dijon désormais qu'il faudra suivre les ancêtres de l'évêque de Meaux.

Que les aïeux dijonnais de Bossuet soient ori-

(1) *[illegible]tre de M. Cl.-X. Girault*, p. 8. — Voir la note 2 de la page [illegible]9.

(2) *Ibid.*, note 1.

ginaires de Seurre, on le sait depuis longtemps, et la chose ne fait pas doute. Les archives de la Côte-d'Or signalent un acte de 1553, qui le constate (1), et les preuves que l'on verra plus loin sont catégoriques.

Inutile de s'arrêter à cette erreur de dom Plancher que les Bossuet descendent d'un maître d'hôtel de l'un des derniers ducs de Bourgogne (2). Il s'agirait d'un officier de la maison de Philippe le Bon, qui s'appelait Perrin Bossuot (3), et qui n'a rien de commun avec les ancêtres du grand orateur qu'une certaine similitude de nom.

Les enfants d'Etienne II quittèrent successivement Seurre, à l'exception du prêtre familier ; et nous les avons déjà vus établis à Dijon (4) : Jehan, comme avocat au Parlement de Bourgogne ; Françoise, mariée à un avocat du roi au bailliage et à la chancellerie de Dijon ; enfin, Anthoine, pourvu d'une charge à la Chambre des comptes de la même ville.

Je ne sais quel vent poussait alors les Bossuet dans l'ancienne capitale de la Bourgogne. On y trouve aussi Jacques Boussuet, qui se rattache sans doute à une autre branche, et qui est, comme Jehan, son cousin, docteur ès droit et avocat au

(1) A. D. C., série C., 2,166 *ter*, nº 4.

(2) *Histoire du duché de Bourgogne*, 1748, in-fº, tom. III, *pièces* fº CCLV.

(3) Floquet, *op. cit.*, I, 9, note 1.

(4) Vente des étangs, *supra*.

Parlement. C'est ce que prouve, à la date du 27 août 1547, une reprise de fief de la terre et seigneurie de Baissey-en-Chaume, que l'acquéreur revendit du reste à son premier propriétaire, le 4 mai suivant (1).

Anthoine Boussuet fut nommé clerc et auditeur extraordinaire à la Chambre des comptes, où il remplaça très probablement Gérard Sayve (2), en 1543. Il obtint plus tard, moyennant une somme de 1,500 livres tournois, l'office d'auditeur ordinaire, dont il fut pourvu, le 23 août 1553, et où il fut installé, le 13 novembre suivant. Il délivra (3), en qualité de clerc et auditeur, un reçu aux habitants d'Auxonne, le 4 février 1544 (1543, v. s.) :

« Je soubzigné, Clerc et Auditeur en la Chambre des comptes à Dijon, certifie que les manans et habitans de la ville d'Auxonne ont payé à Messieurs desdicts comptes quatre escus pour l'intérêt de leur reprinse de fied, à cause de l'acquest par eulx fait de Jehan de Chissey, escuyer, seigneur de Frangy, de la terre et seigneurie de Germigney, et à moi X fr. l'expédition de ladicte reprinse de fied aux clercs.

« Le cinquième jour de febvrier mil V^cXLIII.

« Signé : A. Boussuet. »

(1) Peincedé, t. IX, pp. 217 et 222.

(2) J. d'Arbaumont, *Armorial de la Chambre des comptes de Dijon*, p. 330. — Cf. A. D. C., Chambre des comptes, reg. VIIe, f° 14.

(3) Cité par M. Girault, *Notice historique sur les aïeux de Bossuet*, Réponse à la lettre du 25 mars, p. 7, note. — En 1544, Anthoine était seulement auditeur extraordinaire.

On distinguait alors (1544), à la Chambre des comptes, deux présidents en titre, le procureur et l'avocat du roi, les conseillers maîtres ordinaires et extraordinaires, un seul conseiller correcteur, les clercs auditeurs aussi ordinaires et extraordinaires, le greffier en chef, et quelques autres officiers subalternes. Entre les auditeurs extraordinaires et ordinaires il y avait cette différence que les premiers n'étaient pas d'ordre ancien, ne jouissaient pas des mêmes gages et n'exerçaient leur office qu'en attendant la vacance d'une charge dans l'ordre des auditeurs ordinaires. Comme ceux-ci et tous les autres officiers de la Chambre des comptes, ils étaient qualifiés « conseillers du roi », ce qui explique le titre de « conseiller auditeur » donné à Anthoine Boussuet dans plusieurs actes (1) et notamment dans la vente des étangs.

Anthoine Boussuet, auditeur des comptes, épousa Jehanne Richard, fille de Nicolas Richard, seigneur de Ruffey-lès-Beaune et petite-fille de Gillette Legoux de la Berchère (2). Nous nous occuperons plus loin de cette alliance, qui a uni les Bossuet à deux grandes familles de Bourgogne.

La vente des étangs nous a déjà fourni les noms des enfants d'Anthoine Boussuet et de Jehanne

(1) Archives de la Côte-d'Or, G, 2,166ter n° 3. —Peincedé, t. XIX, p. 217. Acte de mariage de Jacques Boussuet.

(2) J. d'Arbaumont, *Armorial de la Chambre des comptes,* art. Richard.

Richard. Voici l'ordre de leur naissance ; il résulte des dates que nous avons à citer :

1° Elisabeth Boussuet, qui épousa Bénigne Soyrot, par contrat du 6 février 1571 ;

2° Jacques Boussuet, qui fut l'aïeul de l'évêque de Meaux. Nous le suivrons tout à l'heure ;

3° André Boussuet qui s'établit à Auxonne et devint la tige d'une famille nombreuse. Nous reviendrons à lui plus tard.

Les enfants d'Anthoine et de Jehanne s'échelonnent, ce semble, à d'assez grandes distances ; ils furent peut-être plus nombreux, mais ils ne vinrent que trois à la succession de leur père, comme le prouve la vente des étangs, en 1573, ainsi qu'à celle de leur mère, comme l'indique une transaction (1) entre Gérard Richard, seigneur de Ruffey, et maître Jacques Boussuet, « héritier pour une troisième partie de damoiselle Jehanne Richard, sa mère », le 24 janvier 1581.

Le contrat de mariage (2) d'Elisabeth (6 février 1571) confirme les données précédentes, en ajoutant ce détail, qu'Anthoine Boussuet était déjà mort à cette date. En effet, Elisabeth est dite « fille de feu noble maistre Anthoine Boussuet, auditeur en la Chambre des comptes, et de damoiselle Jehanne Richard ». Nous y reviendrons également.

(1) Peincedé, t. XIX, p. 62.
(2) *Ibid.*, p. 202.

Il y a lieu de remarquer ici que la noblesse des Bossuet commence réellement avec Anthoine. Les offices de la Chambre des comptes, comme ceux des autres cours souveraines, conféraient aux titulaires la noblesse personnelle, et la noblesse héréditaire, à la seconde vie. Anthoine porta les armoiries modifiées de ses ancêtres. On y vit paraître,



sur champ d'azur, les *trois roues* sculptées sur la maison de Seurre en 1504, *trois roues* qui furent *d'or*, comme la première roue des aïeux.

En suivant Jacques Boussuet nous allons faire un pas décisif vers le point central de notre étude, l'illustre évêque, dont Jacques fut l'aïeul et le parrain.

Jacques étudia le droit sous Cujas, à Valence, en 1573 (1). Il signa son contrat de mariage, le 18

(1) Jacques eut pour condisciples à Valence, en 1573, Olivier de Chastellus, vicomte d'Avallon, qui fut bailli d'Autun, Laurent du Bourg, de Lyon, et Jehan Carnot, avocat à Dijon. Celui-ci est le fils d'un avocat du même prénom et le cinquième aïeul de Lazare

avril 1579, avec Claude Bretaine, fille de noble Claude Bretaine, autrement dit Bretagne, conseiller au Parlement, et de damoiselle Denise Barjot (1).

Dans cet acte il est dit « conseiller à la Cour et commissaire aux requêtes du Palais de Dijon (2) ». Ses provisions sont datées du 19 juillet 1577 (3); sa réception eut lieu le 1er avril 1579. Il prend les mêmes qualités en achetant, le 10 août 1581, de son frère André, sa portion d'une maison à Dijon (4), puis, en 1610, celle de conseiller au Parlement, dans une transaction relative à une autre maison qu'il possédait à Maxilly-sur-Saône (5). C'est qu'en effet, par suite d'un arrêt du Conseil, en date du 14 décembre 1596, il avait cédé son office de commissaire aux requêtes à Georges de Souvert, ayant opté pour la charge de conseiller laïc au Parlement, vacante par la mort de Philibert Tixier. Il y fut reçu le 23 mai 1597 (6).

Entre temps, Jacques s'était signalé par sa décision et sa loyauté dans la guerre de la Ligue, en prenant parti pour Henri IV, contre le duc de

Carnot, le célèbre ministre et directeur qu'on a justement surnommé l'organisateur de la victoire. V. Berriat-Saint-Prix, *Histoire du droit romain*, Paris, 1821, pp. 570, 571.

(1) Peincedé, XIX, 217.

(2) Peincedé, *ibid.*

(3) Cf. Palliot, *Le Parlement de Bourgongne*, 239.

(4) A. D. C., série G, 2,166 ter, n° 3.

(5) A. D. C., série E, 2,536.

(6) A. D. C., Peincedé, V, 341, Palliot, *ibid.*

Mayenne. Il dut quitter Dijon, avec nombre de magistrats, le président Frémyot, l'avocat général Millotet, les Bretagne, Claude Mochet, et d'autres encore, restés comme lui fidèles à la cause de la France, qu'ils surent mettre au-dessus des querelles des partis. Ils composèrent ensemble un autre Parlement, le vrai Parlement de Bourgogne, qui siégea d'abord à Flavigny, puis à Semur, et qu'ils défendaient, les armes à la main, tandis que le pseudo-parlement, resté à Dijon, était à la merci des Ligueurs. Je ne puis entrer dans les détails, mais je salue ces nobles magistrats qui, laissant leurs familles et leurs maisons entre les mains de leurs ennemis, luttèrent plusieurs années, au péril de leurs jours, pour le droit et la patrie.

Nous connaissons huit enfants de Jacques Boussuet et Claude Bretagne, trois fils et cinq filles :

1° Claude, sieur d'Aiserey, conseiller au Parlement de Dijon et maire de la ville, en 1647 (1) ;

2° Bénigne, le père du grand Bossuet(2) ;

3° Jacques, baptisé le 21 novembre 1604 (3) ;

4° Denise, mariée en 1605 à Jacques Rousseau, avocat à la Cour et lieutenant du maire de Dijon (4) ;

(1) Palliot, *Le Parlement*, p. 280.

(2) Acte de mariage, 23 fév. 1618, Regist. de la paroisse Saint-Jean.

(3) Reg. de la paroisse Saint-Jean, A.C. D. (Archives communales de Dijon), suppl. à la série B, 491.

(4) Peincedé, XVI, 354. — A. C. D., série B, 313, 419. Jacques

5° Françoise, née le 9 avril 1588 et mariée, le 19 novembre 1613, à Hector Joly (1), écuyer, sieur de la Grange-du-Pré ;

6° Anne, mariée, le 21 avril 1619, à Anthoine Droüas, sieur de la Plante (2), maître ordinaire en la Chambre des comptes ; baptisée à Semur-en-Auxois le 12 juin 1595

7° Jehanne, mariée, le 17 juillet 1622, à Zacharie Droüas, frère d'Anthoine (3) ;

8° Marthe, baptisée le 7 février 1600 (4).

Toutes ces indications seront complétées plus loin, à l'exception de ce qui concerne Jacques et Marthe, au sujet desquels nous n'avons pu découvrir que leurs actes de baptême.

En 1611, Jacques est envoyé, aux frais de la ville, à Paris, avec Gabriel Desbarres, conseiller au Parlement, Pierre Legouz, trésorier général de France, et plusieurs autres personnages. Ils devaient informer le roi des règles observées à Dijon pour l'élection du maire et des autres magistrats municipaux et donner leur avis sur les formes avec lesquelles il y aurait lieu de procéder à l'avenir (5).

Rousseau est dit Georges dans le contrat de mariage de sa belle-sœur Anne.

(1) A. C. D. (Archives communales de Dijon), Cf. B, 251 ; M, 407 ; B, 400, 408. Hector Joly est aussi appelé Henri et Pierre, même contrat, B, 408. — V. *Lettre à M. Girault*, p. 11.

(2) Contrat de mariage, reçu Cazotte, notaire à Dijon, Collect. de M. J. d'Arbaumont.

(3) Contrat de mariage, même notaire, même collect.

(4) Reg. de la paroisse Saint-Jean, *ibid.*, n° 490.

(5) A. C. D. (Archives communales de Dijon), M, 350, 467.

Ils avaient mission de demander qu'on n'admît à donner leurs suffrages que les seuls habitants qui payaient depuis trois ans quatre livres sur les rôles des tailles. Le roi réduisit ce cens à deux livres.

A leur retour, Jacques est élu maïeur dans ces conditions, mais au milieu d'une assez grande agitation (1). Il venait de céder son office de conseiller laïc au Parlement, où Pierre Saumaise, son successeur, fut installé, le 24 mai 1612 (2).

La Chambre de ville avisa le duc de Bellegarde, gouverneur du Duché, de cette élection, dont elle se montrait satisfaite : « Nous vous pouvons assurer, Monseigneur, disaient les échevins (3), que tout le peuple de ceste ville, grandz et petitz, en ont un très grand contantement, jugent toute ceste élection procédé de la grâce de Dieu, car il n'y a ung seul qui ne doibve confesser, pour parler véritablement et sans passion, que toute la ville ne se pouvoit faire ung meilleur choix pour le service de Dieu, de Sa Majesté, du vostre, et de celuy du publicq, pour en estre recongneu très digne et remply de toutes les qualitez requises. »

Le duc de Bellegarde leur répondit (4) : Messieurs, je loueray tousjours le choix qui se fera

(1) A. C. D. (Archives communales de Dijon), B, 15 ; 250.

(2) Peincedé, V, 432. — Palliot, *Le Parlement*, p. 282.

(3) V. J. Garnier, *Correspondance de la Mairie de Dijon*, t. III, 121.

(4) *Ibid.*, p. 122.

des hommes semblables à M. Bossuet pour tenir les premières charges de vostre ville, et croy que tous, vous autres Messieurs les eschevins, seconderez sa capacité et son affection qu'il a tousjours faict paroistre d'avoir au service du Roy. Aussy n'ay-je rien à dire contre toutes les personnes dont vostre Chambre est composée. »

A la louange pleine et entière, que le gouverneur fait de l'élu, comme on voit, succède pourtant un reproche assez vif sur les troubles qu'on lui avait signalés : « Mais je ne puis estre contant de ce qui s'est passé en l'eslection dernière, ny de cette façon de parvenir au magistrat, pour la crainte de l'advenir. Toutesfois je me suis résolu de ne rien faire là dessus que je n'en aye conféré avec les bons habitans de la ville. Attendant que cela soict, je vous prieray de croire que je suis

« Vostre bien affectionné à vous faire service,

« Roger de Bellegarde. »

Jacques Bossuet justifia la confiance de ses électeurs, comme celle du gouverneur du Duché. Il fut réélu, l'année suivante, à la presque unanimité, et sans que, cette fois, sa nomination ait donné lieu, de la part de M. le duc de Bellegarde, à la moindre observation.

Voyons-le à l'œuvre :

Il s'acquitte activement des devoirs de sa charge. Il prend toutes les mesures que commandent les intérêts de la ville, l'hygiène, la morale, et la tran-

quillité publique. Il réprimande les officiers municipaux et leurs amis d'avoir répondu en trop petit nombre à l'invitation qui leur avait été faite d'aller à la rencontre du grand écuyer de France, « parce que, disait-il, c'est le plus grand honneur que les échevins et les habitans puissent recevoir d'accompagner leurs chefs et magistrats (1) ».

Ce serait une curieuse étude que d'exposer toute la suite de son administration. Je noterai seulement quelques-uns de ses rapports avec les ordres religieux. Il demande, mais inutilement, aux Chartreux de se désister d'un procès qu'ils faisaient à la ville. Il impose aux Jésuites, qui se font prier, la création d'une nouvelle chaire de grammaire. Il aide les Jacobins à agrandir leur réfectoire et le jubé de leur église. Il défend aux Capucins de recevoir dans leur couvent des religieux étrangers, et aux Feuillants, qui venaient d'acquérir le château de Fontaine, d'y élever de nouvelles constructions, sans avoir déposé une copie de leur contrat (2).

Le 19 août 1613, le Conseil lui adresse, à l'occasion de la mort de sa femme, d'affectueuses condoléances, et délibère en outre « qu'en considération du grand mérite du s^r maïeur, il assistera en corps aux obsèques de Mme Bossuet, que l'on y portera les torches de la ville, mais qu'il n'en sera

(1) A. C. D., Supplément à B, 186 bis.
(2) *Ibid.*

rien registré dans les délibérations », sans doute, pour ne pas créer un précédent. La Chambre de ville s'unit aux joies de son chef comme elle avait pris part à sa peine. Quelques mois plus tard, elle lui offre douze boîtes de confitures, à l'occasion du mariage de sa fille Françoise avec Hector Joly (1).

Ses armoiries, comme celles de son père, portaient : *d'azur, à trois roues d'or*, avec l'ancienne devise : *Rebus inest velut orbis* (2). Les jetons frappés en 1613 (3) donnent sur une face le même blason avec la légende : CADENS· RESVRGIT· MAIOR· 1613·, qui est peut-être une allusion à la récente démission du conseiller, et qui se traduirait ainsi : En tombant il se relève plus grand. L'autre face porte : I. BOVSSVET·C·EN·PARL·VIC·MAIEUR·D·DIION·

Ce qui semble confirmer l'interprétation précédente, c'est qu'en 1614, Jacques ne reprend point, dans ses nouveaux jetons, la légende de sa première magistrature. Il entoure les roues symboliques de l'ancienne devise : REBVS·INEST·VELVT·ORBIS· 1614·

A noter une seconde modification qui porte sur la vieille orthographe du nom de famille : On lit cette fois : I·BOSSVET· C· EN· PAR· VIC· MAIEVR· D· DIION· (4). Cette nouvelle forme, déjà usitée dans plu-

(1) A. C. D. — Cf. B, 251 ; M, 457.

(2) Palliot, *Le Parlement*, 239.

(3) Amanton, *Description des jetons des maires de Dijon*, dans *Mém. de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. VIII, p. 75, et pl. V, n° 40.

(4) *Ibid.*, p. 76 et pl. V, n° 41.

sieurs actes de l'état religieux, prévalut bientôt, et l'ancienne finit par disparaître.

Le vénérable magistrat fut parrain du futur évêque de Meaux, le 27 septembre 1627. Il avait déjà répondu pour Anne, une des sœurs de Jacques-Bénigne, le 23 février 1619, comme il le fit encore pour d'autres (1).

Il mourut, le 2 novembre 1637, dans un âge avancé (2).

Il y avait, à l'époque de Jacques, plusieurs autres Bossuet à Dijon et en Bourgogne, sans parler de ses enfants ni de ses frère et sœur. Rappelons d'abord son cousin, le fils de l'avocat Jehan Boussuet, également nommé Jehan, qui fut chanoine de Saint-Etienne, et dont nous parlerons plus loin. Signalons ensuite un autre chanoine de Saint Etienne, Philippe Boussuet, dont le Nécrologe de l'abbaye mentionne le décès en ces termes, sans indication d'année : « *VIII idus novembris : Philippus Boussuet, quondam prior de Tilicastro, sacerdos et canonicus regularis* (3). »

Le 8 des ides de novembre correspond au 6 du même mois. Le titre de « chanoine régulier »

(1) A. C. D., supplément à la série B, 490 et suiv.

(2) Généalogies de Bourgogne, Fonds Baudot, no 140, t. I, p. 93. — Familles de Bourgogne, n° 12, t. I, f° 114. — Floquet suit ici Bausset (*Hist. de Bossuet,* t. I, n° 1), qui donnerait la date du 2 nov. 1634. La référence est fautive. V. registre de Saint-Jean, à cette dernière date.

(3) Necrologium Sancti Stephani divion., G, 168, f° 35.

prouve qu'il mourut avant la sécularisation de l'abbaye, dès lors, avant 1613. L'office de prieur de Til-Châtel, qu'il avait jadis possédé, établit un certain rapprochement entre lui et le précédent chanoine, qui était, en 1596, recteur par moitié de l'hôpital de ce village (1).

Les actes religieux des paroisses de Dijon mentionnent plusieurs familles de ce nom (2) : sur Saint-Jean, Bénigne Bossuet, vigneron, marié, en 1603, à Françoise Mugnier; Guillaume Bossuet, chirurgien, marié à Judith Liégeard et décédé en 1683, à l'âge de 90 ans ; sur Saint-Michel, Jehan Bossuet, marchand, marié à Bernarde Lorain, en 1656 ; sur Saint-Pierre, Henri Bossuet, marié à Marguerite Gauthier, en 1666 ; Philippe Bossuet, praticien, marié à Claudine Delevaux, en 1688.

Les registres paroissiaux nomment ces familles et d'autres encore à l'occasion des baptêmes qui s'y rencontrent. Il y aura lieu d'examiner, au cours de cette étude, si elles se rattachent les unes aux autres, et de rechercher s'il existe des liens de parenté entre elles et l'ascendance paternelle du grand Bossuet.

Son aïeul maternel fut, comme son aïeul paternel, un homme distingué. Il s'inscrit d'abord comme avocat au Parlement. Nous l'avons vu tout à l'heure parmi ceux qui résistèrent à la Ligue les

(1) *Histoire de l'église de Saint-Estienne*, par l'abbé Fyot, Dijon, MDCXCVI, p. 353, n° 438.
(2) A. C. D., B, 490 et suiv.

armes à la main. Sur la demande de ses amis, il vole en Suisse et en Allemagne, pour lever des troupes et négocier un emprunt. Il rentre avec quarante mille écus, cinq cents reîtres et deux cents lansquenets, à la tête desquels il rejoint un moment Henri IV. Il combat à Arques, revient en Bourgogne, sert par commission royale, en qualité de conseiller maître à la Chambre des comptes, à côté du Parlement de Semur, et commande quelque temps le fort de Losne (1).

En 1595, après la pacification générale, il reprend sa place au barreau et s'acquiert un grand renom de savoir et d'éloquence. Il devient, en 1600, avec l'appui du maréchal de Biron, l'un des trois conseils des Etats de Bourgogne, est député aux Etats généraux de France, en 1614, et s'y fait remarquer par l'éclat de sa parole comme par la dignité de son caractère. Son autorité est telle qu'on le nomme président du tiers état. Il mourut en 1625, entouré de l'estime publique (2).

Il avait épousé Anne Humbert, fille de Nicolas Humbert, maître ordinaire à la Chambre des comptes, et de Charlotte Espiard. Il en eut quatre filles : 1° Avoie, mariée à noble sieur Guillaume Gaillard, conseiller du roi et lieutenant général au bailliage de Dijon ; 2° Marie, qui épousa, par

(1) J. d'Arbaumont, *Armorial de la Chambre des comptes*, 191, 185.

(2) A. D. C., série C, 3,074, 3,474. — Floquet, *Études sur la vie de Bossuet*, t. I, pp. 16-20.

contrat du 17 février 1608, noble sieur Claude Simony, conseiller du roi, contrôleur ordinaire des guerres en France, et provincial en Bresse, Bugey, Valromey, Gex et pays adjacents, sieur de Rouelle ; 3° Marguerite, qui fut l'épouse de Bénigne Bossuet et la mère de l'évêque de Meaux ; 4° Magdeleine, qui se fit religieuse aux Dominicaines de Dijon, et mourut prieure d'un monastère du même ordre à Chalon-sur-Saône, le 18 mars 1648 (1).

La branche d'Azu, à laquelle se rattache Claude Mochet, se divise en deux rameaux représentés, l'un par les seigneurs de Communy et d'Azu, l'autre par ceux de la Beluze et de Vauzelle. Le premier rameau revendique Guyon Mochet, bailli et juge enquêteur du Comté de Saint-Romain-sous-Gourdon, en 1559, Anthoine Mochet, le père de Claude, Pierre Mochet, lieutenant criminel au bailliage de Saint-Jean-de-Losne, mort quelques mois avant le siège, et Nicolas Mochet, procureur du roi au grenier à sel de la même ville, qui figure parmi les héros de la belle défense, sans parler d'un capitaine de Seurre en 1564, d'un prévôt général des maréchaussées de France en Bourgogne, Bresse et Bugey, décédé en 1644, et de plusieurs militaires de divers grades dont l'un fut chevalier de Saint-Louis au XVIII[e] siècle, comme d'autres avaient été chevaliers de l'ordre de Saint-George, au XV[e] et au XVI[e] siècle.

(1) Collection de M. le v[te] Félix de Simony. — Floquet, I, 545, et III, 149.

Le second rameau s'honore d'avoir fourni Pierre Mochet de la Beluze, un autre des héros qui repoussèrent l'invasion de Galas (1), Daniel Mochet, sieur de la Beluze, qui fut tué au siège de Paris, en 1589, et un autre Daniel Mochet, sieur de Vauzelle, qui fut capitaine au régiment d'Aumont.

(1) *La Noblesse aux États de Bourgogne*, p. 250. — *Le Livre d'or de la belle défense de Saint-Jean-de-Losne*, p. 178.

CHAPITRE TROISIÈME

LA FAMILLE DE BOSSUET

Bénigne Bossuet, le père de l'évêque de Meaux, naquit vers 1592. Cette date approximative résulte de ce que Bénigne, dans un acte de 1661 (1), se déclare âgé de soixante-neuf ans ; ce qui nous reporte bien à 1592. Mais Bénigne ne dit pas s'il avait soixante-neuf ans révolus, ou s'il était seulement dans sa soixante-neuvième année. La date reste donc un peu flottante.

Il épousa Marguerite Mochet, le 25 février 1618, à Saint-Jean. Voici l'acte de mariage (2) :

« Mariage entre Me Bénigne Bossuet, advocat en parlement, fils de Mons. Me Jaque Bossuet, conseiller audit parlement, et de damoiselle Claude Bretaigne, paroissien de Sainct Jean, d'une part ; et damoiselle Marguerite Mouchet, fille de noble Claude Mouchet, advocat audict parlement, et de

(1) Floquet, III, 145, note 4.

(2) A. C. D., B, 497. — Cf. Reg. de la paroisse Saint-Jean, Greffe du tribunal civil, année 1618.

damoiselle Anne Humbert, paroissienne de Sainct Michel, d'autre part; a été faict le dimanche XXV[e] febvrier 1618. »

Le dimanche 25 février 1618 était celui de la Quinquagésime. Bénigne et Marguerite se marièrent donc en temps permis, trois jours avant les Cendres. Il n'est guère aujourd'hui d'usage de se marier le dimanche, bien qu'aucune loi ne le défende. A cette époque, il en était peut-être autrement. Mais pourquoi la cérémonie ne se fit-elle pas à Saint-Michel, puisque c'était la paroisse de l'épousée? L'acte n'en donne pas la raison. Alors comme aujourd'hui la coutume voulait que, si les deux époux appartenaient à deux paroisses différentes, la bénédiction nuptiale eût lieu dans l'église de la future épouse (1).

Où s'établirent-ils après leur mariage? Je réponds : sur la paroisse Saint-Michel, d'abord ; ensuite, sur la paroisse Saint-Jean. En effet, leurs quatre premiers enfants furent baptisés à Saint-Michel, tandis que les suivants furent portés à Saint-Jean (2). On sait que Jacques-Bénigne, le grand Bossuet, était le septième.

Père et mère honoreras, dit un précepte divin. Il faut nous arrêter devant ceux à qui la gloire de leur illustre fils apporte un unanime respect.

(1) *Rituale Lingon.* L. M. A. de Simiane de Gordes, MDCLXXIV, p. 221 : *Antiqua Consuetudo servetur, qua in præsentia Parochi mulieris matrimonium contrahitur.*

(2) A. C. D., B, 491.

Les registres de l'hôtel de ville de Dijon nous montrent Bénigne Bossuet, en 1612 et 1613, avocat postulant au grand Conseil à Paris (1). Il revint à Dijon, où nous le voyons de bonne heure inscrit parmi les avocats qui étaient admis à plaider *en Parlement* de Bourgogne. C'est le titre que nous avons trouvé dans son acte de mariage.

Il fit partie, comme échevin, de la Chambre de ville, en 1624-1625. L'acte de baptême de son fils Anthoine lui donne le titre d'avocat général des Pays et Etats de Bourgogne et Bresse (15 janvier 1624) (2). En qualité d'avocat et d'échevin, il défendit la ville contre les empiètements du Parlement, et fut envoyé à Paris, en 1624, avec Charles Febvret, pour suivre cette procédure (3).

Il avait remplacé en qualité de conseil des Etats de Bourgogne, Claude Mochet, son beau-père, mort avant le 11 janvier 1626, après avoir exercé cette charge près d'un quart de siècle. Les Etats députèrent leur nouveau conseil à Beaune auprès de la Chambre des comptes, qui siégeait alors en cette ville, à la suite de graves difficultés avec le Parlement. Il s'agissait de solliciter d'elle une surséance à l'enregistrement d'un édit de 1626, qui troublait toute la province en substituant, en Bourgogne, le régime des Elections à celui du

(1) Registre de l'hôtel de ville de Dijon, 7 mai 1613.

(2) A. C. D., B, 491.

(3) Arch. de l'hôtel de ville, Missives des rois et princes (1620-1624).

libre consentement de l'impôt par les Etats, conformément aux anciens privilèges du Duché.

A son retour de Beaune, Bénigne dut se rendre à Paris, pour appuyer à la fois les remontrances des Etats et les motifs qui devraient empêcher la Chambre d'enregistrer le malencontreux édit (1). Louis XIII s'obstina. Les esprits, à Dijon, s'échauffèrent de plus en plus. Une émeute, connue sous le nom de Lanturelu, jeta la ville dans un grand désordre et provoqua, de la part du roi, des rigueurs inattendues. Après les avoir édictées, en venant lui-même à Dijon, Louis XIII finit par révoquer l'édit des Elections, moyennant rachat pour une somme de seize cent mille livres, auxquelles les Etats en ajoutèrent cent mille pour témoigner leur reconnaissance.

La dextérité avec laquelle Bénigne Bossuet s'était acquitté d'une mission difficile, et l'énergie qu'il déploya pour apaiser la sédition du Lanturelu, en adressant aux émeutiers, place Saint-Jean, d'énergiques représentations, le firent désigner pour des fonctions plus hautes. Il fut nommé substitut du procureur général au Parlement de Bourgogne, le 21 février 1631. Avec cette nouvelle charge, il garda celle de conseil des Etats (2). Il y joignit même un autre titre, celui de contrôleur particulier des impositions de la ville de

(1) A. D. C., série C, 3,079, 3,080.
(2) A. C. D., B, 491 ; — 43 ; — Peincedé, V, 669.

Nuits. Il acquit en effet cet office, le 26 juillet 1633, des Elus des Etats, moyennant la somme de quatorze mille livres. Ce fait n'avait pas encore été relevé, mais il n'y a pas lieu de le révoquer en doute. La délibération des Elus porte expressément que cet office de contrôleur est vendu « à M. Bénigne Bossuet, advocat à la Cour du Parlement (de Bourgogne), et substitut de M. le Procureur général du Roy près d'icelle ».

Certains historiens ont dit par erreur que Bénigne avait quitté Dijon, dès 1633, pour suivre les magistrats bourguignons, qui allèrent fonder, cette année-là, le Parlement de Metz.

C'est le 8 juillet 1638 seulement qu'il entra dans cette Cour en qualité de conseiller (1). Il fut installé à Toul, le 18 septembre suivant, parce que le Parlement de Metz avait été transféré dans cette ville depuis quelques années. Bénigne y resta vingt ans. Nous ne le suivrons plus dans ses déplacements, qui nous éloignent trop de la Bourgogne, si ce n'est pour dire que le Parlement fut réinstallé à Metz, en 1658, non sans que Bénigne eût fait à ce sujet des voyages multipliés à Paris.

En venant résider à Metz, Bénigne y trouva celui de ses fils qui l'avait précédé dans cette ville. Jacques-Bénigne en effet s'y était fixé, depuis 1652, en qualité de chanoine de la cathédrale, et, quelque temps après, de grand archidiacre de

(1) Bausset, *Histoire de Bossuet*, l. I, n° 2.

Metz (1). Chose curieuse et peu connue, cette dignité de grand archidiacre, Jacques-Bénigne s'en démit en faveur de son père, et, nommé lui-même doyen du chapitre, il l'installa, le 22 août 1665, à la place qu'il avait brillamment occupée. Le vieux magistrat, devenu doyen des conseillers au Parlement, se sentait de plus en plus attiré vers Dieu. Veuf depuis plusieurs années, il avait franchi les premiers degrés de la cléricature, jusqu'au diaconat, tout en conservant sa charge à la Cour (2).

Il résigna ses fonctions de grand archidiacre, moins de deux ans après les avoir acceptées, le 29 mars 1667, pour se préparer plus tranquillement aux années éternelles. Il mourut, le 15 août suivant, dans les bras du futur précepteur du dauphin.

Marguerite Mochet l'avait précédé dans la tombe, après avoir consacré sa vie aux humbles soins de la famille comme aux œuvres discrètes de la charité (3). On voit par les archives du Parlement de Metz qu'elle était quelquefois chargée de distribuer les aumônes de cette Cour aux pauvres honteux ; on y conserve un reçu d'elle daté du 14 décembre 1644 et signé : M. Mochet. Un acte du 26 août précédent, reçu Cazotte, notaire à Dijon, porte qu'elle cède et abandonne à ses quatre belles-sœurs, Denise, Françoise, Anne et Jehanne,

(1) Floquet, I, 48, 50 ; II, 452.
(2) *Id.*, III, 145, 148.
(3) V. Floquet, I, 6, note 2.

mariées, la première à Jacques Rousseau et déjà veuve, la seconde à Hector Joly, la troisième à Anthoine Droüas, et la quatrième à Zacharie Droüas, « ses biens paternels et maternels consistant en héritages sis à Goix (1) et lieux circonvoisins, maison à Dijon et biens à Chenôve » (2).

Bénigne fut inhumé à côté d'elle, dans l'église des Dominicaines de Metz, ou des Prêcheresses, au milieu desquelles elle avait élu sa sépulture, en souvenir de sa sœur Magdeleine et de sa fille Marguerite, qui toutes les deux étaient mortes avec l'habit de saint Dominique.

Voici l'acte mortuaire de Bénigne Bossuet, tel qu'il fut inscrit sur les registres de la paroisse Saint-Gorgon de Metz :

« *Die quindecima augusti 1667, obiit dominus Benignus de Bossuet, munitus omnibus sacramentis ; sepultus est ad Prœdicatrices.* »

Bénigne et Marguerite eurent dix enfants, six garçons et quatre filles. Ils naquirent tous de 1619 à 1634. Les quatre premiers, Anne, Claude, Jacques et Marie furent baptisés à Saint-Michel ; les six autres, Anthoine, Jacques, Jacques-Bénigne, Magdeleine, Gilles-François et Marguerite, à Saint-

(1) Il y a, en Bourgogne, plusieurs localités de ce nom, par exemple, Goix, dépendance de Moux, au bailliage de Saulieu ; Goix, dépendance de Villargoix, même bailliage, etc. V. *Nouvel état général des villes, bourgs et paroisses de Bourgogne,* Dijon, Defay, 1783.

(2) Cabinet de M. J. d'Arbaumont.

Jean. Suivons-les dans l'ordre de leur naissance, en joignant à leur nom, dans la mesure du possible, quelques détails biographiques pour servir à l'esquisse de leur physionomie.

1° Anne, l'aînée de tous, naquit le 23 février 1619 (1). Baptisée le même jour à Saint-Michel, elle eut pour parrain « noble Jacques Bossuet, conseiller au Parlement », son aïeul paternel, que nous connaissons, et pour marraine « Anne Humbert, femme de noble Me Claude Mochet, advocat en Parlement », son aïeule maternelle, dont il sera question plus tard. C'est la seule mention qui soit faite de cette première sœur de Bossuet. Il est à présumer qu'elle ne vécut pas. Son parrain, Jacques, le vicomte-maïeur de 1613, fut bientôt rappelé aux fonts du baptême, afin d'y répondre pour d'autres de ses petits-enfants, dans la famille de Bénigne, et c'est un indice, aussi, croyons-nous, qu'à cette époque, Anne avait cessé de vivre.

2° Claude la suivit, le 31 janvier 1620. Son parrain fut Claude Mochet, son aïeul maternel, qualifié cette fois, « advocat en Parlement de Bourgongne et conseil du pays » ; et sa marraine « damoiselle Guillemette Millet, femme de M. Bossuet, commissaire aux requêtes du Parlement à Dijon » (2). C'est une tante paternelle que nous présenterons plus tard à nos lecteurs.

Claude, on le sait, fut pourvu d'une prébende

(1) A. C. D., B, 496.
(2) A. C. D., *ibid.*

canoniale à Saint-Etienne de Dijon, dès l'âge de dix ans, en remplacement de son grand-oncle Jehan Boussuet, le chantre et chanoine que nous connaissons, et qui avait donné sa démission « pure et simple » (1). On avait stipulé, le 22 septembre 1630, qu'il ne toucherait qu'une partie de sa prébende, comme les autres jeunes chanoines, tant que dureraient ses études. Il réclama, par une assignation donnée au chapitre, le 25 octobre 1632, « sa distribution entière ». Il. résigna son titre de chanoine, à l'occasion du départ de son père, par permutation avec Jehan Raguel, chanoine de l'église cathédrale de Toul, qui prit possession, le 4 novembre 1639. Claude suivit donc ses parents à Toul. Son acte de réception, comme chanoine de la cathédrale, est daté du 1er octobre 1639; il prêta, en cette qualité, le 3 mars suivant, serment de fidélité au roi, devant le Parlement. Un acte de récusation, du 28 mai 1654, prouve qu'à cette date il faisait toujours partie du chapitre de Toul; mais il mourut avant le 26 mars 1669, car un brevet royal, daté de ce jour, lui donne un successeur dans la personne de Jacques Petit-Maire, nommé « à un canonicat de l'église cathédrale de Toul, vacant par le décès de feu M. Claude Bossuet, dernier titulaire d'icelluy canonicat » (2).

(1) Archives mss. du chapitre de Saint-Bénigne.

(2) Floquet, I, 52 ; — Michel, *Biographie du Parlement de Metz*, Metz, 1853, p. 43.

3° Jacques fut baptisé le 6 juillet 1621. Il eut pour parrain, d'après l'acte de baptême (1) : « Noble Jacques Bossuet, conseiller du roy et commissaire aux requêtes du Palais », et pour marraine, « damoiselle Avoie Mochet, femme de M. Gaillard, lieutenant au bailliage de Dijon ». Nous avons déjà rencontré la marraine : c'est la tante maternelle du nouveau baptisé, une des sœurs de sa mère. Quant au parrain, nous reconnaissons en lui l'aïeul qui a déjà répondu pour Anne, bien que le baptistaire ne l'ait pas qualifié, selon son dernier titre, « conseiller en Parlement », mais d'après les anciens, « conseiller du roy et commissaire aux requêtes du Palais ». Cet acte renferme tout ce qu'on peut dire du petit filleul, car il ne vécut pas non plus. Le vénérable grand-père reviendra bientôt avec un nouvel enfant de Bénigne et de Marguerite, et, cette fois, ce sera pour recevoir de lui comme un rayon de gloire.

4° Marie survint à quatorze mois d'intervalle, le 24 mai 1622 (2). Comme les trois premiers enfants, elle fut baptisée à Saint-Michel ; elle eut pour parrain son cousin germain, Claude Gaillard, fils de Guillaume Gaillard et d'Avoie Mochet, qui viennent d'être nommés, et pour marraine « damoiselle Marie Petit, femme de M. de Villards, advocat en Parlement ». Les Petit assistèrent aux mariages

(1) A. C. D., B, 496.
(2) A. C. D., B, 496.

des filles de Claude Mochet (1), et les Villars vont reparaître dans l'un des baptistaires suivants. Marie Bossuet eut une assez belle carrière. Elle épousa sur le tard, vers 1660, dit-on (2), un magistrat, bourguignon d'origine, venu, lui aussi au pays messin, Isaac Chasot, de quatre ans plus jeune qu'elle, et l'une des lumières du nouveau Parlement. Marie eut la joie de le voir nommer président à mortier; elle vit même un de ses fils, Bénigne Chasot, un filleul de Bénigne Bossuet, hériter de cette grande charge, au décès de son père, en attendant l'honneur suprême d'être installé, le 4 mai 1717, premier président du Parlement de Metz. Louis-Bénigne Chasot, son fils, devint, lui aussi, président à mortier, du vivant de son père, et il allait recueillir tout son glorieux héritage, lorsqu'il mourut quelques jours après avoir reçu sa nomination de premier président (3). Il n'a laissé qu'une fille (4). Marie Bossuet parvint à un âge avancé, que ces derniers événements dépassent de près d'un demi-siècle. Elle mourut à Metz, le 24 février 1702, et fut inhumée dans l'église des Dominicaines (5), où ses parents reposaient déjà.

(1) V. *Généalogie de Simony en Bourgogne,* déjà citée.

(2) Michel, *Biographie du Parl. de Metz*, p. 471, donne à tort la date de 1651. Cf. Floquet, *ibid.*; 543.

(3) Les lettres patentes qui accordaient la première présidence à Louis-Bénigne Chasot furent enregistrées au Parlement de Metz, le 15 mars 1757, et le récipiendaire mourut le 23 du même mois.

(4) Catherine-Louise Chasot de Congy.

(5) Par acte notarié du 27 juillet 1677, Anthoine et Jacques-Bé-

5° Anthoine, le premier des enfants de Bénigne Bossuet, qui ait été baptisé à Saint-Jean, nous présente une vie mouvementée et brillante, mais qu'une rude épreuve assaillit pourtant. Il naquit le 25 janvier 1624. Son grand-oncle, Anthoine Bretagne, « conseiller du roy en son Parlement et baron de Loisy », lui donna son prénom sur les fonts du baptême, avec « damoiselle Odette Maillard, vesve de M. le trésorier Le Gouz » (1). De trois ans et demi plus âgé que Jacques-Bénigne, il passa toute son enfance avec lui, et les deux frères se vouèrent une amitié profonde. Après avoir fait leurs premières études au collège des Godrans, ils vinrent ensemble à Paris, pour s'appliquer l'un à la science du droit, l'autre à celle de la théologie.

Ses cours achevés, en 1647, Anthoine se fit recevoir avocat au Parlement de Paris, et nommer par la Chambre de ville de Dijon son avocat au Conseil privé; il regagna peu après la capitale de la Bourgogne où Claude Bossuet, son oncle, devenu à son tour vicomte-maïeur, s'était acquis de puissantes influences. Grâce à lui, les ducs César de Vendôme et Bernard d'Epernon, qui, après la dis-

nigne Bossuet fondèrent douze messes de *Requiem*, le premier lundi de chaque mois, pour Bénigne Bossuet et Marguerite Mochet, leurs parents décédés, qui avaient élu leur sépulture, porte expressément l'acte, dans l'église des Prêcheresses, à côté du grand autel, près de la porte de la sacristie. Cf. Floquet, III, 194.

(1) A. C. D., B, 491.

grâce du prince de Condé, gouvernèrent successivement la Bourgogne, l'attachèrent à leur personne (1). Il fut nommé conseil des Etats, et chargé de la direction des affaires de la province. Bientôt, tout jeune encore, il se vit désigner comme « trésorier receveur général des Etats de Bourgogne ». Guillaume Burgat, qu'il remplaçait, lui céda l'office de receveur général ancien, moyennant la somme de soixante-cinq mille sept cent vingt-neuf livres quatre sols, par acte reçu Michel, notaire à Dijon, le 28 janvier 1652 (2). Anthoine avait tout juste vingt-huit ans. Malgré sa jeunesse, la faveur dont il jouissait s'étendit encore : en 1657, nous le voyons avec le titre de « vicaire général des Elus de Bourgogne ».

La ville de Seurre, l'ancien berceau de la famille, qui fut à cette époque un des remparts de la Fronde, s'était soumise non sans peine, en 1650, et nous aurons à dire plus loin que Claude Bossuet avait su réussir dans une négociation difficile. Mais, en 1653, les Frondeurs s'en emparèrent de nouveau, et tous les rappels au devoir comme à la raison restèrent vains. Il fallut assiéger la petite cité rebelle, suivant toutes les règles de l'art. Anthoine Bossuet dut, en qualité de trésorier général, pourvoir aux frais des opérations militaires et surveiller l'emploi des deniers publics. Ses comptes ne furent pas faciles à établir, à cause des difficultés de

(1) A. D. C., série C, 2,996, 3,096.
(2) Peincedé, V, 879.

[illegible]

[illegible]

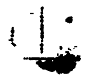
[illegible]

[illegible]

la somme de 161,375 livres sur la contribution que les Etats devaient au roi, et dont Anthoine était responsable (1). Somme exorbitante, surtout si l'on tient compte de la différence d'évaluation de la monnaie entre cette époque et la nôtre. Le Conseil d'État la réclame impérieusement, il met les Elus en demeure de la verser sans délai comme garants de leur trésorier. Ceux-ci s'emportent contre Anthoine, l'accusent de tous les méfaits, même de complicité avec son agent, lui font un procès au Conseil d'État, le dénoncent à la vindicte royale, et demandent qu'il soit frappé pour faire un grand exemple. « Croyez-nous, écrivent-ils à Colbert (2); nous implorons votre justice contre lui ; un coup d'autorité du roy et de vous, Monsieur, est ici nécessaire, au plus tôt. »

En conséquence, ordre est donné de saisir tous les biens meubles et immeubles d'Anthoine Bossuet, soit entre ses mains, soit chez ses parents de Dijon et de Metz, qui sont personnellement nommés, non seulement pour le paiement de cette dette, mais encore « pour la seureté et assurance d'un million soixante-quatre mille trois cent vingt-six livres deux sols quatre deniers, que ledict Bossuet a receus ou doibt recevoir suivant les estats qui lui ont esté délivrés (3). » On le voit, les Elus qui donnent cet ordre ne veulent rien per-

(1) A. D. C., série C, 3,420.
(2) Lettres des Elus à Colbert, 1668, 1669, tomes 48-51.
(3) A. D. C., série C, 3,114 ; 3,420.



recouvrement qu'entraîne toujours la guerre. Il usa des voies de contrainte : ainsi, par exemple, il fit signifier par huissier l'ordre d'emprisonner Philippe Loppin, maire de Seurre, pour forcer la ville à verser au trésor une imposition de deux mille quatre cents livres qu'elle se déclarait hors d'état de payer (1). Le roi ne valida sa gestion qu'en 1661 (2).

Cette même année, dans un but d'économie sans doute, les Etats voulurent réunir les deux recettes générales (3). Anthoine fit opposition, et succomba dans la lutte (4). Son compétiteur, Thomas Berthier, lui fut préféré, et, par surcroît de malheur, Louis XIV témoigna son mécontentement de la conduite d'Anthoine envers son collègue (5). Mais notre trésorier était homme de ressources ; dès l'année suivante, il prit la place de Berthier, après entente avec lui et du consentement des États.

Il avait oublié cet orage, et tout allait à souhait, malgré la surveillance jalouse des Elus (6), quand tout à coup la fuite d'un commis prévaricateur faillit compromettre à tout jamais sa fortune : Bénigne de Saulles, l'agent criminel, avait emporté

(1) A. D. C., série E, 3,268.
(2) Peincedé, IV, 720.
(3) A. D. C., série C, 3,106.
(4) *Ibidem*, 3.106.
(5) *Ibidem*, 3,352.
(6) Peincedé, IV, 731.

la somme de 161,375 livres sur la contribution que les Etats devaient au roi, et dont Anthoine était responsable (1). Somme exorbitante, surtout si l'on tient compte de la différence d'évaluation de la monnaie entre cette époque et la nôtre. Le Conseil d'État la réclame impérieusement, il met les Elus en demeure de la verser sans délai comme garants de leur trésorier. Ceux-ci s'emportent contre Anthoine, l'accusent de tous les méfaits, même de complicité avec son agent, lui font un procès au Conseil d'État, le dénoncent à la vindicte royale, et demandent qu'il soit frappé pour faire un grand exemple. « Croyez-nous, écrivent-ils à Colbert (2); nous implorons votre justice contre lui ; un coup d'autorité du roy et de vous, Monsieur, est ici nécessaire, au plus tôt. »

En conséquence, ordre est donné de saisir tous les biens meubles et immeubles d'Anthoine Bossuet, soit entre ses mains, soit chez ses parents de Dijon et de Metz, qui sont personnellement nommés, non seulement pour le paiement de cette dette, mais encore « pour la seureté et assurance d'un million soixante-quatre mille trois cent vingt-six livres deux sols quatre deniers, que ledict Bossuet a receus ou doibt recevoir suivant les estats qui lui ont esté délivrés (3). » On le voit, les Elus qui donnent cet ordre ne veulent rien per-

(1) A. D. C., série C, 3,420.
(2) Lettres des Elus à Colbert, 1668, 1669, tomes 48-51.
(3) A. D. C., série C, 3,114 ; 3,420.

dre ni pour le présent ni pour l'avenir. On voit aussi, en se reportant à nos évaluations actuelles, quelles sommes énormes passaient par les mains d'Anthoine.

Celui que l'évêque de Meaux devait appeler plus tard (1) « le plus honnête homme, le plus ferme, le plus agréable, le plus tendre qui fut jamais », réduit à défendre son honneur, s'agite, se débat, s'irrite comme un lion tombé dans une chausse-trape. Il poursuit de Saulles qui est condamné à mort par contumance, comme voleur des deniers publics ; il attaque les compagnons de jeu de ce malfaiteur, les sieurs Sanary et de Coursan, les fait mettre en prison, au risque de s'exposer à leurs représailles (2), et réussit enfin à démontrer son innocence (3). Jacques-Bénigne, alors doyen de l'église de Metz, et le prince de Condé interviennent en sa faveur (4). Louis XIV, ayant évoqué l'affaire à son Conseil, lui rend pleine justice, déclare sa gestion irréprochable et le maintient

(1) Lettre de Bossuet à son neveu, 9 février 1699, *Œuvres de Bossuet*, Vivès, XXX, 241.

(2) A. D. C., série C, 3,420. Demandes reconventionnelles du S[r] de Coursan, conseiller du roy, receveur général d'Orléans, et du S[r] Sanary, cy-devant secrétaire du comte de Comminges, ambassadeur en Angleterre, 13 décembre 1670.

(3) Floquet, III, 315.

(4) Peincedé, V, 981. Pour aider sans doute Anthoine à relever plus facilement son cousin, Etienne Bossuet, conseiller au Parlement de Dijon, que nous aurons à signaler plus loin, lui légua sa fortune, en 1671.

dans sa charge. De Saulles, saisi par la maréchaussée, avait fait des aveux complets (1).

L'astre des Bossuet, un instant voilé, jette alors toute sa splendeur. C'est l'époque où Jacques-Bénigne prononce les oraisons funèbres de la reine d'Angleterre et de la duchesse d'Orléans, est nommé évêque de Condom et devient précepteur du dauphin.

Anthoine se démit de son office de receveur général, en 1674 ; il passa à celui de maître des requêtes, dont nous le voyons pourvu en 1675. Dix ans après, le roi le nomma intendant de justice à Soissons. En cette dernière qualité, Anthoine Bossuet remit, le 27 février 1687, le fief de la terre du Vergier et partie de celle de Thurey à Guillaume Mailly, conseiller du roi, trésorier de France en Bourgogne, auquel il avait récemment vendu ces domaines (2). Il mourut subitement le 29 janvier 1699. Le 2 février, l'évêque de Meaux en transmet la nouvelle au second des fils du défunt, Jacques-Bénigne, alors à Rome, dans des termes trop précis et trop émus pour que nous ne nous fassions pas un devoir de les reproduire ici (3) :

« Dieu est le maître. Je croyais mon frère entièrement délivré de ce fâcheux accident de goutte, qui lui avait si vivement serré les mamelles et

(1) Peincedé, X, 681.

(2) Cf. J. d'Arbaumont, *Armorial*, — Michel, *Biographie du Parlement de Metz*, — A. D. C., G, 2,166 *ter*. — Peincedé, IX, 681.

(3) *Œuvres de Bossuet*, *ibid.*, p. 232.

attaqué la poitrine. Il s'était levé, et alla faire ses dévotions à la paroisse, comme un homme qui, sans dire mot et ne voulant point nous attrister, songeait à sa dernière heure. J'étais à Versailles, pensant à toute autre chose, et fort réjoui d'une longue lettre d'une main très ferme et de ses manières ordinaires, mercredi matin.

« Que sert de prolonger le discours? Il en faut venir à vous dire que la nuit suivante, il appela, sur les trois heures, par un coup de cloche, qui ne fit que faire venir d'inutiles témoins de son passage. On me manda seulement à Versailles qu'il était à l'extrémité. Je me vis séparé d'un frère, d'un ami, d'un tout pour moi dans la vie.

« Baissons la tête, et humilions-nous. »

De telles paroles, tombant de si haut, sont glorieuses pour la mémoire d'Anthoine.

Il avait épousé, le 26 avril 1662, Renée-Magdelène de Gaureaux du Mont (1), d'une ancienne famille originaire d'Anjou, dont une branche s'établit en Bourgogne, au XVIIe siècle (2). Serviteur fidèle du grand Condé, le père de Renée l'avait suivi dans sa bonne et sa mauvaise fortune. A cette époque, il était remonté avec lui aux honneurs après avoir été dépouillé de ses charges. De cette union naquirent deux fils et une fille. Celle-ci, nommée Marie, ne paraît, à notre connaissance, que dans les registres de l'église de Saint-Thomas

(1) Bibl. nationale, cabinet des titres, Floquet, II, 61.
(2) *La Noblesse aux Etats de Bourgogne*, p. 201.

du Louvre, le 6 janvier 1674, comme marraine d'une fille de Pierre Haguenier, secrétaire de Bossuet, et de Marie Michau, et, le 21 mars 1675, comme marraine d'une cloche de la même église (1).

Les deux fils furent baptisés sur la paroisse Saint-Médard, à Dijon. Condé fut parrain du premier ; le baptistaire est intéressant (2) :

« Le premier jour d'avril mil six cent soixante et trois, à deux heures après midy, dans l'église de S. Estienne, a esté receu par moy soubsigné, thrésorier d'icelle, et curé de Saint-Médard, au supplément des cérémonies du saint baptesme, Louys, fils de Mons[r] Anthoine Bossuet, équier, seigneur de Vatronville et Bonvaux, thrésorier général des Estats de Bourgogne, et de Madame Dame Renée de Gaureaux du Mont ; lequel Louys nacquit le jeudy vingt et deuxième febvrier de la présente année, et receut par moy soubsigné l'eau sacrée du baptesme dans ladite église, le dimanche quatriesme jour du mois de mars dernier, afin qu'il peust attendre, sans danger de son salut, l'honneur que lui destinoit la Providence divine. Il a eu pour parrain très haut et très puissant prince, messire Louys, duc de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, premier pair et grand maistre de France, duc d'An-

(1) Lettre de M. E. Levesque, directeur de la *Revue Bossuet*, 18 mai 1903.

(2) A. C. D., B, 502. Les offices de la paroisse Saint-Médard se faisaient alors dans l'une des nefs de l'église de Saint-Etienne.

ghuyen, Chasteauroux, Montmorency et Fronsac, gouverneur et lieutenant pour le Roy en ses provinces de Bourgogne et Bresse ; et pour marraine, Madame Dame Catherine du Hautoy, femme de messire Nicolas de Gaureaux (1) du Mont, chevalier, marquis de la Perrière, seigneur de Clémery, Bonicourt, Ville-en-Vrosne, La Farge, et en partie de Romményy. »

Signé : Louis de Bourbon, Catherine de Hautoy, A. Bossuet, et Vallot.

La signature du grand Condé se trouve plusieurs fois dans nos registres paroissiaux. Il n'était pas inutile de la signaler ici. Le prince que Bossuet célébra si magnifiquement avait donné plus d'une marque de bienveillance à sa famille. Anthoine eut encore recours à lui dans la suite, témoin la lettre pleine de la plus vive et de la plus respectueuse reconnaissance qu'il lui adressa, le 19 octobre 1684 :

« Je suis bien glorieux, Monseigneur, que mes enfants aient eu l'honneur de paroistre devant V. A. S. et qu'ils ne luy ayent pas déplu. Mon frère (l'évêque de Meaux) m'écrit les bontés qu'il a plu à V. A. S. de leur témoigner ; et surtout il me mande les circonstances des obligations infinies que j'ai à V. A. S. et à monseigneur le Duc. Quelles grâces très humbles puis-je vous rendre pour un si grand bienfait ? Je ne puis qu'avouer,

(1) *Aliàs* Gauréau (Floquet, II, 61), et Goureau, *La Noblesse aux États de Bourgogne*, p. 201.

Monseigneur, que je suis redevable à V. A. S. de l'établissement de ma famille, et estre, comme je serai, toute ma vie, avec la fidélité et les soumissions respectueuses que je dois, Monseigneur, de V. A. S., le très humble, très obéissant et très obligé serviteur. »

Louis, le filleul de Condé, seigneur d'Azu et de la Cosne fut pourvu de l'office de conseiller au Parlement de Metz, le 25 juin 1685. Onze ans après, il devint, à la place de son père, maître des requêtes au Parlement de Paris ; il fut installé dans ces fonctions, le 22 novembre 1696 (1). Il épousa, le 22 février 1700, Marguerite-Marie de la Briffe, fille du procureur général au même Parlement. Il en eut seulement une fille, Marguerite-Bénigne, qui épousa Louis-Anthoine de la Roche, marquis de Rambures, et mourut sans postérité (2).

Le second fils d'Anthoine, à qui l'on donna les prénoms du grand Bossuet, Jacques-Bénigne, est plus connu que le premier, parce qu'il se trouve intimement mêlé à l'histoire de l'évêque de Meaux. Son acte de baptême mérite également d'être transcrit (3) :

« Le vingt et quatriesme de mars mil six cent

(1) Michel, *Biographie*, etc., p. 47.

(2) La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, IV, 162, se trompe en affirmant ce fait de la mère de Marguerite-Bénigne. Nous y reviendrons plus loin à propos des alliances des Bossuet avec les familles de la Briffe et de la Roche.

(3) A. C. D., B, 502.

soixante et cinq, à une heure après midy, dans l'église de S. Estienne, a esté présenté au supplément des cérémonies du saint baptesme, Jacques Bénigne, fils de Mons[r] Anthoine Bossuet, escuyer, seigneur de Vatronville et Bonvaux, et de Madame Renée Magdeleine de Gaureaux du Mont, lequel Jacques Bénigne estoit venu au monde le jeudy onzième décembre de l'année dernière, et avoit esté par moy soubsigné ondoyé le treisiesme dudit mois, à raison de son besoing. Il a eu pour parrain Monsieur Bénigne Bossuet, conseiller du roy en ses Conseils et conseiller au Parlement de Metz, et pour marraine Bénigne Bourrée, vesve de Messire Jacques de Gaureaux du Mont; (laquelle) la minute présente a signé aussi bien que les parents dudit enfant et le parrain. »

Signé : Bénigne Bossuet, A. Bossuet, Bossuet, Renée-Magdeleine de Gaureaux du Mont, Vallot.

Jacques-Bénigne embrassa l'état ecclésiastique, devint abbé de Savigny, en 1691, vicaire général de son oncle, et archidiacre de Meaux (1). Il fut député à Rome pour suivre l'affaire du Quiétisme, où l'histoire lui donne un rôle assez dur. Il avait du cœur pourtant, comme l'indique ce passage d'une lettre à Bossuet, qui lui avait annoncé la mort de son père (2) :

« Ce coup, je l'avoue, m'est aussi sensible et

(1) *Mémoires de l'abbé Ledieu*, I. p. 8 et suiv.
(2) *Œuvres complètes de Bossuet*, XXX. 260.

aussi douloureux qu'il le doit être ; mais Dieu ne m'a pas abandonné. Votre lettre et les sentiments tendres, nobles et chrétiens dont elle est remplie, m'ont donné la force nécessaire pour me soutenir ; et après deux jours de larmes, que je n'ai pu refuser à la nature, je me suis trouvé en état d'agir à mon ordinaire dans une affaire où je ne suis nullement nécessaire, où tout autre que moi aurait mieux réussi. »

Bossuet institua par son testament, daté du 27 août 1703, Jacques-Bénigne son légataire universel. Celui-ci, à la mort de son oncle, remit l'abbaye de Savigny, qui était du diocèse de Lyon, pour prendre celle de Saint-Lucien de Beauvais. Promu, en 1716, à l'évêché de Troyes, il s'y attira de grandes difficultés par ses doctrines jansénistes. Il recueillit et publia les ouvrages de Bossuet, quitta son siège en 1742, et mourut à Paris, le 12 juillet de l'année suivante. Il portait comme tous les siens : *d'azur, à trois roues d'or*.

6° Jacques, le sixième des enfants de Bénigne Bossuet et de Marguerite Mochet, nous ramène à leur descendance directe. Il naquit le 1er août 1626 (1). Dans le baptistaire, Bénigne est qualifié pour la première fois « seigneur d'Asu ». Il venait en effet d'hériter, par le décès de son beau-père, de son fief d'Azu, dans le Charollais. Il demanda, comme parrain, son cousin-germain,

(1) A. C. D., B, 492.

Jacques Soyrot, qui portait, depuis quelques années déjà, le titre qu'avait eu Bénigne Soyrot, son père, de « trésorier provincial et extraordinaire des guerres en Bourgongne ». La marraine fut la tante maternelle de l'enfant, « damoiselle Marie Mochet, femme de noble Claude Simony, seigneur de Roüelle, conseiller du Roy, controlleur général des guerres en France et provincial en Bresse (1) ». Comme son frère homonyme, Jacques disparaît, sans laisser d'a-tre trace de son passage. Le prénom, qui lui é donné, ne semble-t-il pas supposer le désir q à son père de le perpétuer dans la famille comme le grand Bossuet va le porter encore, a-t-il pas là aussi un indice que Jacques n'a pas vécu jusqu'à la naissance de ce nouveau frè

7° Jacques-Bénigne, le septième enfant de Bé gne Bossuet et de Marguerite Mochet, est la glo rayonnante de sa maison, comme le foyer de ce étude. Si l'on s'occupe aujourd'hui des memb de sa famille et de ses ancêtres, c'est à cause lui, c'est parce qu'il projette sur eux un reflet sa renommée et qu'il les couvre de son éclat. Il f baptisé, à Saint-Jean, le 27 septembre 1627 (2

(1) Les registres portent *Simonin*. Celui de l'Hôtel de ville est signé : Bossuet, Soyrot et Magnier.

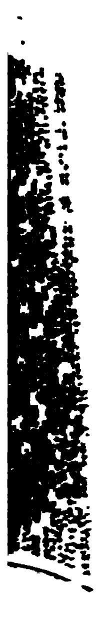
(2) La légende d'après laquelle Jacques-Bénigne serait né, à Seurre, dans un voyage qu'y aurait fait sa mère, repose sur cette erreur assez longtemps accréditée que les Bossuet auraient encore possédé, en 1627, la maison bâtie par Etienne Ier, en 1504. Nous

Son baptistaire n'a pas l'ampleur de ceux que nous venons de transcrire, les siens n'étant pas encore posés comme ils le furent plus tard. Son père n'y reçoit pas même tous les titres honorifiques qu'on a remarqués dans le précédent.

En tout cas, voici cet acte désormais historique (1) :

« Jacque Bénigne, fils de noble M[e] Bénigne Bossuet, advocat en parlement, et de damoiselle Margueritte Mochet, baptisé le 27[e] septembre 1627. Son parain noble Jacque Bossuet, conseiller du Roy en son parlement de Bourgogne. Sa mareine damoiselle Marie Desbarre, femme de Monsieur de Frasans, greffier aux finances. »

Signé : A. MÉNAGEOT (2).



avons dit que les héritiers d'Etienne II la vendirent, le 24 décembre 1583.

(1) A. C. D., B, 491. Le registre déposé au greffe du tribunal civil de Dijon contient les mêmes détails, sauf la signature et trois mots en moins : la formule, *en son parlement de Bourgogne* est remplacée par celle-ci : *en parlement*.

(2) D'après une tradition de l'église Saint-Jean, Bossuet aurait été baptisé précipitamment, « soit, dit l'auteur qui la rapporte, que sa vie parût en danger, soit qu'on voulût donner promptement cette consolation à sa mère. » La seconde raison n'est guère solide. C'était alors l'usage de baptiser les enfants le jour même de leur naissance; et, quand on y dérogeait, les actes devaient en faire mention. La première raison est-elle plus sérieuse? le lecteur en jugera par cette réflexion qu'ajoute le témoin de la tradition dont il s'agit : « Ce qui y a donné lieu, c'est qu'il n'a été baptisé ni par le doyen, ni par le vicaire, mais par un chanoine de la même église, proche voisin de la maison Bossuet. » Fonds Baudot, n[o] 236, f[o] 155.

L'ancien maire de Dijon, le vieil aïeul qui avait déjà répondu pour Anne et pour le premier Jacques, reparaît ici. Nous savons que ces deux enfants n'avaient pas vécu. Cette fois, le parrain fut plus heureux. Celui au nom duquel il avait demandé la foi à l'Eglise devait en être l'un des interprètes les plus éloquents et des plus fermes défenseurs. Sa marraine, Marie Desbarres, fille de Claude Desbarres, et de sa seconde femme, Marguerite Robert, avait épousé, en 1597, Bénigne de Frasans, dont le père fut, comme lui, greffier en chef au Bureau des finances (1).

Les parents de Bossuet demeuraient alors, place Saint-Jean, dans la maison qui porte actuellement le n° 10 (2).

C'est apparemment la maison dont Jacques avait racheté la portion d'André, après la mort de leur père (3), et par conséquent la maison paternelle qu'avait dû habiter aussi le premier aïeul dijonnais, Anthoine, le clerc-auditeur à la Chambre des comptes. Bénigne et Marguerite y demeuraient depuis quelques années seulement. Ils avaient précédemment leur domicile, avons-nous

(1) V. J. d'Arbaumont, *Armorial*, pp. 190 et 166. Cette famille Desbarres, très considérable, a fourni des vicomtes-maïeurs à Dijon, des conseillers à la Chambre des comptes, des présidents au Parlement, des défenseurs à Saint-Jean-de-Losne et nombre d'officiers à l'armée française.

(2) Ph. Milsand, *Les Rues de Dijon*, p. 31, dit inexactement n° 12.

(3) V. *supra*, p. 57.

dit, sur la paroisse Saint-Michel, puisque leurs quatre premiers enfants y avaient été baptisés.

Nous ne suivrons point la carrière du grand Bossuet : elle échappe à notre cadre. Son enfance seule appartient à la Bourgogne ; une fois sorti de Dijon, il n'y reparut qu'à de longs intervalles. Force nous est de nous contenter des quelques détails qui se rapportent à notre sujet. Sa vie se mêle à l'histoire de France comme à celle de l'Eglise.

Précepteur du dauphin, évêque de Meaux, controversiste, Bossuet n'a pas seulement instruit un royal élève, enseigné un diocèse, mis au point les idées de son temps, ou percé à jour les erreurs de son époque, il a écrit et parlé pour toutes les intelligences cultivées ; ses œuvres ont révélé la splendeur de la langue française à tout l'univers, et sont devenues l'une des parties les plus glorieuses du patrimoine de l'humanité.

Pour en venir aux particularités de l'enfance de Jacques-Bénigne, il y a lieu de remarquer qu'on ne sait pas d'une manière certaine où il fut d'abord nourri. Courtépée, qui seul en a touché quelques mots, se contredit dans ses renseignements. Tantôt il nomme Aiserey (1), tantôt, Echannay (2), près de Sombernon. Une chose sûre, c'est

(1) T. II, p. 309. Après avoir parlé du château d'Aiserey, Courtépée ajoute : « Le grand Bossuet y a été nourri et élevé dans son enfance. »

(2) T. VI, 137. Il dit à l'article Echannay : « Fiefs de Joly et de

que l'enfant, qu'il ait été nourri ou non à la campagne, habita la maison de la place Saint-Jean jusqu'en 1638, époque où ses parents allèrent se fixer à Toul. Il ne les suivit point dans leur exode. Il continua ses études, à Dijon, sous la garde de son oncle paternel, Claude Bossuet. Il fréquenta, comme Anthoine, son frère aîné, les cours du collège des Godrans, dont les bâtiments sont occupés de nos jours par une école primaire de garçons et par la bibliothèque de la ville. Claude Bossuet demeurait tout à côté, rue du Collège, actuellement de l'Ecole-de-Droit, dans la maison qui porte le n° 7 et qui appartient à M. le marquis de Poncins (1).

Deux faits d'ordre religieux marquèrent les premiers pas de Jacques-Bénigne dans la voie qu'il devait suivre avec tant d'éclat. Le 6 décembre 1635, il fut reçu à la cléricature par messire Sébastien Zamet, évêque de Langres. Il se consacra ainsi tout enfant, comme un autre Eliacin, au service des autels. Son père, en le quittant, n'oublia point cette première initiation. Il le fit nommer chanoine de Metz, le 20 novembre 1640, avec dispense de résidence, à raison de ses études, à peu près comme on avait fait pour Claude, le chanoine de Toul. Le Parlement, où siégeait

Tonnerre, celui-ci, à la famille Bossuet, où Jacques-Bénigne, évêque de Meaux, fut nourri. »

(1) P. Milsand, *Les Rues de Dijon*, p. 61.

Bénigne, enregistra les provisions, malgré l'opposition tapageuse d'un autre candidat qui, par une manœuvre subreptice, s'était fait nommer par avance, et qui du reste se désista (1).

Jacques-Bénigne, trop jeune encore, ne s'occupa ni de cette nomination ni des difficultés qu'elle avait fait naître. Il était resté chez son oncle, tout absorbé dans ses études. Avec quel succès il les termina, chacun le sait, et il est inutile d'y insister davantage. Il demeura quatre ans, rue de l'Ecole-de-Droit, de 1638 à 1642 (2). Pendant les vacances, il allait à Aiserey, où Claude Bossuet possédait un château.

A la rentrée des classes de 1642, nous le savons, il vint, avec Anthoine, se fixer à Paris, et entra au collège de Navarre. C'est là que, dix années durant, il travailla sous la direction de maîtres consommés dans leur art, et qu'il faut nommer, car Bossuet leur resta profondément reconnaissant. Les maîtres ès arts Jean Yon et Charles Touraine, les professeurs de théologie Pierre Guischard, Jehan Saussoy, Jacques Pereyret, et surtout le grand maître de Navarre, Nicolas Cornet, pressentirent

(1) Floquet, I, 33, 51, 63.

(2) Courtépée, II, 362, dit, à l'article Couternon, que la mère du grand Bossuet y avait un domaine, et que, dans sa jeunesse, il y passait ses vacances. Ce fait est inexact. Le domaine dont il s'agit n'est entré dans la famille des Bossuet qu'en 1676 ; il fut acquis du seigneur de Perrigny par Claude Savot, veuve d'Etienne Bossuet, qui le légua à M. de Montferrand. — V. Baudot, *Lettre à Girault*, p. 12.

son génie et lui ouvrirent tour à tour les grands horizons de la science catholique (1). Il se livra si passionnément à l'étude de la théologie, de l'écriture sainte, de la langue grecque et des Pères de l'Eglise, que le travail resta pour lui toute sa vie comme un besoin et comme un charme.

Il revint en Bourgogne à trois reprises, en 1656, en 1668 et en 1674. Les deux premières fois, il prêcha certainement à Dijon, dans plusieurs circonstances, car il nous reste intégralement quatre des sermons qu'il dut y prononcer alors (2).

Le premier est celui qu'il fit sur la Providence, dans la Sainte-Chapelle, en présence du duc d'Epernon, le troisième dimanche après Pâques, 7 mai 1656 (3). Le compliment qu'il adressa au prince doit trouver sa place ici, au moins en ce qui concerne les souvenirs dijonnais qu'on y peut relever :

« Certainement, Monseigneur, quelques grands préparatifs que l'on fasse pour recevoir (4) demain Votre Altesse, son entrée (5) n'aura rien de plus magnifique, rien de plus grand ni de plus glorieux que les vœux et la reconnaissance publique de tous les ordres de cette province, que votre haute

(1) Floquet, I, 77; — Cf. *Revue Bossuet*, 24 avril 1901, pp. 98-103.

(2) *Œuvres oratoires de Bossuet*, par l'abbé J. Lebarq, t. II, pp. 146, 170, 190; t. II, pp. 274, 295.

(3) Fait mis en lumière par M. Floquet, I, 379-391.

(4) *Var.*, pour honorer.

(5) Le duc d'Epernon, venu à l'avance dans la ville, devait faire le lendemain son entrée solennelle.

générosité a comblés de biens, et à qui votre main armée (1) a donné la paix, que votre autorité lui conserve (2). Le plus digne emploi d'un grand prince, c'est de sauver les pays entiers et de montrer, comme Votre Altesse, l'éminence de sa dignité par l'étendue de ses influences (3)... Mais je ne prétends pas ici prévenir les doctes et éloquentes harangues par lesquelles Votre Altesse sera célébrée. Je dois ma voix au Sauveur des âmes et aux vérités de son Evangile, et il me suffit d'avoir dit ce mot pour me joindre aux acclamations du public, et témoigner la part que je prends aux avantages de ma patrie (4). »

Le 6 juin suivant, mardi de la Pentecôte, le grand orateur fit à Dijon un sermon sur la Pénitence, sans que rien indique dans quelle église il le prêcha. Il avait terminé celui qui précède en disant : « Ce sont, fidèles, les sentiments avec lesquels vous devez gagner le jubilé que je vous annonce. » Il commence celui-ci en reprenant la même idée : « Je ne puis vous exprimer, chrétiens, combien est

(1) *Var.*, votre épée.

(2) Allusion aux succès remportés par le duc d'Epernon sur les rebelles, et particulièrement à la réduction du château de Dijon, d'où ils bombardaient la ville, et à celle de Seurre, qui leur servait de quartier général. Cf. Floquet, *Etudes*, I, 383; Lebarq, II, 148.

(3) Bossuet parle ensuite des grandes alliances de la famille d'Epernon et de la reconnaissance que la ville de Metz lui devait aussi.

(4) Il ne s'agit pas de la France, mais de Dijon, où Bossuet était né. *Note de Lebarq.*

grande aujourd'hui la joie de l'Eglise. Cette grâce du jubilé, que vous avez si ardemment embrassée, cette piété exemplaire, ce zèle que vous avez témoigné dans la fréquentation des saints sacrements, satisfait infiniment cette bonne mère (1). »

Il semble aussi que les fragments d'un sermon pour vêture conservés à Meaux proviennent d'un grand discours qui aurait été prononcé à Dijon, la même année. Il s'agirait d'une des filles de Denys Brûlard, religieuse au couvent des Bernardines. Ces fragments présentent en effet, au point de vue de l'écriture et du style, une assez grande ressemblance avec les deux sermons précédents, et les allusions qui s'y trouvent conviennent bien à cette famille Brûlard où « la pourpre brille de toutes parts », et qui « est ornée par la noblesse des croix de Malte et par la majesté des sceaux de France (2) ».

Bossuet fit un second voyage à Dijon, après la mort de son père, sur la fin de l'année 1667. Il nous reste de son passage deux autres sermons également prononcés dans nos murs, l'un chez les Carmélites, le jour de Noël (3), l'autre, le 1er janvier 1668, sans indication d'église (4). L'exorde

(1) Lebarq, *ibid.*, II, 179. Lachat, *édit. Vivès*, VIII, 494, dit inexactement : Prêché à Metz, en 1655.

(2) Lebarq, *ibid.*, II, 192. *Edit. Vivès*, XI, pp. 419 et 442, avec de nombreuses additions.

(3) Lebarq, *ibid.*, V, 274. Lachat, VIII, 263, reproduit ce sermon d'une manière assez fautive.

(4) Lebarq, *ibid.*, V, 295. Lachat, *édit. Vivès*, VIII, 361, dit : Prêché dans la chapelle des anciens ducs de Bourgogne.

du premier commence par ces mots si connus : « Le Verbe qui était au commencement dans le sein de Dieu, par qui toutes choses ont été faites, et qui soutient toutes choses par sa force toute-puissante, a disposé comme trois degrés par lesquels il est descendu de la souveraine grandeur à la dernière bassesse : premièrement, il s'est fait homme ; secondement, il s'est fait passible ; troisièmement, il s'est fait pauvre, et s'est chargé de tous les opprobres de la fortune la plus méprisable. » Le second renferme une allocution au prince de Condé, qui ne semble pas achevée et qui a pu être omise, parce qu'elle fait à la Fronde une allusion qu'un trait de plume paraît avoir écartée.

La deuxième conquête de la Franche-Comté, que dirigea personnellement le grand roi, ramena Bossuet à Dijon, en 1674, avec le dauphin et la reine-mère. Ils passèrent une première fois dans la ville, en se rendant auprès de Louis XIV, qui les mandait à son camp devant Besançon. Le maire de Dijon leur adressa dans cette circonstance un discours si pathétique que toutes les personnes présentes dirent : « C'est Monsieur le maire de Dijon qui emporte le prix des harangues (1) ! »

A leur retour, ils assistèrent au Te Deum chanté dans la Sainte-Chapelle pour la réduction de Besançon, et à deux processions de la Sainte-Hostie, avec tous les seigneurs et les dames de la cour (2).

(1) A. C. D., B, 312.
(2) *Ibidem*, B, 312.

La reine, le dauphin et Bossuet séjournèrent six semaines à Dijon ; ils firent le pèlerinage de Notre-Dame d'Etang (1), et visitèrent, en revenant, les tombeaux des ducs de Bourgogne, à la Chartreuse (2). Plombières attira le jeune prince, qui vint souvent se récréer dans les beaux jardins de Jehan Gauthier, maître à la Chambre des comptes. L'heureux propriétaire, en souvenir de ces royales visites, fit élever un obélisque que décorait l'image en relief du dauphin, et dont le roi lui-même admira plus tard le dessin, à Saint-Germain-en-Laye (3).

Les Bossuet en Bourgogne étant l'unique objet de ces pages, nous avons déjà dit que nous n'avions pas à suivre le grand évêque dans les divers évènements de sa carrière. Marquons-en seulement la fin. Il mourut avec la sérénité d'un homme qui a conscience d'avoir été fidèle à sa mission, supportant courageusement les atteintes d'une longue et cruelle maladie, comme si la souffrance avait dû lui donner, à lui aussi, ce quelque chose d'achevé qu'elle ajoute à la vertu. Il rendit son dernier soupir, à Paris, un samedi matin, le 12 avril 1704. Son convoi se fit le lendemain soir à Saint-Roch, où ses deux neveux, Louis et Jacques-Bénigne, les fils d'Anthoine, signèrent son acte de décès. Ses restes mortels furent dirigés vers Meaux, le

(1) P. de Joux, *Histoire de... N.-D. d'Etang*, Dijon, 1726, p 93.
(2) Floquet, I, 154.
(3) Courtépée, II, 467. *Bulletin d'histoire*, 1899, pp. 141-145.

mercredi suivant, et, le jeudi, on fit solennellement ses obsèques (1), auxquelles on vit figurer l'ancien blason des Bossuet : *d'azur, à trois roues d'or.*

8° Les trois derniers enfants de Bénigne Bossuet et de Marguerite Mochet ne nous arrêteront pas longtemps. Magdeleine, qui suivit Jacques-Bénigne, fut baptisée à Saint-Jean, le 13 janvier 1630. Elle eut pour parrain « Révérendissime Seigneur Messire Sébastien Zamet, évesque de Langres et pair de France », d'une famille originaire de Luques en Italie, et qui gouverna son diocèse, de 1615 à 1654, avec un zèle et une charité dignes de tout éloge. La marraine, Marie Mochet, « femme de M. de Roüelle, lieutenant général du Roy à Chastillon », avait déjà répondu, en 1626, pour le second Jacques.

Magdeleine avait, avec Marie, sa sœur, devancé, ce semble, ses parents à Metz, et séjourné quelque temps chez Jacques-Bénigne. A ces souvenirs de jeunesse se rattache peut-être le mot du pieux archidiacre, qui laissait ses sœurs, à l'appel de la cloche des chanoines, et leur disait en souriant : « Allons à Matines ! » Magdeleine se maria, comme avait fait Marie, mais plus tardivement encore. Elle avait quarante-six ans sonnés, quand elle épousa, le 11 avril 1676, Joseph Foucault, secrétaire des Conseils d'État, veuf de Marie Métezeau (2).

(1) L'abbé Ledieu, *Mémoires et Journal,* Paris, Didier, 1858, t. II, pp. 98-101.

(2) Floquet, I, 543; Michel, *ibid.*, 83.

Devenue veuve elle-même, elle habita chez son frère à Meaux, et y mourut, le 18 juin 1703 (1). Elle fut enterrée le lendemain à la porte de l'église Saint-Roch, sa paroisse, comme elle l'avait ordonné par son testament.

9° Gilles-François, qui vint après Magdeleine, n'a pas d'histoire. On sait qu'il fut baptisé, le 10 mars 1632, que son parrain, « noble maistre Gille Berthet » était « conseiller du Roy et receveur général en Bourgongne et Bresse », et sa marraine « Hélène Maillard, femme de Claude Bretagne, conseiller du Roy en son parlement de Bourgongne » (2). Nous n'avons trouvé nulle autre mention de cet enfant. Gilles Berthet était encore receveur général en 1663 (3). Les Maillard, que nous avons déjà rencontrés, ont fourni des receveurs généraux, des trésoriers de France, des conseillers à la Chambre des comptes et au Parlement (4).(1)

10° Marguerite, baptisée le 20 juillet 1634, clot la série des neuf frères et sœurs de Bossuet. Elle eut pour parrain « noble Pierre de Villars, avocat en Parlement », le mari probablement de Marie Petit, marraine, en 1622, comme on l'a vu. La marraine, cette fois, fut « damoiselle Marguerite Beuverand, femme de Mons[r] Bossuet, advocat au

(1) Ledieu, *ibid.*, II, 439.
(2) A. C. D., B, 491.
(3) A. D. C., série C, 5,032.
(4) V. J. d'Arbaumont, *Armorial*, 166.

(1) Gilles François, « tué à notre service ès précédentes guerres d'Italie, étant premier capitaine et major dans le régiment de cavalerie de Roquefort » (Lettres d'honoraire de maître des requêtes à Antoine Bossuet, 18 nov. 1696. Archives Nationales, X¹B 9001, lettres patentes enregistrées le 24 nov. 1696

Conseil et secrétaire du Roy (1) ». Nous reviendrons à ces derniers avec quelque détail, car nous sommes en présence d'un des personnages importants de la famille, François Bossuet, d'Auxonne.

Partie de Dijon, à l'âge de quatre ans, la petite Marguerite entra de bonne heure chez les Dominicaines de Toul. A quatorze ans, ses supérieures hésitant à la recevoir à la profession, parce qu'elle relevait à peine d'une grave maladie, elle les toucha tellement, en coupant elle-même ses cheveux, qu'elles se rendirent aussitôt à ses désirs. Elle vécut avec une ferveur angélique, et s'endormit dans le Seigneur, le 13 janvier 1658, à vingt-trois ans et demi, avec tous les sentiments d'une âme prédestinée (2).

(1) A. C. D., B, 491.

(2) Elle s'appelait en religion sœur de Saint-Alexis. Floquet, I, 544.

CHAPITRE QUATRIÈME

LES BRANCHES COLLATÉRALES

De tous les ascendants connus de l'évêque de Meaux, trois seulement nous sont fournis par Dijon : son père Bénigne, son grand-père Jacques et son bisaïeul Anthoine, le clerc-auditeur. Quatre autres appartiennent à Seurre : les deux Etienne, Jacques, le bourgeois, et, à une date plus reculée, le fondateur de l'anniversaire en 1428. Après Bénigne, en suivant la descendance dans la tige maîtresse qui a porté Bossuet, nous ne trouvons plus qu'Anthoine, le receveur général, et Louis, le filleul du prince de Condé, sans parler de la fille et de la petite-fille de Louis.

Mais cette tige elle-même n'a point grandi sans s'être de bonne heure entourée de nombreux rameaux, dont plusieurs lui ont fait avec le temps une ample couronne. Tel, dans une vaste forêt, un chêne séculaire dresse sa puissante ramure au-dessus des taillis qui végètent à ses pieds.

Il s'agit maintenant de reconnaître et de dis-

tinguer, la tige principale nous étant bien connue, les différents rameaux qui s'en sont successivement détachés.

I. — Avant Etienne II, la distinction est difficile à faire au milieu des jets multipliés et souvent épars qui encombrent la généalogie. Mais bientôt et surtout après Anthoine Ier, on voit peu à peu les branches s'égaliser dans un harmonieux ensemble.

En 1490, les lignées de Jehan Boussuet et de Jacot Boussuet, l'aîné, nous ont apparu comme distinctes de celle des Boussuet dits Rouyers (1). C'est peut-être à ces premières branches collatérales que se rattachent les familles de Jacot Boussuet, le jeune, de Pierre, le drapier, de maître Boussuet, notaire, et le nom de Claude Boussuet, qui écrivit le procès-verbal de l'élection de 1522, si ce dernier ne s'identifie point avec le précédent. Nous avons du moins pour l'une de ces familles, celle de Pierre, reçu bourgeois en 1513, la preuve qu'elle était séparée de la tige primitive antérieurement à 1460, puisqu'elle n'avait pas hérité du droit de bourgeoisie.

Au contraire, François Boussuet, le médecin poète, né en 1520, appartient à la ligne principale, puisque les enfants d'Etienne II recueillent son

(1) Nous mentionnons seulement pour mémoire Claude Rouyer et Jehan Rouhier que nous avons rencontrés, l'un en 1450, l'autre en 1470, en rappelant qu'à cette époque les Boussuet étaient déjà connus sous leur nom patronymique.

héritage. Il en est de même de Jacques Boussuet, l'acquéreur du fief de Baissey, en 1547, parce que, dans les rôles de cette époque (1), il se réclame de la qualité des siens pour échapper à l'impôt (2). Nous ne pouvons en dire autant ni de Marguerite Boussuet, qui naquit vers 1565, épousa Jehan de la Croix et mourut en 1630; ni de Pierre Boussuet, l'amodiateur de 1584; ni de Philippe, le prieur de Tilchâtel; ni des deux Pierre Bossuet, de Champvans, ni d'une foule d'autres, par exemple les deux Boussuet, religieux (3), et Claude Boussuet, laboureur (4), qui figure dans la Recette de Saint-Laurent de Chalon, en 1607. Sur eux tous, les renseignements nous manquent.

II. — Que faut-il penser des Bossuet qui pullulent à Dijon, dans des situations modestes, à la

(1) A. D. C., série L, 690.

(2) A Dijon, Jacques Boussuet, avocat en Parlement, demeurait, en 1558, rue du Petit-Potet. A. D. C., série G, 568.

(3) L'un de ces religieux, Jehan Boussuet, originaire de Paris, fut bénédictin. Son épitaphe porte : *Ex cœnobio S. Dyonisii in Francia.* Il a composé un ouvrage intitulé : *Expositio Doctrinæ catholicæ,* sans date. L'autre, de l'ordre de Cîteaux, fut moine à Villers en Flandre. Il a écrit la vie du B. Arnould, publiée par les Bollandistes au 30 juin. D. Chamelot lui attribue également celle du B. Abundus, que l'on conserve dans la bibliothèque de Villers. Cf. *Journal des écrivains de l'Ordre de saint Benoît,* Bouillon, t. I, p. 139.

(4) Série E, 7,187. On trouve encore : Cl. Boussuet, laboureur, en 1710, Recette d'Autun (*ibid.*, 6,224) ; Ch. Boussuet, laboureur, en 1789, Recette de Charolles (6,858) ; F. L. M. de Bossuet, à Paris, 1789 (4,680).

fin du XVI[e] siècle, et pendant le cours du XVII[e] ? Viennent-ils des branches collatérales de Seurre, ou bien ont-ils une origine différente ? Aucun document ne permet de répondre. Un premier groupe exerce la profession de maîtres-chirurgiens : Philippe, marié à Claudine Delevaux, en 1618 ; Guillaume, son fils, qui avait épousé Judith Liégeard, en 1658, et dont il eut trois fils : André, Prudent et Claude (1). D'autres Bossuet étaient vignerons : Bénigne, marié à Françoise Mugnier, en 1603 ; Alexandre, époux de Nicole Vaille, en 1624 ; Claude, imposé à 40 sous, en 1664 ; Henri, marié à Marguerite Gauthier, en 1666 (2). Quelques-uns ont une situation tout à fait inférieure : Jehan, charretier, en 1601 ; un autre Jehan, marié en secondes noces à la veuve d'un cordonnier, si pauvre qu'elle ne pouvait payer sa taille (3).

Si l'on ne peut établir le rapport de filiation de ces Bossuet dijonnais avec les premières branches collatérales de Seurre, une chose est certaine, c'est qu'ils ne se détachent point de la ligne principale à partir d'Etienne II. Nous connaissons la liste de ceux de ses enfants qui recueillirent sa succession et fondèrent une famille.

(1) A. C. D., B, 506, 493.

(2) *Ibid.*, B, 490, 415, 427 ; A. C. D . série L, 245, 250.

(3) *Ibid* , B, 350 ; Peincedé, XVIII, 303 ; — A. C. D., série L, 570. Philippe Bossuet, « nouveau marié », en 1617, est, comme tel, également dégrevé d'impôt, L, 222 ; une veuve Philibert Boussuet est taxée à 5 sous, en 1634, L, 230.

Que devinrent tous ces humbles qui portaient un si grand nom? Se sont-ils perpétués jusqu'à nos jours, soit directement, soit par leurs alliances? Problèmes difficiles et que l'obscurité des personnes rend presque insolubles. Certaines généalogies bourguignonnes et parisiennes en revendiquent quelques-uns (1). D'autres apparaissent çà et là, au XVIIIe siècle, dans les environs d'Autun et à Paris, comme on a dit précédemment ; on en trouve de même ailleurs, à Dijon, à Seurre, à Montceau-les-Mines par exemple, et l'on serait sans doute bien embarrassé d'établir les liens qui les unissent aux Bossuet du XVIe siècle. Un Jacques Bossuet, marié à Jeanne Jacquet, était domestique à Dijon, en 1779. Leur fils, François-Marie, mourut à l'âge de six ans, le 20 juin de cette même année. Un autre Bossuet reparut à Seurre aux approches de la Révolution. Marie Bossuet, de Montceau-les-Mines, fit publier ses bans, en 1899 (2).

III. — Jehan, l'aîné des enfants d'Etienne II, forme une branche collatérale, la première de celles que nous puissions suivre. Il épousa Odette Thomas, dont il eut deux enfants connus : une

(1) Généalogie de la famille Fénéon, à Semur-en-Auxois. — *Etat présent de la noblesse française*, par Bachelin-Deflorenne, Paris, 1886, p. 366. Louis-Auguste-Napoléon Bossuet, ancien curé de Saint-Louis-en-l'Ile, fils de Louis-Auguste-Ferdinand, prétendait se rattacher, on ne sait comment, à la famille de l'évêque de Meaux.

(2) Etat civil de Dijon et de Montceau-les-Mines. — *Note sur les origines des Bossuet*, déjà citée, p. 27.

fille, nommée Bénigne, et un fils nommé Jehan. Il donna sept cents livres de dot à sa fille, en la mariant, par contrat du 27 juillet 1566, à François Debranc, greffier en la mairie de Seurre (1).

On le trouve à Dijon avec le titre d'avocat que lui attribue le contrat précédent. Il est qualifié « docteur ès droit, advocat postulant », dans le récépissé de la dot de sa fille, qu'il solda le 28 octobre 1566 (2); « le plus ancien advocat au bailliage de Dijon », dans une note manuscrite de Chenevet (3); « advocat en Parlement de Bourgogne », dans la vente des étangs, le 26 novembre 1573. Il est nommé dans une fondation faite, en 1571, à la Sainte-Chapelle de Dijon, parmi les associés de Saint-Yves (4). Il devint avocat conseil de l'abbaye de Saint-Etienne, aux gages ordinaires de cinq livres, dont il existe deux reçus (5). Il paraît dans le premier avec des collègues de haut renom : Bernard Desbarres et Jehan Bouhier, et, dans le second, avec Bernard Cousin et Bénigne Arviset, qui sont moins connus. Nous savons par la vente de la maison familiale de Seurre qu'il était décédé avant le 24 décembre 1583.

Il y aura lieu de nous occuper de sa fille Bénigne, au chapitre des alliances des branches collatérales.

(1) A. D. C., série C, 2,166 ter, no 2 et 4.
(2) *Ibid.*, n° 4.
(3) Eglises de Dijon, f° 117.
(4) *Ibid* , E, 2,291.
(5) A. D. C., G, 578, 584.

Son fils Jehan embrassa la vie religieuse en l'abbaye de Saint-Etienne, où il fit sa profession, le 8 septembre 1572 (1). Grâce à certains actes où son nom figure, on peut le suivre dans sa paisible carrière, et tracer de lui une légère esquisse.

Il était encore simple religieux quand il signa, le 24 février 1594, avec les autres membres de sa communauté, le reçu d'une « somme de cent escus sol d'or », qu'un nouvel abbé (2), « maistre Anthoine Richard », offrit à Saint-Etienne pour droit « de réception et bienvenue » (3). L'année suivante, le chapitre, en le nommant « solliciteur des affaires de l'abbaye », reconnaissait sûrement en lui des qualités particulières (4). Nous retrouvons sa signature, le 24 janvier 1596, dans une délibération capitulaire relative aux honneurs funèbres que l'abbaye voulut rendre à « maistre Pâris Berard », prieur claustral de Saint-Etienne, dont la fin avait été très tourmentée.

Le lendemain, quand il fallut pourvoir au remplacement de ce dignitaire, Jehan Boussuet vota (5), avec la majorité, pour Albert Dubois,

(1) A. D. C., *ibid.*

(2) La nomination d'Anthoine Richard, ayant été faite par le duc de Mayenne, ne fut point ratifiée par Henri IV. Cf. *Hist. de l'église de S.-Estienne*, par l'abbé Fyot, Dijon, M.DC.XCVI, p. 214.

(3) *Ibid.*, p. 220, n° 294.

(4) A. D. C., série G. 191.

(5) Au scrutin dont il s'agit, le chanoine Jehan Boussuet est qualifié « recteur par moitié de l'hospital de Tilchastel », Charles Hénault, aussi chanoine de Saint-Etienne, étant recteur de l'autre moitié.

déjà pourvu de l'office de chantre. Cet office de chantre, un des premiers de l'abbaye, échut à Jehan Boussuet lui-même (1), le 14 mars suivant, et il en prit possession presque aussitôt.

Le 24 décembre 1613, date célèbre dans l'histoire de Saint-Etienne, il comparut, au milieu d'une assemblée solennelle, au portail de l'église, avec « maistre Jehan Moisson, vicaire général de Messire André Fremyot, archevêque de Bourges, abbé de Saint-Etienne », et les autres chanoines de l'abbaye, en tête desquels il figure, pour entendre la publication des Bulles de « Sécularization de ladite Abbaye avec les lettres de fulmination desdites Bulles ». Le procès-verbal dit expressément que les chanoines protestèrent, « par la voix dudit Sieur Boussuet, chantre », que la sécularisation ne pourrait « nuire, dérosger, ny préjudicier à la transaction passée entre l'abbé et le chapitre, le 5 octobre précédent, déclarant que sans quoi ils n'auraient pas « voulu consentir à l'effet de ladite sécularisation » (2).

Quelques documents, à peine dignes de l'histoire, doivent être recueillis pourtant comme traits symptomatiques de caractère. Ils indiquent, ce semble, que Jehan Boussuet avait, comme son

(1) Jehan Boussuet y fut nommé, non par élection capitulaire, mais par collation de Jehan Petot, prévôt de la Sainte-Chapelle, qui, dans ces temps troublés, avait reçu mission de pourvoir aux vacances de l'abbaye de Saint-Etienne. G, 145.

(2) L'abbé Fyot, pp. 221, 241, 353, nos 296, 305, 438.

oncle, le familier de Saint-Martin de Seurre, l'humeur peu accommodante. En 1618, il refusa de se soumettre à une délibération du chapitre portant qu'à l'avenir, tous les chanoines, à l'exception du doyen, descendraient à l'aigle pour chanter les proses, les introïts et les alleluia. De concert avec le trésorier Pierre Legoux, Jehan Boussuet protesta contre cette décision, et commença les procédures. Deux ans après, le croirait-on? l'affaire n'était pas éteinte; il y avait requête au Parlement contre la décision du chapitre. Une autre fois, en 1629, le même plaideur, dont l'âge n'avait point adouci le caractère, se trouva trop grand personnage pour « chanter la grand'messe et être de semaine ». Nouvelle délibération du chapitre, et nouvelle protestation du chanoine arguant de sa dignité et de ses prérogatives (1).

Tout passe, le sage l'a dit; hélas ! même les prérogatives des chanoines. Jehan Boussuet mourut le 7 octobre 1630 (2).

IV. — André Boussuet, fils d'Anthoine, l'auditeur, et de Jehanne Richard, est le chef d'une des deux branches les plus importantes de la famille, celle qui s'établit à Auxonne.

Il était encore mineur, ainsi que son frère Jacques, en 1573, au moment de la vente des étangs,

(1) A. D. C., série G, 153, 157.

(2) La *Series chronologica canonicorum ecclesiæ abbatialis S. Stephani Divion.* donne inexactement la date du 5 octobre. Archives manuscrites du chapitre de Saint-Bénigne..

puisque, d'après l'acte, les deux frères sont placés sous la tutelle de leur mère (1). Il l'était toujours, le 10 août 1581, quand il vendit à Jacques sa part de maison à Dijon, ayant alors pour curateur Gérard Richard, sieur de Ruffey, dont le consentement à cette vente est requis et donné (2). Mais il ne l'était plus, le 24 décembre 1583, lorsque les enfants et les petits-enfants d'Etienne II vendirent la maison familiale de Seurre, lui présent et acceptant, sans qu'il fût question de minorité ou d'émancipation (3). On avait sûrement attendu sa majorité pour faire cette liquidation définitive des propriétés de Seurre. D'après toutes ces données, André serait né vers 1562.

Ce qui le fit revenir sur les bords de la Saône, ce fut son mariage avec Marguerite Margeret, qui était d'Auxonne, et dont il eut sept enfants, deux garçons et cinq filles.

Jacquotte Boussuet ouvre la série, le 28 mai 1590. Je cite intégralement son acte de baptême (4), à cause des renseignements qu'il renferme sur cette nouvelle branche.

« Jacquotte, fille de Me André Boussuet, suivant les finances à Dijon, à présent demeurant à Auxonne, et du corps de damoiselle Marguerite Margeret, sa femme ; Jacquotte, fille de Me Claude

(1) Série E, 2,211.
(2) Peincedé, XIX, 230.
(3) *Lettre à M. Cl.-X. Girault*, p. 8.
(4) Cl.-X. Girault, *Notice historique*, p. 8.

Margeret, grenetier d'Auxonne et Mirebel, et de dame Jacquotte Surmain, ses père et mère, ayeuls de l'enfant, sa marraine; et le parrain, honorable homme Jehan Boillaud, bourgeois et échevin audict Auxonne ; et fut ladicte Jacquotte baptisée sur les saints fonts de l'église de céans, le 28e jour de mai 1590. »

Signé : Boillaud, Boussuet.

Je ne m'arrête pas aux alliances que cet acte indique : nous y reviendrons par la suite, comme à toutes celles que nous avons déjà réservées.

En s'établissant à Auxonne, André Boussuet restait attaché, comme il l'était précédemment, à l'administration des finances. C'est ce qui résulte d'un acte d'acquisition du 27 février 1590 (1), où il est ainsi qualifié : « M. Andrey Boussuet, suivant les finances, résidant audict Auxonne. »

Douze ans plus tard, il se faisait pourvoir de l'office de conseiller du roi, grenetier ancien au grenier à sel d'Auxonne et chambre de Mirebeau, aux lieu et place de Claude Margeret, son beau-père (2).

Les lettres de provisions sont du 17 décembre 1602 (3). On trouve, au 21 février 1610, des lettres patentes, en suite d'un arrêt du Conseil qui ordonne le paiement à son profit d'une somme de

(1) Peincedé, V, 398.
(2) Fonds de Juigné, t. V, fo 31.
(3) Girault, *Notice*, p. 8.

six cents livres « à lui dues comme héritier de feu Claude Margeret, grenetier audit grenier, pour ses gages dudit office » (1).

En 1616, le nom d'André Boussuet figure en tête d'une liste des notables d'Auxonne (2) ; après quoi nous le voyons se faire pourvoir, le 12 décembre 1618, de l'office de grenetier triennal au même grenier à sel. En 1623 et 1624, il reparaît avec le titre de « grenetier ès greniers à sel d'Auxonne et Mirebeau », dans des acquêts dont il sera question plus loin (3). A la fin de sa carrière, il prend un nouveau titre, celui de « capitaine des gardes des plaisirs du roy, et des aizes, grueries et forêts de Chalon-sur-Saône, Autun, Montcenis, Charollais, Brazey et Pontailler », comme l'indiquent des provisions de cet office datées de 1628. Mais il l'exerça peu de temps ; un de ses fils, on le verra plus loin, en fut pourvu à sa place, par lettres du 10 novembre 1629 (4).

A Auxonne, André habitait une maison située près des anciens remparts, entre la Porte de France et la tour du Boichot, et dont l'emplacement fut occupé plus tard par un hangar d'artillerie (5). Il eut aussi maison de campagne dans les environs, ayant acheté, le 27 février 1590, pour vingt écus,

(1) Peincedé, V, 415.
(2) Girault, *Notice*, 10.
(3) Peincedé, V, 467. — A. D. C. série C, 2,101.
(4) Peincedé, 618.
(5) Girault, *Notice*. *Réponse de M. Girault*, 1er mai 1888, p. 6.

« une maison sise au village de Poncey, en la rue au Maire, avec ses trèges et ses appartenances » (1). En 1616, il augmente sa petite propriété en y ajoutant une parcelle de terre (2), puis une « portion de meix, » en 1623 (3), et un tiers de journal, l'année suivante (4).

Il fit de concert avec sa femme un testament mutuel écrit de sa main et scellé de ses armes, qu'il déposa, le 25 mai 1625, en l'étude de Claude Gotheret, notaire à Auxonne (5). Il avait cessé de vivre, le 15 février 1630, puisque, ce jour-là, Marguerite Margeret, sa veuve, vint, avec ses enfants, demander l'ouverture du testament.

Le blason des Bossuet se vit longtemps sculpté sur le pied du fût d'une croix, dont l'ingénieur Antoine nous a conservé la gravure dans un plan d'Auxonne. Elle porte, *en champ d'azur*, les *trois roues d'or* symboliques des Rouyers de Seurre, *posées deux et une*, et dont un rouleau du plan cache la partie supérieure. La date de 1677 se lit sur la frise du piédestal.

Suivons maintenant chacun des rameaux issus de la branche d'Auxonne.

(1) Fonds de Juigné, t. V, ffos 31 et suiv.

(2) *Ibid.*, 7 nov. 1616. « Eschange avec Joseph Regnier, de Poncey, d'un petit fonds de terre contre une portion de même contenance. »

(3) *Ibid.*, 19 oct. 1623, « Acquest sur Claudine Maire et consorts pour la somme de 20 livres 5 sols. »

(4) *Ibid.*, 26 août 1624. « Acquest sur Jehan Laurens moyennant la somme de 20 livres. »

(5) Girault, *Notice*, p. 10.

1° Jacquotte Boussuet, l'aînée des enfants d'André Boussuet et de Marguerite Margeret, fut baptisée, nous l'avons dit, le 28 mai 1590. Elle était mariée, en 1630, à noble Pierre Bretin, neveu, dit-on, de Philibert Bretin, médecin et poète, lui aussi, au XVIe siècle (1).

2° Philiberte vint ensuite : née le 18 août 1594, elle épousa Jacques Jannel, lieutenant civil au bailliage de Saint-Jean-de-Losne, l'un des héros du siège de 1636.

3° Le troisième enfant d'André Boussuet, le premier de ses fils, fut Bénigne, celui qu'on voulut faire passer jadis pour le père de l'évêque de Meaux, afin d'établir cette thèse bientôt renversée que les aïeux du grand orateur étaient originaires d'Auxonne (2). L'acte de mariage du véritable père de Bossuet, découvert par un heureux chercheur, mit fin au débat.

De lui, comme de ses sœurs, nous savons peu de chose. Voici son acte de baptême : « Bénigne, fils de noble André Boussuet et de damoiselle Marguerite Margeret, fut baptisé le 22e de juillet, année que dessus (1597) ; son parrain fut noble Bénigne Soyrot, conseiller du roy et trésorier gé-

(1) Né à Auxonne en 1550 et mort en 1595, Ph. Bretin a traduit les aphorismes d'Hippocrate et les dialogues de Lucien ; il a composé des pièces de poésie imprimées à Lyon en 1576, et d'autres ouvrages dont Papillon donne les titres.

(2) *Notice historique sur les aïeux de Jacques-Bénigne Bossuet et sa patrie d'origine*, par M. Cl.-Xav. Girault. Dijon, Frantin, 1808.

néral de l'extraordinaire des guerres en Bourgogne; sa marraine, damoiselle Charlotte Tabourot, femme de noble Jehan Malassis, écuyer, conseiller, avocat et procureur du roy à Auxonne, sieur de Cléry. »

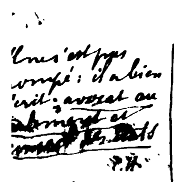
Nous connaissons Bénigne Soyrot, oncle paternel de l'enfant. La marraine, Charlotte Tabourot, était fille de Guy Tabourot, écuyer, seigneur de Véronnes et Venarey, et de Catherine Le Gruyer, fille d'Alexandre Le Gruyer, écuyer, avocat du roi au bailliage de Chaumont (1).

Quarante ans après, nous retrouvons, semble-t-il, le même Bénigne Boussuet en qualité « d'advocat au Parlement et au Conseil d'État », le 7 février 1637, au baptême de son neveu, Bénigne Dumay, fils de Pierre Dumay, et de Denise Bossuet, dont il est parrain à l'église Saint-Michel, à Dijon (2). Nous perdons ensuite sa trace, sans pouvoir dire ni s'il prit femme ni s'il devint chef de famille.

4° La vie du second fils d'André, qui naquit le 1er mars 1600, est féconde en incidents, j'ose dire

(1) J. d'Arbaumont, *Armorial,* 154.

(2) A. C. D., B, 497. Bénigne Bossuet, le père de l'orateur, était encore à Dijon en 1637. Si le rédacteur de l'acte de baptême dont il s'agit s'était trompé dans les qualifications qu'il donne au parrain, en écrivant par exemple *advocat au Parlement et au Conseil d'État,* au lieu de *advocat au Parlement et conseil des Etats,* il s'agirait ici du père du grand Bossuet, et, dans ce cas, il faudrait dire que nous ne connaissons de l'autre Bénigne Bossuet que son acte de baptême.



qu'elle l'est trop. L'esprit aventureux qui le distingue des autres Bossuet, généralement si judicieux et si mesurés, l'éleva à une haute fortune, mais pour le précipiter dans les abîmes, en sorte qu'il connut, lui aussi, toutes les extrémités des choses humaines, comme Jacques-Bénigne le dira des princes et des rois.

Ayant achevé ses études de droit, de même que plusieurs d'entre les siens, François Bossuet se fait recevoir, le 7 mai 1627, « conseiller secrétaire du roy, maison et couronne de France » (1). Un goût inné et l'exemple de son père le dirigent dans la voie des finances. Il succède à son père dans son office « de grenetier ancien au grenier à sel d'Auxonne et Mirebeau » (2).

Le 10 novembre 1629, il est également pourvu d'un autre office d'André, celui de « capitaine des gardes et des plaisirs du roy et des aizes en la gruerie et forêts de Chalon-sur-Saône, Autun, Montcenis, Charollais, Brazey et Pontailler » (3). Des charges aussi tranquilles ne peuvent suffire à sa bouillante nature. Aussi les résigne-t-il hâtivement, la première à Claude Guye, la seconde à Pierre Dhoger (4). Il se démet aussi de son office de « conseiller secrétaire du roy, maison et cou-

(1) Tessereau, *Histoire chronologique de la Chancellerie de France.* Paris, 1710, t. I, 354.
(2) Peincedé, V, 628.
(3) Peincedé, V, 618.
(4) *Ibid.*, V, 628, 31 juillet 1632 ; — 633, 7 mai 1632.

ronne de France », en faveur de Philibert Joly, pour entrer dans celui de « secrétaire ordinaire au Conseil d'État, direction et finances », qui lui promettait une plus vaste carrière. Il y est nommé, le 18 décembre 1636. Il se fixe à Paris, mais sans négliger ses affaires provinciales. La même année, il se fait donner l'office de secrétaire greffier du comté d'Auxonne, traite avec les Elus et demeure en possession de sa charge, avec attribution de gages moyennant la somme de vingt et une mille livres.

Il obtient, l'année suivante, l'office d'élu du roi aux Etats du comté d'Auxonne, et celui de receveur du même comté pour trente mille livres (1), et, deux ans après, deux offices nouvellement créés de receveurs des consignations, deux de contrôleurs de ces recettes et deux de commis de ces contrôleurs (2). Le premier de ces titres ayant été supprimé, François le résigne, après liquidation de vingt-sept mille livres faite par les Etats du comté d'Auxonne, et, les derniers ayant été rachetés par les Etats de Bourgogne, en 1641, il reçoit d'eux la somme de trois cent mille livres. Il achète, au nom de Pierre Dumay, son beau-frère, qui lui a

(1) A. C. A., B, 12,098; et A. D. C., série C, 7,497. Les Etats particuliers d'Auxonne subirent, comme les Etats généraux du duché, l'ingérence d'un élu du roi chargé de soutenir, dans la Chambre des Elus des trois ordres, les intérêts de la couronne. V. *La Noblesse aux Etats de Bourgogne*, p. LXXVIII.

(2) Série C, n° 3,492.

servi d'intermédiaire dans l'une des transactions précédentes, le greffe de la Chambre des comptes de Dijon, pour le prix de quarante et un mille cinq cents livres. Il reste receveur, et c'est en cette qualité qu'il rend ses comptes aux Elus, en 1645 (1).

Tant d'affaires différentes ne lui font négliger ni sa charge de secrétaire du Conseil d'État qu'il a payée un million quatre cent mille livres, et qui lui rapporte de gros bénéfices, ni ses charges provinciales dont il augmente encore le nombre. Des actes multiples de nos archives le désignent, à cette époque, comme président à la Cour des aides de Cahors (2), nouveau poste qui le met en rapport avec les financiers du midi. Le 24 janvier 1646, il obtient, à son profit, l'aliénation de l'office de greffier alternatif et triennal du bailliage, siège présidial, civil et criminel du bailliage d'Auxonne, moyennant la finance de vingt-quatre mille livres (3). La roue de la fortune le porte au gré de ses désirs ; rien n'arrête sa course fougueuse. Il négocie partout de nouvelles opérations, soit par lui-même, soit par un maître des requêtes, Méliand, devenu l'un de ses gendres, soit par le parisien Jehan Perrault, président à la Chambre des comptes, également versé dans les questions finan-

(1) Série C, 5,305. — Peincedé, XVI, 550 ; III, 983. Ledieu, *ibid.*, I, 36.

(2) A. D. C., série G, 2,166, n° 2 ; — Peincedé, XVI, 556.

(3) Peincedé, *ibid.*

cières. François Bossuet, le dirai-je ? se fait partisan, traitant, fermier des impôts, sous des noms d'emprunt sans doute; il entre dans des sociétés qui ont pour but la levée des contributions. On dira de lui, dans des écrits satiriques, qu'il est « fermier des gabelles de Lyonnois et Languedoc », qu'il a même accaparé les « traites étrangères »; on le citera dans la compagnie de gens suspects : « les nommés Terrat, Chory, Lombart, Chalanger et autres » ; on l'accusera d'avoir « consommé de taxes tous les officiers desdites gabelles pendant le temps de leur bail, afin de profiter de leurs revenus »; et, parmi les plus compromis, on citera « notamment ledit Bossuet ». Guy Patin le mettra au nombre de ceux qu'il appelle « les bourreaux et les sangsues » de la France, et sur lesquels tombe la malédiction de Dieu (1).

On comprend après cela qu'il regorge d'argent et qu'il étale une excessive opulence. On le nomme Bossuet le Riche. Il prête aux grands seigneurs, par exemple aux Verthamont, aux Guitaut. Il achète, en Bourgogne, plusieurs seigneuries, celle entre autres de Villers-les-Pots; à Paris, de grands hôtels, et, dans les environs de la capitale, les terres seigneuriales de Gennevilliers, de Marly-le-Châtel, de Bailly, de Noisy-les-Essarts, de Louveciennes, de Ville-d'A-

(1) Moreau, *Choix de Mazarinades*, Paris, 1853, t. I, p. 128. — Guy Patin, lettre du 27 avril 1660 à Charles Spon.

vray et les hautes justices qui en dépendent (1). Il défend ses droits comme un seigneur-né. François Perrier, avocat au Parlement de Bourgogne, plaide pour lui contre les Célestins, qui possédaient à Ville-d'Avray la moyenne et basse justice, sur la question de savoir si le juge Tanneret, de Ville-d'Avray, pouvait prononcer sans appel, comme le soutenaient les religieux, ou si les plaideurs étaient justiciables, au second degré, du bailli de Marly, comme il le prétendait lui-même (2).

Il reçoit chez lui, rue Montmartre, le tout-Paris d'alors. Sa maison est l'une des plus distinguées de la capitale, le rendez-vous d'une société d'élite. Les nobles familles s'y croisent avec les savants, les lettrés, Godeau, Ménage, Conrart, Balzac, Corneille, le prince de Condé. La comtesse de Fleix, la marquise de Sennecey, Mme du Plessis, née de Choiseul-Praslin, sont les intimes amies de Mme Bossuet qui fait avec grâce les honneurs de son salon, et que l'on salue du titre de baronne de Marly (3).

Il fréquente les hôtels des Arnauld, de Nevers, de Sennecey, de Choiseul, de Feuquières, du Ples-

(1) Archives du château d'Epoisses. — Peincedé, XXIX, 443; VII, 437. — Cf. Floquet, II, 139.

(2) Les pièces de ce procès sont entre les mains de M. Pierre Perrenet, avocat à la cour d'appel de Dijon. François Perrier naquit à Beaune, le 14 janvier 1645, et mourut à Dijon, le 3 octobre 1700.

(3) Floquet, I, 90; II, 138, etc. — *Mémoires et Journal de l'abbé Ledieu*, Paris, Didier, 1856, t. I, pp. 35 et suiv.

sis-Guénegaud. Il a ses entrées dans le célèbre hôtel de Rambouillet qui donne le ton à la société. C'est là qu'il fait inviter son jeune cousin, Jacques-Bénigne, le futur évêque, et qu'il lui fournit l'occasion d'improviser, à seize ans, un soir à onze heures, devant une brillante assistance, un sermon dont le sujet lui est imposé, et auquel applaudit Voiture, en ajoutant « qu'il n'avait jamais ouï prêcher ni si tôt, ni si tard ».

Fouquet et Mazarin qui conduisaient alors l'Etat, l'un par les finances, l'autre par la politique, comptèrent d'abord François Bossuet parmi leurs serviteurs les plus capables et les plus sûrs (1). Mais ils finirent par s'émouvoir des plaintes, qui s'élevaient de tous côtés, et de cette trop fastueuse opulence. Un tour de plus et la roue de la fortune, au milieu du maquis des trafics et des fermes, finit par se briser. Ce ne fut point la faute de Mazarin. Obsédé par les dénonciations qui pleuvaient de toutes parts, il écrivit au financier, dès le 17 octobre 1658 (2) : « Je ne doute point que vos ennemis ne publient beaucoup de choses à votre préjudice, qui ne sont pas véritables ; mais je vous dirai franchement que c'est un malheur étrange qu'en quelque part que vous alliez, on peste toujours contre vous. Je voudrais bien

(1) Lettre de Mazarin à François Bossuet, 21 mars 1659. Mélanges Colbert, mss. t. XLV, Bibliothèque nationale.
(2) *Ibid.*, Lettre du 17 octobre 1658.

que, une fois pour toutes, vous eussiez confondu ceux qui s'attachent ainsi à vous décrier. »

Le tourbillon des affaires étouffa cet avis. Les réclamations continuèrent. Fouquet crut les apaiser par une mesure de rigueur. La démission de François lui fut demandée. Il dut résigner son office de secrétaire ordinaire au Conseil d'État, direction et finances. Henri Davollé y fut reçu à sa place, le 31 janvier 1661 (1). Cette première pierre tombée d'un édifice naguère si solide fut le signe avant-coureur d'un effondrement total. Fouquet succomba, lui aussi, devant des accusations en partie méritées, et sa ruine entraîna celle de tous les financiers qui se trouvèrent compris dans son procès (2). Sa défense écrite et ses explications orales chargèrent ses anciens affidés, François Bossuet, comme les autres (3). Les papiers et les meubles de celui-ci saisis, ses biens mis sous séquestre, ses revenus confisqués, ses transactions rompues, ses gages retenus, sa personne gardée à vue par quatre archers en garnison chez lui, tout rendit la catastrophe irréparable. Les créanciers se précipitèrent de tous côtés, accumulant les dettes, demandant justice, menaçant de la prison.

Le trésor public exerça ses revendications :

(1) Tessereau, *ibid.*, 390, 403, 544.

(2) Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson, mss. II, pp. 6 et suiv.

(3) Procès du surintendant Fouquet, Bibl. nat. mss. n° 36/3, pp. 173 et suiv.

quatre-vingt mille livres pour un article; cinquante-cinq mille pour un autre; trente mille pour un troisième; six cent soixante-six mille pour un quatrième, sans nommer les autres! Ajoutez-y les réclamations particulières; l'ensemble s'élève à plusieurs millions (1). Toute la fortune fut engloutie. Le malheureux fut réduit à vendre son lit; sans pain, sans abri, il sacrifia tout pour payer ses créanciers et mourir en paix. Le roi lui fit plus tard une pension, à la prière, assure-t-on, du précepteur du dauphin, pour qu'il ne mourût pas de faim. Il s'éteignit, dans le silence et l'oubli, vers 1675, chez les Augustins déchaussés de la place des Victoires, lui qu'on avait surnommé Bossuet le Riche et qu'on appelait maintenant avec pitié Bossuet le Pauvre (2).

Nous ne le quitterons point sans dire un mot de sa famille.

Il avait épousé Marguerite Beuverand, originaire de Chalon-sur-Saône. Il ne lui resta de cette union que deux filles: 1° Marguerite, née le 21 août 1634, dont le parrain fut Pierre Beuverand, conseiller au bailliage de Chalon-sur-Saône, et la marraine, Marguerite Margeret, veuve d'André Boussuet, grenetier au grenier à sel d'Auxonne (3); 2° Elisabeth, née vers 1641 et morte le 17 mai 1717.

(1) Fonds Colbert, registres de la Chambre des comptes, VI, fol. 64 et suiv.

(2) Floquet, II. 143; III, 311.

(3) A. C. D., série B, 496. — Ledieu, *ibid.*, t. I, pp. 7, 8, 36, etc.

Nous verrons plus loin quelles furent leurs alliances.

5° Denise, qui suit François dans l'ordre des enfants d'André Boussuet et de Marguerite Margeret, naquit à Auxonne, le 27 septembre 1601 (1); elle eut pour parrain Chrétien Margeret, maître ordinaire en la Chambre des comptes à Dijon, et pour marraine Denise Boussuet, fille de Jacques Boussuet, conseiller au Parlement. Elle épousa, le 1er décembre 1630 (2), Pierre Dumay, avocat au Parlement, qui devint, comme on a vu, greffier en chef de la Chambre des comptes. Quand il s'agira des alliances des Bossuet, nous reviendrons sur celle-ci ainsi que sur les précédentes.

6° et 7° Jehanne et Anne, les deux dernières filles du grenetier d'Auxonne, furent baptisées, l'une, le 21 avril 1604, l'autre, le même jour, deux ans après (3). Nous n'avons à leur sujet aucun autre document.

V. — Arrivons à la quatrième et dernière branche de l'arbre généalogique des Bossuet.

Elle a pour auteur Claude Bossuet, dit d'Aiserey, fils aîné de Jacques, le maïeur de 1612, et de Claude Bretagne. Nous avons mis Claude à son rang, quand nous avons donné la liste de ses frères et sœurs, et nous avons dit qu'en sa qualité d'oncle

(1) Cl.-Xav. Girault, *Notice*, p. 8.
(2) P.-L. Baudot, *Lettre à M. Girault*, p. 8.
(3) Registre des baptêmes d'Auxonne.

il garda chez lui, pendant quatre ans, Anthoine, le futur receveur général, et Jacques-Bénigne, après le départ de leur père pour Toul. C'est ici le lieu d'ajouter qu'il s'occupa d'eux comme un second père, les initiant à ses goûts sérieux, à son amour de la littérature et des livres, et leur témoignant une affection qui ouvrait leurs cœurs à la confiance et à la gratitude (1).

L'abbé Ledieu a recueilli sur ce sujet quelques traits qui sont peut-être un peu forcés, mais qui méritent au moins un souvenir, à cause de l'intimité dans laquelle il a vécu avec l'évêque de Meaux, dont il a été vingt ans secrétaire (2). Comme Jacques-Bénigne avait une heureuse mémoire, Claude lui faisait réciter des vers de Virgile sans nombre, pour la développer encore. C'est chez lui qu'il trouva la Bible et qu'il y fit ces premières lectures qui lui causèrent une impression si profonde « de joie et de lumières ». L'adolescent racontait à son oncle les attentions de ses maîtres à son égard, et comment ceux-ci lui laissaient entendre qu'il pourrait entrer un jour dans leur société. « Claude, qui croyait son neveu destiné aux plus grandes choses, dit expressément le biographe, détermina le père à envoyer son fils étudier à Paris, et rompit ainsi les mesures des Jésuites (3). » « Il ne sera pas à eux »! se se-

(1) Ledieu, *ibid.*, 12 et 13.
(2) *Ibid.*, p. I.
(3) Ledieu, *ibid.*, 13.

rait-il écrié dans un moment d'impatience (1).

Claude Bossuet avait épousé Guillemette Millet, fille d'Etienne Millet, seigneur d'Aiserey et de la Grange-Noire (2). C'est la raison pour laquelle ces deux fiefs devinrent la propriété des Bossuet (3). A la fin du XVI[e] siècle, la terre d'Aiserey appartenait en partie aux Millière et en partie aux Millet. Cela résulte de deux actes, l'un de 1569 portant aliénation de la portion appartenant au roi de la terre et seigneurie d'Aiserey au profit de Guillaume Millière » (4) ; l'autre, de 1596 (5), portant aussi « aliénation de la terre et seigneurie d'Aiserey, dépendant de la châtellenie de Brazey, en ce qui appartient au roi, y compris le greffe dudit lieu et tuilerie de Montot, ensemble l'usage des bois en dépendant, tant pour le chauffage de ladite tuilerie que maison seigneuriale dudit Aiserey et réparation des édifices, four et moulin, ainsi que le tout s'étend et comporte, au profit de noble Etienne Millet, conseiller au Parlement de Dijon, moyennant quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf écus. »

(1) Floquet, I, 65.

(2) A. C. D., B, 502. On écrit aussi Milet. Etienne Milet possédait également les seigneuries de la Cosne et du Vergy.

(3) A. D. C., G, 2,166 ter, n° 2. — Peincedé, VII, 371. Reprise de fief, du 10 mai 1613, de portion de la seigneurie d'Aiserey par Claude Bossuet, commissaire aux requêtes du Palais, à Dijon, cédée à Guillemette Millet, sa femme, en son contrat de mariage. — XVI, 437 ; XXIX, 683, etc.

(4) Peincedé, XVI, 333.

(5) *Ibid.*, 333.

Après Etienne Bossuet, fils de Claude, le fief des Millet, à Aiserey, passa aux Pouffier, par acte du 11 septembre 1670, tandis que, à cette date, celui des Millière leur appartenait encore (1). La seigneurie de la Grange-Noire, que Claude reçut aussi d'Etienne Millet, n'eut pas le même destin : Etienne la vendit à Claude Fremyot, président au Parlement, le 9 novembre 1661 (2).

En quelle année le mariage de Claude et de Guillemette fut-il célébré ? Si l'on en jugeait par la naissance de leur fils aîné, il faudrait répondre : vers 1610, car Etienne mourut à cinquante-neuf ans, le 15 mai 1670, ce qui reporte sa naissance vers 1611 (3). En 1610, Guillemette avait environ trente-deux ans : elle naquit vers 1578, étant morte âgée de quatre-vingt-un ans, le 19 mars 1659 (4). Son mari était plus jeune qu'elle, parce que Jacques Boussuet, son père, nous l'avons dit, ne se maria qu'en 1579. Mais Etienne est-il le premier enfant de Claude et de Guillemette ? ou ne vint-il qu'après plusieurs années de mariage ? On ne sait. Cette date reste donc très indécise.

Nommé conseiller du roi au Parlement de Dijon et commissaire aux requêtes, Claude Bossuet obtint ses provisions, le 8 mai 1610, et fut reçu

(1) Peincedé, VII, 500, 513, 576.
(2) *Ibid.*, XXIX, 684.
(3) A. C. D., série B, 511.
(4) *Ibid.*, 503.

le 11 août suivant (1). Il garda son office environ trente ans, s'en acquitta en homme de cœur et se vit combler, en le quittant, pour y installer son second fils, le 1er mars 1642, des marques les plus touchantes d'estime et d'amitié. Le premier président, Legoux de la Berchère, lui dit, en présence des chambres assemblées (2) : « Monsieur, la Cour a un extrême regret de vous voir quitter une charge que vous avez exercée longtemps avec honneur et pouviez encore continuer longues années. Elle reçoit votre fils avec faveur ; elle vous conserve les honneurs, rangs et privilèges que vous avez dignement mérités, et vous protégera en toutes occasions. »

A cette époque, Claude avait au plus soixante-deux ans ; sa carrière n'est pas finie. Il va continuer de nous apparaître comme un homme droit et laborieux, un caractère ferme, un esprit judicieux ; il synthétise en lui les solides qualités de la race.

Cinq ans après, à la fin de mars 1647, le prince de Condé, devenu gouverneur de la Bourgogne par la mort de son père Henri de Bourbon, et qui était alors dans le premier éclat de sa renommée, passa par Dijon pour y faire enregistrer ses provisions, en courant en Catalogne. Il dit ouvertement quelles étaient ses préférences au sujet des élec-

(1) Palliot, 279.
(2) A. D. C., série E, 1er mars 1642.

tions prochaines : il désigna Claude Bossuet comme le futur vicomte-maïeur, poste envié qui fut souvent à Dijon l'objet des plus ardentes compétitions, et auquel le candidat du gouverneur fut alors appelé par un accord presque unanime. Cette protection particulière du prince et cet élan général des électeurs, le procureur-syndic eut soin de les relever en recevant, le jour de la Saint-Jean, le nouveau magistrat (1): « Il loua, porte le registre des délibérations, les hautes et éminentes qualités de M. Claude Bossuet, choisy entre tous les habitans par le plus grand prince de la terre, et appelé en ladite charge d'un commun consentement et approbation de tous les habitans. »

Le souvenir de Jacques Bossuet, l'ancien maïeur, ne fut pas étranger à toutes ces preuves de sympathie. Le procureur-syndic le mit également en relief, quelques jours après, dans la harangue qu'il fit aux notables de la ville assemblés sous le grand portail de l'église Saint-Philibert (2) : « Je ne puis obéir à un magistrat plus méritant que M. Claude Bossuet, qui a hérité, non seulement ès biens, mais encore à la vertu et éminentes qualités de feu Monsieur son père. »

La devise des jetons qui furent frappés aux frais de la ville en l'honneur du nouveau maire, renferme une marque évidente de sa piété

(1) A. C. D., série B, 285.
(2) *Ibid.*, 29 juin 1647.

filiale (1). Elle indique que Claude veut s'inspirer des souvenirs de son père, et que les roues de ses armoiries courent, pendant sa magistrature, dans la noble ornière qu'ont frayée celles de ses aïeux. On voit en effet sur une face les *trois roues* des Bossuet posées *deux et une en champ d'azur*, avec cette légende : CVRRVNT· EXEMPLO· MAIORVM· 1647, et sur l'autre, les armes de la ville, avec cette autre exergue : C· BOSSVET· C· EN· PARL· VIC· MAIEUR· DE· DIJON·

Condé revint de Catalogne, sans avoir pris Lérida, et passa de nouveau par Dijon. Claude lui représenta la triste situation de la ville, qui était endettée de plus de cinq cent mille livres. Elle en payait annuellement les arrérages au denier seize, sans avoir assez de crédit pour emprunter à un moindre taux. Il demanda une allocation pour mettre la place en état de défense, et ne craignit pas de réclamer la réduction des privilégiés. Le gouverneur promit, et sut se souvenir. Il revint, le 6 mars 1648, pour faire son entrée solennelle. Le vicomte-maïeur lui offrit un plat d'or de la valeur de mille deux cent cinquante livres, qu'avait ciselé l'orfèvre Etienne Papillon. Quelques mois après, à la Saint-Jean, il fut réélu maire (2).

On apprit bientôt la grande victoire que Condé, vengeant son échec de Lérida, venait de remporter

(1) *Mémoires de la Comm. des Antiq.*, t. VIII, p. 93, pl. VIII, nº 76.
(2) A. C. D., série B, 285.

sur les Espagnols. Un Te Deum fut chanté dans la Sainte-Chapelle, tandis que les feux de joie flambaient dans les rues. On travailla avec un nouveau courage aux fortifications de la ville, et on exhaussa les murs aux endroits situés près des bastions.

Il suffira de relever quelques traits de la magistrature de Claude pour en caractériser l'esprit (1).

La Chambre de ville défendit à tous les habitants de se trouver dans les rues, après huit heures du soir en hiver et neuf heures en été, sans avoir une lanterne à la main. Les soldats s'étant montrés un peu tapageurs, elle décida qu'ils seraient logés à la maison de l'Ile, à l'exception des officiers. Elle fit donner la chasse aux mendiants de profession qui assiégeaient les églises. Elle interdit aux artistes lyriques, qu'on appelait alors les comédiens, de continuer leurs représentations et leur enjoignit de quitter immédiatement la ville, sous peine d'expulsion. Elle leur avait permis de monter des tragédies et des comédies, à la condition que leur jeu serait modeste et qu'ils ne prendraient pas plus de cinq sous par spectateur. Les comédiens n'avaient sans doute pas tenu parole.

On avait offert jusqu'alors de beaux honoraires et un festin, payé par la ville, aux prédicateurs chargés des sermons de l'Avent, du Carême et de l'Octave de la Fête-Dieu. En 1648, l'évêque de Genève, qui avait fait toutes ces prédications, reçut

(1) A. C. D., B, 285, 286.

encore mille deux cent cinquante livres de la Chambre qui lui donna également, dans la maison du maire, le banquet traditionnel, lequel coûta cent dix-huit livres dix sous. Mais il fut décidé qu'à l'avenir on n'offrirait plus que six cent soixante livres pour toutes ces prédications et que le repas serait supprimé.

La Fronde éclate pendant la deuxième magistrature de Claude Bossuet, en janvier 1649. La Cour fuit devant les Parisiens et le Parlement révoltés. Condé vole au secours de la régente, écrit lettre sur lettre aux maire et échevins de Dijon et les presse de lui envoyer un témoignage public de leurs sentiments (1). Le vicomte-maïeur ne balance point. Il réunit les échevins et les notables, il leur dit résolument « qu'il faut agir de telle sorte que le mal de Paris ne puisse se glisser jusqu'à eux ». Il répond au gouverneur : « Quoi qu'il puisse arriver, les habitans de Dijon ne s'éloigneront jamais de la fidélité qu'ils ont jurée au roi et de l'obéissance qui lui est due (2). »

Il députe les échevins Regnard et Cusenier à la régente pour l'assurer du dévouement absolu de la ville. Il renvoie au prince, sans vouloir y répondre, une dépêche du Parlement de Paris, qui l'engageait à pactiser avec les factieux. Des placards incendiaires ayant été affichés dans les rues

(1) J. Garnier, *Correspondance de la Mairie de Dijon*, t. III, nos 812-840.

(2) A. C. D., série B, 286.

et jusque sur la porte du Palais, la Chambre prend des mesures énergiques pour arrêter les cris séditieux et prévenir tout désordre. Plusieurs habitants de la rue Porte-Neuve, qui avaient essayé de démolir une porte de la ville, sont immédiatement poursuivis (1).

Les députés de Dijon, après un favorable accueil de la reine, reviennent chargés des témoignages d'affection du prince de Condé. Une dépêche de Louis XIV annonce aux échevins que les frondeurs ont été battus, le 18 février, par les troupes royales; une autre, de Condé, relève avec indignation l'entente des factieux avec les Espagnols; tout se termine par la paix de Ruel, et c'est le prince qui l'annonce encore. Il allait, hélas! entrer bientôt dans d'autres voies, mais Claude Bossuet, malgré toute l'amitié du gouverneur, ne l'y suivit point.

Il était sorti de charge depuis plus de six mois, lorsque Condé, devenu insupportable à la Cour par sa hauteur et ses exigences, se fit arrêter, le 18 janvier 1650. Ses partisans de Dijon furent attérés. Plusieurs, et des plus considérables, le comte de Tavannes, l'ancien procureur général au Parlement, Lenet, le premier président Bouchu, cherchèrent inutilement à soulever la Bourgogne. Ils échouèrent devant la fermeté des avocats généraux Millotet et Quarré d'Aligny, qui déterminèrent le Parlement à sévir contre toute manifes-

(1) Garnier, et série B, *ibid.*

tation séditieuse. La Chambre de ville défendit aux habitants, sous peine de mort, d'entretenir aucune communication avec le château, où tenait une garnison favorable au prince (1). Nous connaissons assez le loyalisme de Claude Bossuet pour juger de quel côté il s'était mis.

Le nouveau gouverneur, le duc de Vendôme, arrivé en toute hâte, se fit remettre le château et s'assura de la fidélité des autres places, comme Saint-Jean-de-Losne, Verdun-sur-le-Doubs, Chalon, où le prince avait de chauds amis, mais dont les habitants se prononcèrent énergiquement pour la cause royale. Il n'en fut pas de même de Seurre, qui, en dépit de sa loyauté proverbiale, fut terrorisée par son gouverneur, Boutteville, et les troupes du comte de Tavannes sous les ordres de Saint-Micault. Il fallut en faire le siège. Le duc de Vendôme y vint avec une armée; le 21 mars, la ville était investie. La soumission intégrale de la Bourgogne parut une affaire de telle importance que la reine, le cardinal Mazarin et le jeune roi Louis XIV se rendirent en hâte à Dijon, après une marche rapide en Normandie, et rejoignirent le gouverneur à son quartier général de Saint-Jean-de-Losne (2).

Tavannes, à qui Saint-Micault venait de remettre le commandement, reprit les négociations

(1) Garnier, *Correspondance*, CVIII-CX, n°s 832 et suiv. ; série B, 291.

(2) Floquet, I, 155. *Mémoires de Montglat*, collection Petitot, t. L, p. 223.

qu'avait entamées son prédécesseur, mais sur de nouvelles bases. Il fit demander Claude Bossuet comme un intermédiaire en qui des deux côtés on pouvait avoir confiance, et qui par les origines de sa famille pouvait s'intéresser à Seurre. L'ancien maire de Dijon n'hésita point devant cette preuve de dévouement. Il alla trois fois de Saint-Jean-de-Losne à la ville assiégée pour négocier la soumission des nouveaux frondeurs (1). Le jour de l'ouverture de la tranchéè, le jeune roi, à peine âgé de douze ans, parut sous les murs de Seurre, au milieu des acclamations de l'armée fidèle. Les soldats qui étaient dans la ville poussèrent les mêmes vivats ; les chefs des factieux, craignant d'être arrêtés et livrés par leurs propres troupes, résolurent de capituler, après avoir demandé et obtenu un délai de douze jours, avec tous les honneurs de la guerre.

Trois ans après, Condé devenu gouverneur de Guyenne, mais ayant conservé le château de Dijon et la ville de Seurre, s'était ouvertement révolté et faisait cause commune avec les Espagnols. Le duc Bernard d'Epernon, qui l'avait remplacé dans son gouvernement de Bourgogne, se vit obligé d'attaquer successivement le château de Dijon et la ville de Seurre. Cette double entreprise fut, cette

(1) *La Capitulation de la ville de Seurre.* etc. A Paris, du bureau d'Adresse, aux Galleries du Louvre, le 20 avril 1650, pp. 515 et 516 (Bibliothèque de M. Louis Mallard). — V. *Mémoires de Lenet*, collection Petitot, t. LIII, p. 185 ; — Floquet, I, 155.

fois, plus difficile. Le château se défendit trois semaines en jetant ses boulets sur Dijon; et Seurre, où le siège fut mis, le 8 mai 1653, ne céda qu'à la veille de l'assaut, après un mois de tranchée ouverte (1). C'est à ce second siège que nous avons trouvé le receveur général Anthoine Bossuet, comme si l'histoire s'était fait un jeu de montrer, au milieu de nos agitations politiques, les membres de cette famille, immanquablement fidèles à la patrie et dans le camp des bons Français.

Claude Bossuet portait comme son père : *d'azur, à trois roues d'or.*

Guillemette Millet lui survécut : elle était veuve, quand elle mourut, à Dijon, sur la paroisse Saint-Médard, le 19 mars 1659.

Nous ne leur connaissons que deux enfants : Etienne et Jacques, déjà nommés et dont il nous reste à faire une courte esquisse.

1. Etienne Bossuet, d'Aiserey, naquit vers 1611, puisque son acte mortuaire porte qu'il avait cinquante-neuf ans en 1670. Il fut pourvu de l'office de conseiller laïc au Parlement, le 22 septembre 1637, il y fut reçu le 15 décembre suivant (2).

Entré, le 4 mai 1652, dans un office de conseiller clerc vacant par le décès de Jacques Valon, il l'exerça d'abord, par permission royale, conjointement avec son premier office, mais il ne tarda pas

(1) Garnier, Floquet, *ibid.*
(2) Palliot, 279 ; A. D. C., série C, 2,106 ; Peincedé, V, 692.

à se démettre de celui-ci, l'ayant résigné, la même année, en faveur de Claude Espiard de la Cour (1).

Etienne épousa, le 11 juin 1652, Claude Savot, fille de Guillaume-Nicolas Savot, conseiller du roi et gouverneur de la chancellerie de Bourgogne, et de Jehanne Robelin. Nous reviendrons sur cette alliance.

Il naquit de ce mariage, le 8 janvier 1655, Bernard-Guillaume, qui vécut seulement trois semaines et dont le parrain avait été son aïeul maternel, Guillaume-Nicolas Savot, et la marraine, son aïeule paternelle, Guillemette Millet (2).

Etienne Bossuet, conseiller au Parlement, et son cousin germain, Anthoine Bossuet, le receveur général, présentèrent, le 1er janvier 1648, au nom du maire de Dijon, dont ils étaient le fils et le neveu, et des échevins de la ville, « le vin de ville » au prince de Condé qui était alors à Paris (3). C'est à ce même Anthoine que, mourant sans enfants, il légua plus tard son héritage. Nous donnerons ici son acte de décès, qui contient des détails intéressants et qui rectifie l'inexactitude où est tombé le continuateur de l'*Histoire du Parlement*, en fixant la mort d'Etienne au 9 mai 1671 (4) :

(1) Petitot, *Continuation de l'Histoire du Parlement de Bourgogne*, Dijon, 1733, p. 54. Peincedé, V, 867.

(2) A. C. D., série B, 502.

(3) B, 286.

(4) B, 311. Cf. registres déposés au greffe du tribunal civil. — Petitot, *ibid.*, p. 54.

« Le vingt cinquième may mil six cent soixante dix, à trois heures après midy, est décédé, en son logis, M[r] Estienne Bossuet, conseiller du roy au Parlement de Bourgogne, seigneur d'Aiserey, et âgé d'environ cinquante-neuf (ans), après avoir été confessé, et reçu par mes mains les saints sacrements d'eucharistie et d'extrême onction, le même jour, et, le vingt sixième du mois, a été inhumé, à six heures du matin, en l'église collégiale de Sainct Etienne de Dijon, proche l'autel de la Vierge, au tombeau de ses prédécesseurs maternels. Ce que je, soussigné, trésorier de Sainct Estienne et curé de Sainct Médard, certifie véritable, avec Madame Claude Savot, la femme dudict défunct, et M[r] Anthoine Bossuet, conseiller du roy, receveur général des Estats de la province, son cousin germain soussigné. »

Signé : SAVOT, ARVISET curé, BOSSUET.

2° Jacques, le second fils de Claude Bossuet et de Guillemette Millet, naquit, le 2 novembre 1613. Il fut baptisé dans l'église de Saint-Médard, ayant pour parrain Jacques Bossuet, vicomte-maïeur de Dijon, et pour marraine, Magdeleine Girardot, femme de M. Robert Baillet, conseiller au Parlement (1).

Son père, on se le rappelle, se démit en sa faveur de son office de conseiller du roi, commissaire

(1) A. C. D., B, 500.

aux requêtes du Palais, le 17 janvier 1642, et Jacques y fut reçu le 11 mars suivant. Il résigna lui-même cet office quatre ans après, puisque Jehan de la Croix en fut pourvu, le 12 mars 1646, pour y être reçu ensuite le 22 juin (1).

Se maria-t-il? avec qui? eut-il des enfants? quand mourut-il? Autant de questions qui restent sans réponse précise. Ledieu nous apprend bien qu'il n'eut pas « d'enfants mâles ». Ce qui semble indiquer qu'il contracta quelque union et qu'il en eut une ou plusieurs filles. L'auteur ajoute que Jacques s'attacha à M. le duc de Vendôme, après 1642, qu'il le suivit en Provence, et qu'il mourut à Paris, après 1680 (2).

Comme son frère et son père, il portait : *d'azur, à trois roues d'or.*

(1) Palliot, 320-527; — série C, 2,104; — Peincedé, V, 813.
(2) Ledieu, *ibid.*, pp. 6 et 8.

Ce doit être lui qui fut enterré le 10 juin 1687, étant mort la veille. (fr. 32594
on ne mentionne aucun Bossuet à son service funèbre. f. 329)

CHAPITRE CINQUIÈME

ALLIANCES DES ANCÊTRES ET DE LA FAMILLE DE BOSSUET

L'ordre et la clarté, si nécessaires dans les études du genre de celles-ci, nous ont fait réserver la question des alliances. Il importait de ne point mêler les deux principes de parenté. L'un découle de la consanguinité; l'autre résulte du fait de l'alliance. Le premier garde à la famille le même nom patronymique; le second multiplie les noms propres autour du foyer principal.

Tout le monde connaît les règles des alliances. Les parents de l'épouse sont alliés à l'époux au même degré d'affinité qu'ils sont parents par consanguinité à l'épouse elle-même. Il en est de même des parents de l'époux. Les frères et sœurs de de l'épouse deviennent les beaux-frères et les belles-sœurs de l'époux, et réciproquement. L'affinité ne dépasse point son principe; les parents de nos alliés ne sont point nos alliés : c'est pour cela que les deux frères peuvent épouser les deux sœurs.

Une fois établie, l'affinité se compte par degrés, comme la consanguinité. Les beaux-frères et belles-sœurs deviennent oncles et tantes, et leurs enfants neveux et nièces. Le mari devenu veuf ne peut épouser les parents de sa femme jusqu'au quatrième degré. De même la femme devenue veuve.

Le rappel de ces règles, inutile peut-être en un certain sens, justifie du moins les prétentions de ceux qui se réclament d'une alliance un peu lointaine avec les Bossuet. Sans les suivre en cela, nous leur ouvrirons toutefois la voie, en reprenant successivement les lignes que nous venons de parcourir, mais en nous bornant à marquer les alliances, et en y ajoutant, quand nous le pourrons, les représentants du premier degré.

Nous passerons d'abord en revue la série des ancêtres de Bossuet à Seurre et à Dijon, et les divers membres de sa famille, comme l'indique le titre qui précède. Cela fait, nous examinerons, dans un chapitre suivant, les alliances des lignes collatérales.

I. — Le premier nom qui se présente à nous, en tête des alliances ancestrales, est celui des Berbis. Ils sont signalés à Seurre, avant les Bossuet eux-mêmes. Au XVe siècle, les deux familles vivent côte à côte.

Parmi les plus anciens Bossuet de Seurre connus, figurent, avons-nous dit, le fondateur de 1428, Jacques Bossuet, le bourgeois de 1460, et Etienne Ier, le maïeur de 1513. Quelles furent les alliances de

ces trois personnages? Aucun document ne permet de répondre. Nous savons seulement qu'une double alliance, — Berbis et Bossuet, Bossuet et Berbis, — avait anciennement uni les deux familles. Les écussons de la clef de voûte et du vitrail de la chapelle des Bossuet en font foi. Mais de préciser davantage, c'est ce qu'empêche absolument l'absence de documents certains. La généalogie des Bossuet ne donne à cet égard aucune indication ; et nous n'en trouvons pas non plus dans celle des Berbis, à moins qu'il ne faille chercher du côté de Perrenot Berbis, et de Claude Berbis, tous deux maires de Seurre, le premier en 1378, le second en 1472 (1). Impossible de rien affirmer de plus à cet égard.



Les Berbis portèrent généralement : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une brebis paissante d'argent.*

(1) J. d'Arbaumont, *ibid.*, p. 90. — Généalogies de Bourgogne, fonds Baudot, n° 140, mss., t. I, f° 64.

II. — La deuxième alliance des ancêtres de Bossuet est celle des Landrot, de Seurre. Je la cite sur la foi de M. de Juigné, d'après lequel Etienne II aurait épousé Catherine Lamboul ou Landroul (1). Le premier nom doit être écarté, comme inconnu à Seurre. Au contraire, les Landroul ou Landrot paraissent souvent dans les actes. Guyot Landroul fut maire en 1462 et 1474. Perrenot Landroul, son fils, le devint en 1493. Jehan Landroul, et Anthoine Landroul, également appelés Landrot, figurent comme échevins en 1526 et 1529 (2).

Ces noms nous mettent probablement en présence des proches parents de Catherine Landrot, la trisaïeule de Bossuet.

Plusieurs traits de l'histoire des Bossuet se re-



trouvent dans celle des Landrot. Un étang, situé sur Lavilleneuve, près de Seurre, porte encore aujourd'hui le nom d'étang Landrot ; en 1547, la

(1) Fatras généalogiques, t. II, f° 54.
(2) Registre des réceptions, ms. n° 39, A. S.

ferme des Grands-Champs s'appelait la grange Landrot (1). Jehan Landroul, seigneur des Grands-Champs, fut pourvu de l'office de conseiller au Parlement de Dijon, le 4 avril 1686, et reçu dans cette charge, le 2 juillet 1687 (2). Il portait : *de gueules, à trois épis de millet d'or.*

III. — A cette alliance des Bossuet avec les Landrot se rattache, dans la famille des ancêtres, celle de Françoise Boussuet, fille d'Etienne II et de Catherine, avec Edme de Chantepinot : elle est indiquée, nous l'avons vu, par la vente des étangs de Labergement, datée du 21 novembre 1573.

D'après cet acte, Françoise Boussuet avait épousé Edme de Chantepinot, « docteur ès droit, conseiller du roy et son advocat aux bailliage et chancellerie de Dijon ». Décédée avant cette date, elle n'avait laissé qu'une fille, Claude de Chantepinot, mineure encore, et dont son père a la tutelle.

Les Chantepinot sont nommés, à la fin du xve siècle et au commencement du xvie, parmi les enquêteurs du bailliage de Semur-en-Auxois. Jehan de Chantepinot, enquêteur à Semur, épousa Henriette Daubenton, dont il eut trois fils : 1° Jehan, religieux et maître des novices en l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon ; 2° Jacques, le père de celui qui nous occupe, et 3° François, qui fut enquêteur aussi et laissa une assez nombreuse postérité.

(1) Note de M. Miéuault, clerc de Me Raillard, notaire à Seurre.
(2) Palliot, p. 154.

Jacques de Chantepinot, avocat du roi au bailliage de Dijon, épousa Marie Bourdeau, *aliàs* Boursot, dont naquirent entre autres enfants :

1° Edme de Chantepinot (1), qui épousa Françoise Boussuet;

2° Bénigne de Chantepinot, mariée à Nicolas de Montholon ;

3° Marguerite de Chantepinot, qui épousa, le 16 novembre 1556, Jehan Thomas, III[e] du nom, conseiller au Parlement (2).

Nous ne savons pas si Claude de Chantepinot, la fille d'Edme et de Françoise Boussuet, contracta quelque alliance. Nous trouvons, à la date de 1568, le nom de son père avec celui de sa grand'mère, la veuve de M. Boussuet, Catherine Landrot peut-être, dans le rôle des impositions des habitants de la paroisse Saint-Pierre (3). Ce qui indiquerait qu'après la mort d'Etienne II, la vénérable aïeule aurait suivi ses enfants à Dijon.

IV. — L'alliance qui suit dans la ligne des ancêtres, est celle que contracta Anthoine Boussuet, l'auditeur des comptes, avec Jehanne Richard,

(1) Palliot (Familles de Bourgogne, mss. Bibl. de Dijon, t. I, fo 247) cite un Edme Chantepinot, conseiller et avocat du roi aux bailliage et chancellerie de Dijon, dont la fille Elisabeth fut baptisée, le 14 novembre 1584, à l'église Saint-Jean. S'il s'agit du même personnage, il se serait remarié quelque temps avant cette époque.

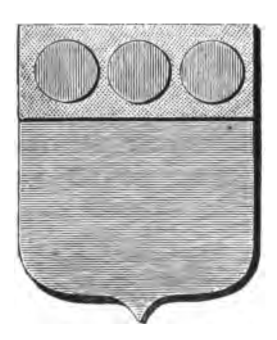
(2) V. de Juigné, *ibid.*, IV, 148 ; XVI, 79.

(3) A. C. D., série L, 199.

fille de Nicolas Richard, seigneur de Ruffey-lès-Beaune, et de Jacquette Boillaud, d'Auxonne.

Nicolas Richard descendait à la quatrième génération de Jehan Richard, qui fonda les Cordeliers de Beaune, en 1363, et d'Aglantine de Villars. Il était le fils aîné de Floceau Richard et de Gillette Legoux de la Berchère ; il continue la branche aînée à laquelle appartiennent les Richard de Vesvrotte et de Montaugé. Il avait pour frères Louis et Pierre Richard, auteurs de deux autres branches de la même famille, et pour sœurs, Gillette et Jehanne, qui se firent religieuses (1).

Jehanne Richard avait un frère, Gérard Richard,



qui épousa Christine Ocquidem, et trois sœurs : Bénigne Richard, mariée à Anthoine Virot, seigneur de Tailly ; Gillette Richard, mariée à Jehan Le Belin, avocat à Beaune, et Jacquette Richard,

(1) Cf. de Juigné, *ibid.*, t. XVI, f° 404 ; J. d'Arbaumont, *ibid.*, p. 244.

mariée à Jehan Tribolet, *alias* Humbelot, praticien à Beaune.

Les Richard portent : *d'azur, au chef d'or, chargé de trois tourteaux de gueules*. La branche de Mautaugé a modifié les siennes (1).

Le mariage d'Anthoine Boussuet et de Jehanne Richard forme ainsi la souche de multiples alliances dans le détail desquelles il serait trop long d'entrer.

V. — Il en est une pourtant qui doit trouver ici sa place, c'est l'alliance d'Elisabeth Boussuet, fille d'Anthoine et de Jehanne, avec Bénigne Soyrot. Leur acte de mariage est daté du 6 février 1571 ; le voici (2):

« Contrat de mariage de Me Bénigne Soyrot (3), commis des srs trésoriers de France en la généralité de Bourgogne, fils de honorable homme Jehan Soyrot, marchand et bourgeois de Dijon, et de honnête feue Jehanne Estienne, dit Perruchot, avec damoiselle Elisabeth Boussuet, fille de feu noble Me Anthoine Boussuet, auditeur en la Chambre des comptes, et de damoiselle Jehanne Richard, en présence de noble Louis Richard, sr de Beligny et Curtil-sous-Beaune, oncle de la mère de ladite épouse ; Anthoine Virot, sr de Tailly, oncle de ladite épouse, à cause de sa femme ; Me Jehan Le Belin, avocat à Beaune, oncle

(1) J. d'Arbaumont, *ibid.*, 73.
(2) Peincedé, t. XIX, p. 202.
(3) On écrit aussi Soirot.

de ladite épouse à cause de sa femme ; Jehan Humbelot, praticien audit Beaune ; Gérard Richard, s[r] de Ruffey-lès-Beaune, oncle maternel. »

Inutile de présenter tous ces témoins au lecteur ; il les connaît déjà.

Les Soyrot sont originaires d'Arnay-le-Duc, où Gabriel Soyrot, frère ou cousin de Jehan, vivait au milieu du XVI[e] siècle. Quant à Bénigne, fils de Jehan, il eut sûrement pour frère Jehan Soyrot, maître ordinaire en la Chambre des comptes, marié le 1[er] novembre 1579, à Avoie Arviset (1).

Né le 18 mai 1541, Bénigne, d'abord commis des trésoriers de France, devint trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres. Il laissa deux fils et deux filles de son mariage avec Elisabeth Bossuet : le premier, Jacques Soyrot, écuyer, trésorier de l'extraordinaire des guerres, en 1623, grand maître des eaux et forêts au département de Bourgogne, en 1638, fut vicomte-maïeur de Dijon, en 1645 et 1654. Nous l'avons vu figurer comme parrain au baptême de Jacques, l'un des frères de Bossuet. Il épousa Edmée Fleutelot, dont il eut, entre autres enfants, Noël-François, baptisé le 29 juillet 1619, qui continua la lignée.

Le second, Claude Soyrot, écuyer, trésorier triennal des mortes-payes, en 1613, receveur du grenier à sel de Châtillon-sur-Seine, en 1622, épousa

(1) La généalogie des Soyrot par M. de Juigné donne à tort Gabriel Soyrot pour père à Bénigne, et Jehan pour père à Jacques, le maïeur de 1645 et 1654, t. XV, p. 274.

Renée de Gissey, et laissa deux fils qui s'établirent au bailliage de la Montagne.

On ignore si les filles de Bénigne et d'Élisabeth, Jehanne et Catherine Soyrot, ont contracté quelque alliance.

Cette famille, anoblie par des charges de robe, s'est divisée en trois branches, toutes éteintes.



Bénigne appartenait à la seconde (1). Il portait : *d'azur, à trois épis d'or posés 2 et 1, au soleil de même en chef.*

VI. — Le mariage de Jacques Bossuet, le maïeur de 1613, et de Claude Bretagne, forme une souche d'alliances encore plus féconde que celui d'Anthoine Bossuet avec Jehanne Richard.

Claude ou Claudine Bretagne était l'aînée des filles de Claude Bretagne et de Denise Barjot (2).

(1) V. pour plus de détails, J. d'Arbaumont, *Armorial*, p. 181 ; *La noblesse*, p. 299 ; M. de Juigné, *ibid.*

(2) V. J. d'Arbaumont, *ibid.*; — François Grignard, Histoire manuscrite de Grignon, I, 590, et II, 183 ; — Recueil généalogique ms. de M. de Guillin d'Avenas, t. VII, pp. 3,815 et suiv.

La famille des Bretagne, autrement dits Bretaine et Bretaigne, n'était pas ancienne, mais elle prit, dès l'origine, un rang distingué parmi les familles bourguignonnes. Elle sort de Saulieu, où l'on trouve, au commencement du XVIe siècle, un Philibert Bretaine, auquel on donne quatre fils :

1° Jacques, docteur ès droit, avocat en Parlement, bailli de Saulieu, lieutenant en la chancellerie et au bailliage d'Autun, vierg de cette ville et son député aux Etats généraux du royaume, en 1560, marié, le 27 août 1543, à Anne de Montholon;

2° Jehan Bretagne, marié, le 5 juillet 1549, à Jacquette Le Blond, dame de la Borde, et qui fut l'auteur de la branche des Bretagne de la Borde ;

3° Claude Bretagne, Ier du nom, conseiller au Parlement, marié, le 28 janvier 1554, à Denise Barjot d'Orval, qui fut le chef de la branche des Bretagne de Blancey. Il eut quatre fils et quatre filles dont nous indiquerons plus loin les alliances. Il était né le 27 novembre 1525 ; il mourut, le 16 août 1604, doyen des conseillers au Parlement (1);

4° François Bretagne, lieutenant aux bailliage et chancellerie d'Auxois, marié à Hièronyme Le Rouge.

(1) Claude Bretagne fut inhumé, au tombeau des Bretagne, dans l'église de la Madeleine de Dijon. Palliot, p. 212, a conservé son épitaphe. Un des fils de Claude lui fit élever un autre monument, dont on voit l'inscription au Musée des antiquités de la Côte-d'Or, n° 1,235.

Les Barjot ou Berjot se prétendent originaires du comté de Bourgogne et descendants d'un puîné des comtes de Varrax. Ils se divisent en cinq branches : celle d'Orval ou Orville donne, à la quatrième génération, Claude IIe du nom, qui épousa, en 1514, Anthoinette Le Viste de Saint-Bonnet, dont il eut entre autres enfants (1) :

1° Claude III, seigneur d'Orville et Selongey, marié successivement à Anna d'Avayolles et à Philippe de Naillac ;

2° Philibert, maître en la Chambre des comptes ;

3° Denise, qui épousa Claude Bretagne, le 28 janvier 1554 ;

4° Françoise, mariée à André Macheco, auditeur à la Chambre des comptes.

Tels sont les beaux-parents, les oncles et tantes de Jacques Bossuet ; arrivons à ses beaux-frères et belles-sœurs. Voici d'abord les quatre fils de Claude Bretagne, Ier du nom, et de Claude Barjot (2) :

1° Jules Bretagne, seigneur de Blancey, conseiller au Parlement de Dijon, marié à Catherine Munier ;

2° Anthoine Bretagne, baron de Loisy, conseiller au Parlement de Dijon, puis premier président au Parlement de Metz, enfin premier président intérimaire au Parlement de Dijon, marié à Anne Massol ;

(1) La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, II, 334 ; — J. d'Arbaumont, 140 ; de Juigné, III, 167 ; d'Avenas, VII, 3,842.

(2) L'ordre de cette filiation n'est pas le même dans tous les généalogistes. J'ai suivi celui qui paraît le plus approfondi.

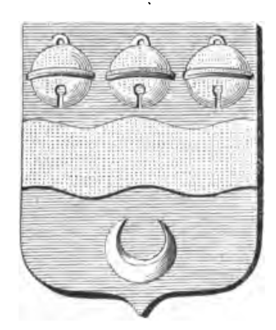
3o Claude Bretagne, IIe du nom, conseiller au Parlement de Dijon, conseiller d'État, marié sucessivement à Marie-Olympe Filzjean et à Hélène Maillard, auteur de la branche des Bretagne d'Is-sur-Tille ;

4o François Bretagne, seigneur de Croix-Fontaine, marié à Elisabeth Coignet, chef d'un autre rameau des Bretagne, celui des seigneurs de Croix-Fontaine.

Les quatre filles de Claude Ier et de Denize semblent devoir se placer dans l'ordre suivant (1) :

L'aînée serait Claude, autrement dite Claudine Bretagne, celle qui épousa Jacques Bossuet et dont nous connaissons la postérité ;

Viendrait ensuite N. Bretagne, mariée à Isaac Fournier, conseiller au Parlement ;



La troisième serait Elisabeth Bretagne, qui épousa François Boivault, ou Boivot ;

(1) L'ordre seul est indécis ; les alliances sont certaines. V. d'Avenas, *ibid.*, p. 3,837 ; de Juigné, *ibid.*

La quatrième enfin, Marthe Bretagne, fut mariée à Philibert Lenet, président à la Chambre des comptes.

Les Bretagne portent : *d'azur, à la fasce ondée d'or, accompagnée en chef de trois grelots de même et en pointe d'un croissant d'argent.*

VII. — Nous avons énuméré précédemment les huit enfants issus de Jacques Bossuet et de Claude Bretagne. Six d'entre eux s'établirent : l'aîné Claude, d'Aiserey, fut le chef d'une branche que nous connaissons déjà et que nous retrouverons plus loin dans les alliances des branches collatérales ; Bénigne, le père du grand Bossuet, nous a également retenus avec chacun des siens : nous aurons à revenir aussi sur les alliances de sa maison. Mais avant d'aborder ce sujet, il nous reste à suivre ici avec quelque détail les alliances, aussi précédemment indiquées, des quatre filles de Jacques Bossuet et de Claude Bretagne.

L'aînée, Denise Bossuet, épousa, avons-nous dit, en 1605, Jacques Rousseau, avocat à la Cour et lieutenant du maire de Dijon.

Jacques descendait d'une famille originaire des environs de Beaune, et qu'il faut distinguer d'une autre famille Rousseau, des environs de Tonnerre, l'une des plus anciennes du duché de Bourgogne, qui s'est aussi propagée dans le Berry et la Champagne. Il était le IIIe de son nom dans sa lignée. Un premier, Jacques Rousseau, fut greffier en chef du bailliage de Beaune, en 1577, et marié à Jehanne

Massol, dont il eut plusieurs enfants, parmi lesquels figurent : 1° Jacques Rousseau, IIe du nom, maire de Beaune et marié à Jeanne Le Belin ; et 2° Charles Rousseau, Ier du nom, de qui la femme n'est pas nommée, mais qui fut le père de Jacques III, l'époux de Denise Bossuet, et de Jehanne, mariée à Pierre Soyrot, maître des comptes (1).

Les enfants connus de Jacques Rousseau et de Denise Bossuet sont les suivants :

1° Claude Rousseau, née le 24 et baptisée le 30 septembre 1606, qui eut pour parrain son oncle maternel, Anthoine Bretagne, conseiller au Parlement de Metz, et pour marraine Claude Bretagne, sa grand'mère (2) ;



2° Charles Rousseau, né le 8 septembre 1612, pourvu, le 6 octobre 1637, d'un office de maître ordinaire nouvellement créé à la Chambre des

(1) V. d'Arbaumont, *ibid.*, 225 ; de Juigné, *ibid.*, XIV, 294 ; La Chesnaye-Desbois, XVII, 802.

(2) A. C. D., série B, 491.

25 mai 1666 décès de Mlle [illegible] Rousseau [illegible], fille de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Bigoy

comptes, et reçu le 12 avril 1639 : il épousa Oudette de Requeleyne dont il n'eut qu'une fille, et mourut le 16 mars 1663 (1);

3° Marie Rousseau, qui épousa noble Philibert Tixier, avocat au Parlement, le 17 août 1653 (2).

Les Rousseau dont il s'agit portaient : *de gueules, au bâton noueux d'or, mis en bande.*

VIII. — La seconde fille de Jacques Bossuet et de Claude Bretagne, celle qui se maria, le 19 novembre 1613, avec Hector Joly, établit une alliance importante aussi, et qui vient également de la côte beaunoise.

Les Joly font remonter leur origine à Demongeot Joly, le premier grenetier du grenier à sel de Nuits. Il eut pour gendre Jehan Legoux, auteur des Legoux de la Berchère, et pour fils, Regnault Joly, conseiller du duc de Bourgogne, en 1412, et lieutenant du bailli de Dijon, en 1419. Quatre générations après, nous trouvons, dans la seconde partie du XVIe siècle, Barthélemy Joly, IIe du nom, auteur de la branche aînée des Joly, et Jacques, son frère, chef de la branche cadette, qui s'établit à Beaune et à laquelle appartient le vénérable Bénigne Joly, chanoine de Saint-Etienne de Dijon, mort en odeur de sainteté, le 9 septembre 1694 (3).

(1) A. C. D., série B, 491 ; J. d'Arbaumont, 225.
(2) A. C. D., série G, 2,166 ter, n° 6.
(3) V. J. d'Arbaumont, *ibid.*, 62-65 ; de Juigné, IX, 182 ; Beaune et d'Arbaumont, *La noblesse*, 213.

La branche aînée se divise en quatre rameaux à partir de Barthélemy II, qui eut, de sa femme, Claude Ferrand, quatorze enfants, dont quatre firent souche :

1° Zacharie Joly, avocat au Parlement, marié à Pierrette Rouhier, chef du rameau des Joly de la Borde ;

2° François Joly, greffier en chef au Parlement, puis maître des requêtes de la couronne de Navarre, à Paris, marié à Charlotte de Boudon, auteur du rameau des Joly de Fleury ;

3° Edme, maître en la Chambre des comptes, trois fois vicomte-maïeur de Dijon en 1605, 1614 et 1615, marié à Jehanne Joly, originaire de Chalon, et d'une autre famille, lequel continua la branche aînée ;

4° Anthoine, baron de Blaisy, seigneur d'Ecutigny, secrétaire du roi, greffier en chef du Parlement et des Etats de Bourgogne, député aux Etats généraux de 1614, marié successivement à Claude Gagne et à Louise Legoux de la Berchère, auteur des Joly de Blaisy.

Zacharie Joly et Pierrette Rouhier sont les père et mère d'Hector Joly, l'époux de Françoise Bossuet ; les autres sont leurs oncles et tantes. Hector avait pour frère Barthélemy Joly, qui n'eut point d'alliance, et pour sœur Claude Joly, mariée à Claude Vallot, avocat. Il est qualifié : seigneur de la Grange-du-Pré ; il fut pourvu de l'office de maître des comptes, le 25 octobre 1616, et reçu,

le 25 novembre suivant. Il eut pour enfants :

1° Barthélemy Joly, seigneur de la Grange-du-Pré, maître des comptes en 1660, marié, le 13 janvier de cette même année, à Françoise Comeau ;

2° Jacques Joly, qui mourut à Rome ;

3° Judith Joly, qui épousa Claude Pouffier, maître des comptes, et ensuite doyen de la Chambre ;

4° Claude Joly, religieux de l'ordre de Saint-Benoît en l'abbaye de Saint-Seine.

Hector Joly épousa en secondes noces, le 11 février 1647, Anne Regnault, mourut, le 22 septembre 1660, à l'âge de soixante-quinze ans, et fut inhumé dans l'église des Cordeliers de Dijon (1).



Le blason des Joly a varié (2) ; ils portaient plus généralement et portent encore : *d'azur, à un lys au naturel d'argent; au chef d'or, chargé d'une*

(1) A. C. D., série B, 503.
(2) J. d'Arbaumont, *ibid.*

croix pattée de sable, écartelé, d'azur, à un léopard d'or, armé de gueules.

IX. — Les deux autres tantes paternelles de Bossuet qui se marièrent encore, établissent une double alliance avec les Droüas, les deux sœurs ayant épousé les deux frères.

Au temps de la Ligue, Guillaume Droüas fut chargé de la garde du château et de la ville de Vitteaux; il commanda les troupes d'un ligueur acharné, Anthoine Duprat. Il est certainement originaire de Dreux, où sa famille était établie depuis quelque temps; on prétend même que le premier de ses ancêtres vint d'Ecosse. Guillaume Droüas épousa, le 12 décembre 1588, Marcelline Pivert, fille de Denis Pivert, bourgeois de Vitteaux, et veuve de Claude Languet, seigneur des Combes. Il eut de ce mariage :

1° Anne Droüas, née à Vitteaux en 1592, qui fut mariée à Richard Arviset, écuyer, baron de Montconny, secrétaire du roi près le Parlement de Bourgogne;

2° Anthoine Droüas, né en 1593, qui épousa Anne Bossuet, comme il a été dit, le 21 avril 1619;

3° Zacharie Droüas, Ier du nom, né en 1597 ou 1598, qui contracta la seconde alliance.

Anthoine Droüas, seigneur de la Plante et de Velogny, fut pourvu, le 10 avril 1618, d'un office de maître ordinaire en la Chambre des comptes, qu'il résigna, en 1649, et pour lequel il obtint des lettres d'honneur, le 2 décembre 1669. Il fit son

testament, le 21 septembre 1675, mourut, le 1er mars 1678, et fut inhumé à Velogny (1).

Il eut de son mariage avec Anne Bossuet, laquelle mourut avant le 15 février 1658, six garçons et quatre filles ; commençons par celles-ci :

1. Zacharie Droüas, née le 19 décembre 1623, morte sans alliance (2) ;

2. Eugène Droüas mariée, avant le 15 février 1658 (3), à Charles Blanot, commissaire aux requêtes du Palais, mourut, en 1701, après avoir eu plusieurs enfants morts jeunes, et laissa la propriété de la terre de Velogny à ses parents maternels ;

3 et 4. Marthe et Thérèse Droüas se firent religieuses en la maison de Lieu-Dieu.

Les six fils se placent, ce semble, dans l'ordre suivant, d'après les dates de leur naissance que nous avons toutes, à l'exception d'une.

1. Bernard Droüas, religieux de Clairvaux, celui dont la date de naissance nous manque, mais qui paraît avoir été l'aîné de tous ses frères (4) ;

2. Jacques Droüas, seigneur de Velogny, né le

(1) *Armorial*, 212-214; — *La Noblesse*..., 177; de Juigné, VI, 105; — Mémoires historiques sur Vitteaux par Pierre Collon, t. V, p. 667.

(2) *Armorial de la noblesse de France*, publié sous la direction de M. d'Auriac, Paris, 1855, art. Droüas.

(3) Tutelle des enfants mineurs d'Anne Bossuet, acte reçu Simon, notaire à Vitteaux.

(4) Cité dans les listes avant ses frères, à l'exception d'Anthoine, dont il est certainement l'aîné.

12 juillet 1628 (1), maître ordinaire des comptes en 1650, épousa, le 19 juin 1654, Anne Franque de Guillerville, dont il ne laissa pas d'enfants, et mourut le 24 janvier 1697;

3. Bénigne Droüas, né le 10 novembre 1629 (2), d'abord religieux de l'abbaye de Cîteaux, ensuite prieur de celle de Sept-Fonts;

4. Anthoine Droüas, né le 18 août 1633 (3), se fit également religieux dans l'abbaye de Cîteaux;

5. Charles Droüas, né le 24 novembre 1634 (4), officier aux régiments de Condé et de Savoie-Carignan, mourut au Canada, laissant postérité sous le nom de la Plante;

6. Claude Droüas, né le 13 septembre 1636 (5), devint chanoine de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon, et mourut en 1705.

X. — Zacharie Droüas, avocat au Parlement, frère d'Anthoine, épousa, comme on sait, Jehanne Bossuet, belle-sœur d'Anthoine Droüas, par contrat du 17 juillet 1622, devint conseiller, secrétaire du roi, audiencier en la chancellerie du Parlement de Bourgogne, par lettres vérifiées le 6 mai 1628. Il obtint, après vingt-deux ans de loyal service

(1) Registre de Saint-Jean. V. Peincedé, XVI, 361.

(2) A. C. D., série B, 491. Son parrain fut Bénigne Bossuet, avocat au Parlement, et sa marraine Hélène Maillard, femme de Claude Bretagne.

(3) Registre de Saint-Jean. V. Peincedé, XVI, 365.

(4) *Ibidem*. Cf. A. C. D., B, 491.

(5) *Ibid.*, p. 396, et B, 461.

actuel, des lettres d'honneur du même office, le 26 septembre 1651 (1).

Il fit ériger, le 22 mars 1631, en sa faveur, par le baron de Vitteaux, Louis Duprat de Barbanson, en arrière-fief, sous le nom de la Plante, les meix, maison, cours, jardin, etc., à lui appartenant sur le finage de Boussey, avec droit de moyenne et basse justice (2). Il mourut, le 26 novembre 1659. Il avait eu de son mariage avec Jehanne Bossuet, cinq fils et cinq filles, comme on va l'expliquer, en commençant par les fils :

1. Jacques Droüas, l'aîné sûrement des enfants de Zacharie, naquit le 26 juin 1623 ; successivement prévôt de la Sainte-Chapelle de Dijon, prieur de Gassicourt en 1660, et de Montbertaut en 1675 ; il mourut le 20 décembre 1682 (3) ;

2. Richard Droüas, écuyer, sieur de Boussey, né le 26 septembre 1624, devint premier capitaine au régiment de Bourgogne, fut grièvement blessé au combat de la Forêt-Noire, et mourut en 1693, sans avoir été marié (4) ;

3. Zacharie Droüas (5), IIe du nom, seigneur de la Plante, écuyer de la grande écurie du roi, né

(1) Original en parchemin. Notes de M. J. d'Arbaumont.

(2) Original en parchemin. Notes de M. J. d'Arbaumont.

(3) A. C. D., série B, 494. Jacques Droüas ne fit que prêter son nom pour la collation du prieuré de Gassicourt, qui fut réellement donné à Bossuet. V. Floquet, II, 402.

(4) J. d'Arbaumont, *Armorial*, 212.

(5) Autrement dit Marie-Zacharie.

en 1625, reçu aux Etats de Bourgogne en 1671, épousa, le 3 août 1673, Michelle de Thibault de Jussey, laquelle, devenue veuve, se remaria avec Jean-Baptiste Dugon, chevalier, seigneur de Joursenvaux. Zacharie II, mort en 1682, avait eu de Michelle de Thibault plusieurs enfants, notamment Jacques, I[er] du nom, né le 17 avril 1680 et marié, par contrat du 18 août 1710, à Claude Simon de Grandchamp. Il eut plusieurs enfants parmi lesquels figure avec honneur Claude Droüas de Boussey, évêque-comte de Toul, prince du Saint-Empire. C'est par un petit-fils de Jacques I[er] que la descendance mâle des Droüas, éteinte, dans la branche aînée qui était issue d'un autre de ses petits-fils, en la personne de Jacques-Henri-Gabriel de Droüas de Velogny (1), s'est perpétuée jusqu'à nos jours, dans une branche cadette qui compte de nombreux représentants ;

4 et 5. Bénigne et Guillaume Droüas, nés, le premier, le 25 novembre 1632, le second, le 29 mars 1640 (2), qui sans doute sont l'un et l'autre morts jeunes.

Des cinq filles de Zacharie Droüas et de Jehanne

(1) M. J. d'Arbaumont, le savant auteur de l'*Armorial* si souvent mis à contribution dans ces pages, a épousé une descendante des Droüas. Je dois à M. d'Arbaumont la plus vive reconnaissance pour les précieux renseignements qu'il m'a communiqués et tous les conseils qu'il m'a donnés avec une inépuisable obligeance ; je suis heureux d'en consigner ici l'expression publique.

(2) A. C. D., B, 491.

Bossuet, dont nous avons sûrement les noms, l'une Marcelline, née en 1628, morte en 1671, ne fut pas mariée ; les quatre autres se firent religieuses au couvent des Ursulines de Vitteaux. Les voici d'après l'ordre de leur réception (1) :

1° Françoise Droüas, reçue en 1638, fit sa profession le 21 octobre 1642, sa dot étant de « 1600 livres en tout et pour tout » ;

2° Guillemette Droüas prit le voile noir, le 23 novembre 1642 ; l'acte étant déchiré, on n'a pu voir quelle fut sa dot. Elle mourut avant le 25 février 1675 ;

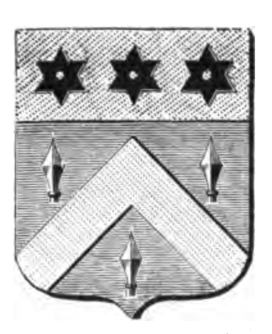
3° Edmée Droüas, autrement dite Aimée, fut reçue, le 18 avril 1649, moyennant une dot de 2000 livres, qui fut payée par son père, le 1er février 1652 ;

4° Marie Droüas, dont Françoise avait été la marraine, le 17 mars 1637, fut reçue du voile noir, le 11 juin 1653, par conséquent à 16 ans. Nous voyons par le protocole du notaire que « Monsieur et Madame de la Plante, ses père et mère, s'engagèrent à lui payer une dot de deux mille quatre cents livres (2).

(1) A. D. C., série E, 2,819. — Collon, *ibid.*, t. V, p. 667, et t. III, pp. 1585, 1588, 1604, 1606.

(2) Marie-Marcelline et Eugenne Droüas que plusieurs généalogistes citent comme des filles de Zacharie Droüas et de Jehanne Bossuet, l'une et l'autre religieuses à Vitteaux, ne sont pas distinctes des précédentes. La présence au couvent des Ursulines de Vitteaux, en 1691, d'une certaine Eugenne Droüas, fille de Zacharie II, a peut-être amené cette confusion. *Armorial*, p. 213 ; — de Juigné, VI, 105 ; — Collon, III, 1629.

Jehanne Bossuet, devenue veuve, se retira près de ses filles, religieuses à Vitteaux. Elle fit son testament, le 25 février 1675, par lequel, après avoir rappelé l'emploi de ses biens à les doter, elle dispose de ce qui lui reste en faveur de ses fils, dont trois seulement vivaient encore, et elle fonde, moyennant soixante livres, deux messes de *Requiem* annuelles, l'une pour son mari, l'autre pour elle (1). Elle vivait encore en 1684, comme l'indique un règlement de compte qu'elle fit alors, « malade et alitée », avec sa belle-fille Michelle de Thibault (2).



Les Droüas portent (3) : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois fers de lance d'argent ; au chef d'or, chargé de trois molettes d'éperon de sable.*

XI. — Des filles de Jacques Bossuet et de

(1) A. D. C., E, 2868.
(2) *Ibid.*, 2,877.
(3) *Armorial*, 214.

Claude Bretagne, nous passons à leur belle-fille, Marguerite Mochet. Cette dernière était née, avons-nous dit, de Claude Mochet et d'Anne Humbert (1).

Nous connaissons déjà « noble Maistre Claude Mochet, seigneur d'Azu, advocat au Parlement et conseil des Etats de Bourgongne (2) ». Il était fils d'Anthoine Mochet et de Marie de Saint-Clément, comme l'indique un acte du procureur d'office du Mont-Saint-Vincent, daté du 20 janvier 1578, où il est dit expressément que « Maistre Claude Mochet, licencié ès droit, advocat au Parlement de Dijon », avait pour père Anthoine Mochet et pour mère Marie de Saint-Clément. Un de ses aïeux, Jehan Mochet était déjà fixé à Azu en 1484, ainsi que le prouve un autre acte de cette même année (3).

La Chesnaye-Desbois cite un contemporain d'Anthoine (4), Guyon Mochet, avec les qualifications de chevalier, seigneur de Château-Rouillaud, bailli et juge-enquêteur au pays de Charollais, en 1559. Celui-ci eut deux fils d'Etiennette Perrenot, son épouse : Adrien Mochet, seigneur de Sérigny

(1) La Chesnaye-Desbois ne rapporte point l'alliance de Claude Mochet, *ibid* , XIV, 666. V. M. Bouzerand, *ibid.*, p. 19.

(2) Il ne faut pas ajouter avec La Chesnaye-Desbois et ceux qui le suivent: « Gouverneur de Saint-Jean-de-Losne ». Claude Mochet a seulement commandé le fort de Losne pendant la Ligue, comme lieutenant du sieur de Vaugrenant.

(3) Bouzerand, *ibid.*, pp. 19, 20.

(4) T. XIV, p. 666.

et du Pont, capitaine d'infanterie, qui épousa, le 9 mars 1601, Claude Berthot, et Daniel Mochet, sieur de la Beluze, marié à Anthoinette de Carouges.

Mais le savant généalogiste se trompe en donnant pour troisième enfant à Guyon Mochet et à Etiennette Perrenot, Claude Mochet, seigneur d'Azu, l'aïeul de Bossuet. Anthoine Mochet et Marie de Saint-Clément figurent déjà, en qualité de propriétaires de la terre d'Azu, dans un décret d'affranchissement de leurs biens, en date du 29 août 1558. Il n'y a pas de confusion possible. Claude Mochet, celui dont nous parlons, laissa son domaine d'Azu à son gendre Bénigne Bossuet. Celui-ci en effet, étant conseiller au Parlement de Metz, fit requête, le 29 décembre 1663, au Parlement de Dijon pour réclamer le privilège d'affranchissement pour ses biens d'Azu, en rappelant les anciens titres et tout spécialement celui de 1578, où il est question de son beau-père, Claude Mochet, qualifié, à cette cause, « autheur dudit conseiller impétrant ».

Claude Mochet, l'avocat au Parlement de Dijon, eut-il des frères et des sœurs? Nos documents ne nous l'apprennent point. Nous connaissons déjà ses filles, et nous marquerons plus loin leurs alliances. Notons, en attendant, que les Mochet étaient nombreux, à cette époque, dans la Comté, le Charollais et sur les rives de la Saône.

Dans la haute Bourgogne nous trouvons les Mouchet de Laubespin alliés avec les Battefort, les

Madeleine Mochet, [illegible] de Dijon, y [illegible]
le 18 mars 1648 ([illegible] [illegible] au [illegible]
de mars)

Harlay de Beaumont, les Nettancourt de Haussonville, les Saint-Mauris, les Froissard de Broissia, les Jouffroy d'Abbans (1). Le Charollais nous présente à son tour les deux lignées des sieurs de Communy et d'Azu, d'une part, et de l'autre, celles des sieurs de la Beluze et de Vauzelle.

D'Adrien Mochet et de Claude Berthot naquit un autre Claude Mochet, écuyer, seigneur de Communy et d'Azu, qui aurait épousé, le 23 décembre 1638, une autre Marie de Saint-Clément, bien postérieure à la première, et dont il aurait eu cinq fils : 1° Claude-Philibert, marié, le 31 janvier 1685, à Marie Thomassin, dont il eut huit enfants ; 2° Gaspard, seigneur d'Azu, capitaine au régiment de Bourgogne ; 3° Jehan-Joseph, seigneur de Communy, garde du corps du roi ; 4° Joseph, mestre de camp de cuirassiers ; 5° Henri, tué au siège de Courtrai.

C'est peut-être à ce deuxième Claude Mochet, et ce n'est sûrement point à l'aïeul de Bossuet, que se rapporte l'inscription suivante soudée sur une vieille cloche de la chapelle d'Azu : « CLAUDE DE MOCHET, ESCUYER, SEIGNEUR DE COMMUGNY ET D'ASU M'A FAICT FAIRE L'AN 1631 ET M'A DÉDIÉE A SAINCT MARC ET A SAINCTE MARIE-MAGDELEINE. » L'aïeul de Bossuet, avons-nous dit, était mort dès 1625 (2). Ce document prouve seulement qu'à cette époque

(1) Pour toutes ces généalogies, voir La Chesnaye-Desbois, *ibid.*

(2) M. Bouzerand, qui nous donne cette inscription, l'attribue par erreur à l'aïeul de Bossuet, *ibid.*, p. 20.

la seigneurie d'Azu était divisée en plusieurs parties.

En 1636, on trouve à Saint-Jean-de-Losne, parmi les héros du siège, Pierre Mochet de la Beluze, marié à Marie Gaillard ; ses fils, François et Claude, et ses filles, Marguerite et Elisabeth ; Nicolas Mochet, procureur du roi au grenier à sel, marié à Elisabeth Javouhey, et leur fils Nicolas ; Pierre Mochet, lieutenant criminel au bailliage de Saint-Jean-de-Losne, marié à Marguerite Besancenot, frères, l'un et l'autre, d'Anthoine Mochet, fixé aux Maillys, qui leur légua ses biens ; et Marthe Mochet, fille du lieutenant criminel, marié à Jean-Baptiste Hutet (1).

Anne Humbert, l'aïeule maternelle de l'évêque de Meaux, était fille de Nicolas Humbert, et d'Avoie Morin. Son frère aîné, Marc Humbert, maître à la Chambre des comptes, mourut sans postérité, des suites d'une blessure à l'assaut de Seurre, en 1595 ; son second frère, Nicolas Humbert, qui recueillit l'office de Marc en héritage, fut vicomte-maïeur de Dijon en 1610 ; il épousa, par contrat du 1er novembre 1577, Marie Espiard (2).

Nous avons donné plus haut les armes de la famille Mochet.

XII. — Claude Mochet et Anne Humbert eurent

(1) V. *Le Livre d'or de la Belle-Défense de Saint-Jean-de-Losne*, p. 178, et A. D. C., série E, 2,630.

(2) V. pour tous ces détails de Juigné (*ibid.*, VI, ffos 290, 291), qui est très précis.

quatre filles, ainsi qu'on a vu : Avoie et Marie, les deux tantes maternelles de Bossuet, qui se marièrent, Marguerite, qui fut sa mère, et Magdeleine, la religieuse dominicaine.

Avoie épousa Guillaume Gaillard, lieutenant général au bailliage de Dijon et maître à la Chambre des comptes, troisième fils d'Anthoine Gaillard, seigneur de Maisey-le-Duc, Montigny-Montfort et Essarois, et de Jehanne de Montholon. De ce mariage vint Claude Gaillard, cousin germain de Bossuet, et parrain de sa sœur Marie. Claude succéda à son père dans son office de maître des comptes et devint président de la Chambre. Il épousa Jehanne Ocquidem ; leurs fils, Philibert-



François, seigneur de Montigny et Broindon, et Galleran, seigneur d'Essarois, furent présidents, l'un aux requêtes du Parlement, l'autre à la Chambre des comptes.

Anthoine Gaillard, le père de Guillaume, était fils de Jehan Gaillard, bourgeois de Châtillon,

receveur général des décimes en Bourgogne, et de Roline Legrand. Cette famille, originaire d'Autun, a fourni un conseiller de Philippe le Bon, et un général des finances en Bourgogne, au xve siècle, et dans le cours du xviie, deux présidents à la Chambre des comptes, un conseiller d'Etat, deux conseillers au Parlement de Bourgogne et deux lieutenants généraux au bailliage de Dijon (1).

Armes des Gaillard : *d'azur, à deux coutelas en sautoir d'argent, la poignée et la garde d'or.*

XIII. — Marie Mochet, la seconde des tantes maternelles de Bossuet, épousa, le 17 février 1608, Claude Simony, IIIe du nom, écuyer, contrôleur ordinaire des guerres en France, puis lieutenant général au bailliage ducal de Langres, fils de noble Jehan Simony, écuyer, seigneur de Roüelle, et de sa seconde femme, Philiberte Gentot (2).

Les Simony font remonter leur origine à un chevalier de Sienne, Reinaldus Simoni, nommé, avec sa femme Prospera, dans des titres de 1230, 1231 et 1292. Un de leurs descendants à la cinquième génération, Francesco Simoni, vint en France guerroyer, comme capitaine de bandes italiennes, à la solde des ducs de Lorraine, Jean II et René II, dans les terres desquels il se fixa.

La famille établit sa filiation sur titres authen-

(1) J. d'Arbaumont, *Armorial*, p. 48 ; — Beaune et d'Arbaumont, *La Noblesse aux Etats de Bourgogne*, p. 196.

(2) *Annuaire de la noblesse de France*, 46e vol., art. Simony.

tiques à partir de 1497. Elle se divise en plusieurs branches : celle de la Fauche et de Velles, celle de Roüelle et Saint-Seyne, celle de Bouthières, et celle de Germainvilliers, qui sont toutes éteintes, à l'exception de la seconde.

Claude III, dont la postérité subsiste en Champagne et en Bourgogne, remonte par quatre générations à Martin Simony, fils de Francesco et de Marguerite de Combles. Il eut de son mariage avec Marie Mochet trois enfants connus :

1° Claude de Simony, IV[e] du nom, écuyer, seigneur de Saint-Michel, Saint-Seyne et Barrault, attaché comme secrétaire des commandements au duc d'Epernon, nommé ensuite maître d'hôtel du roi, conseiller d'Etat, président à mortier au Parlement de Metz, marié, le 24 juin 1655, à Jehanne de Pringles ;

2° Anne de Simony, qui se fit religieuse aux Ursulines de Dijon ;

3° Marguerite de Simony, qui entra aux Carmélites de Châtillon-sur-Seine.

On conserve au château de Rivières-les-Fosses (1), résidence d'été de la famille de Simony, deux lettres inédites de Bossuet datées, l'une de Metz, le 5 mars 1652, l'autre de Meaux, le 18 mai 1684. La première, signée Bossuet, porte cette adresse :

(1) Canton de Prauthoy, Haute-Marne.

« Monsieur,

Monsieur de Simony, prets Monsieur le duc d'espernon,

à Diion. »

Le jeune chanoine se recommande aux bons offices de Claude IV, qu'il appelle « Monsieur mon cher cousin », et lui écrit avec une affectueuse déférence.

La seconde, adressée à M. le président de Nesmond (1), est précédée d'une croix et signée : « J. Bénigne, E. de Meaux. » Le prélat recommande à son tour Claude IV, qu'il appelle cette fois « M. le président de Symony, mon cousin germain et mon ami très intime » .

Du mariage de Claude IV avec Jehanne de Pringles naquirent entre autres enfants : 1° Bernard, chevalier, seigneur de Saint-Michel et autres lieux, conseiller au Parlement de Metz, qui épousa, le 22 décembre 1684, Claire Le Vacher de Morillon, au contrat desquels Bossuet envoya son agrément notarié ; 2° Gilbert, seigneur de Saint-Seyne, dit le chevalier de Saint-Seyne ; 3° Guillaume, seigneur de Varange, Chamfroy et Barrault, qui épousa, le 17 août 1699, Françoise de Montendre, et fut admis à siéger aux Etats de Bourgogne.

(1) Guillaume de Nesmond, seigneur de Couberon et de la Couarde, président à mortier au Parlement de Paris. V. La Chesnaye-Desbois, art. de Nesmond.

Une lettre de Louis Bossuet, également inédite, fut adressée de Paris, le 6 avril 1699, à Bernard de Simony, au sujet d'un différend qu'il avait avec ses frères. Le chaud et pressant appel qui est fait à la bonne harmonie, prouve que les deux familles avaient continué d'entretenir les meilleures relations. Louis Bossuet invoque à la fois les titres de « parent », d' « amy » et de « cousin », pour autoriser sa démarche (1).

Parmi les illustrations de cette famille on peut



citer plusieurs chevaliers de l'ordre de Malte, un de l'ordre de Saint-Michel, un de l'ordre du Roi, onze de l'ordre de Saint-Louis, un conseiller d'Etat, deux conseillers au Parlement de Metz, dont un président à mortier, un président en l'élection de

(1) La première et la dernière des lettres que nous avons citées portent les nos 15 et 18. La collection de M. de Simony comprenait évidemment un certain nombre de pièces aujourd'hui dispersées ou perdues, sans qu'on sache de qui les autres documents étaient signés.

Chaumont, deux lieutenants généraux au bailliage de Langres, un évêque de Soissons, Mgr Jules de Simony, auquel ses diocésains ont élevé un monument funèbre, dans son église cathédrale, aussitôt après sa mort (1).

Les Simony portent : *écarteté : au 1, d'or ; au 2, de gueules, à une étoile d'or ; au 3, d'azur ; au 4, d'argent ; à une croix simple de sinople brochant sur le tout.*

XIV. — Dans la famille même de Bossuet, nous avons rencontré trois alliances, celle de son frère Anthoine avec Renée-Magdeleine de Gaureaux du Mont, et celles de ses deux sœurs, Marie et Magdeleine, qui épousèrent, l'une, Isaac Chasot, l'autre, Joseph Foucault.

Le nom des Gaureaux, que nous avons déjà remarqué, se lit dans un acte de 1074 inséré au cartulaire de l'abbaye de Vendôme. Cette famille « a fourni des officiers au présidial d'Angers et aux cours souveraines de Bretagne et de Paris. Philippe, seigneur de la Praustière, maître des requêtes, fut chargé de négocier le mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre » (2). La branche établie en Bourgogne ajouta à son nom celui de du Mont ou Dumont, qui se trouve dans les *Mémoires de Sully* et que portait, au

(1) *Vie de Mgr de Simony*, par M. l'abbé J.-M. Péronne, 2e édit., Paris, L. Vivès, 1861.

(2) Beaune et d'Arbaumont, *La Noblesse aux Etats de Bourgogne*, p. 201.

xvie siècle, une noble famille alliée aux Rommecourt, aux Bourgoin, et plus tard aux Griselle, aux Houdreville (1). Les Gaureaux du Mont possédèrent en Bourgogne, au xviie siècle, le marquisat de la Perrière et les terres d'Avirey, Lingey et Marcilly (2).

Renée-Magdeleine de Gaureaux du Mont était fille, avons-nous dit, de messire Nicolas de Gaureaux du Mont, chevalier, marquis de la Perrière, seigneur de Clémery, Bonicourt, Ville-en-Vrosne, la Farge et en partie de Rommény, et de dame Catherine du Hautoy. Nous avons nommé les enfants issus de son mariage avec Anthoine Bossuet; nous nous occuperons plus loin de l'alliance que contracta l'un d'eux, Louis Bossuet, le filleul du grand Condé. Nous ne savons pas si Nicolas de Gaureaux du Mont eut des frères et sœurs.

Renée Gaureaux du Mont figure parmi les bienfaitrices du Refuge de Dijon fondé pour les filles pénitentes, en 1653, par le chanoine Jehan Gonthier. Deux ans après, la chapelle de cet établissement fut érigée par « Madame Bossuet » et dédiée à l'Enfant-Jésus (3). Renée mourut à Paris, le 10 novembre 1689, comme l'indique son acte de décès:

(1) La Chesnaye-Desbois, VII, 63.
(2) *La Noblesse*, 201.
(3) A. D. C., Fonds du Refuge, Registres Capitulaires.

« Le 11 novembre 1689, a été fait le convoy et enterrement de Renée Gaureault du Mont, âgée de 45 ans, décédée hier, rue de Grenelle, épouse d'Anthoine Bossuet, seigneur d'Azu, la Cosne, etc., Me des requestes et Intendant en la généralité de Soissons. Y ont assisté Jacques Bénigne Bossuet, évesque de Meaux, cy-devant précepteur de Monseigneur le dauphin et premier aumônier de Madame la dauphine, son beau-frère ; Louis Bossuet, conseiller au Parlement de Metz, son fils ; Jacques Bénigne Bossuet, aussy son fils (1).

Catherine du Hautoy, sa mère, descendait, elle aussi, d'une ancienne famille, établie dans le duché



de Bar, et qui se donnait pour ancêtre un puîné de la maison de Luxembourg, mort vers l'an 1270. Nous ne pouvons identifier ses frères et sœurs, mais nous trouvons, au milieu du xviie siècle, parmi les

(1) Extrait des registres de l'église paroissiale de Saint-Sulpice à Paris. L'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1901, première partie, p. 515.

du Hautoy, Georges-Frédéric, chevalier de l'ordre du roi, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, marié successivement à Magdeleine Chastan de la Routte et à Anne de Saint-Ignon ; puis Claude du Hautoy, marié à Anne-Dorothée de Landres de Briey ; puis les deux frères Paul et Jehan-Albert du Hautoy, mariés, l'un à Barbe de Bettainvilliers, l'autre à Salomé de Manteville; puis enfin Théodore et Charles-Laurent du Hautoy, qui épousèrent, l'un, Henriette du Hautoy, dame de Clémery, l'autre, Anne de Combles (1).

Les Gaureaux, ou autrement Goureau, portaient : *d'or, à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules.*

XV. — Les alliances des sœurs de Bossuet ont leur place après celle de son frère. Marie Bossuet, née le 24 mai 1622, cinq ans avant l'évêque de Meaux, épousa, comme on l'a dit, vers 1660, à Metz, Isaac Chasot, né, aussi à Dijon, le 11 janvier 1626, et reçu, le 29 mars 1651, dans un office de conseiller clerc au Parlement de Metz.

La famille Chasot est originaire de Salives. Elle remonte à Jehan-Vorles Chasot « qui commandait cinquante soldats pour Robert II, duc de Bourgogne, en 1273, au château de Salives et à Saint-Laurent du Val-de-Suzon (2) ». Elle se divise en plusieurs branches anciennement établies en Bour-

(1) La Chesnaye-Desbois, X, 430.
(2) Charte citée par La Chesnaye-Desbois, V, 227.

gogne, en Bretagne, en Normandie, dans le Barrois, le pays messin, et jusqu'en Poméranie.

Le père d'Isaac, Joseph Chasot, substitut du procureur général au Parlement de Dijon, puis trésorier de France au Bureau des finances, épousa Suzanne Blondeau, fille d'Oudet Blondeau et d'Anne Le Compasseur (1). On ne dit pas si Joseph Chasot avait des frères et sœurs, ni s'il eut d'autres enfants qu'Isaac; on connaît deux sœurs à Suzanne: Marguerite et Claire Blondeau. Quant au mariage d'Isaac Chasot avec Marie Bossuet, il en vint: 1° Bénigne Chasot, qui fut premier président au Parlement de Metz; 2° Philippe-Gabrielle, et 3° Barbe Chasot, qui ne semblent point avoir contracté d'alliance.

Bénigne Chasot naquit à Metz, le 14 octobre 1662; il eut pour parrain son grand-père maternel, Bénigne Bossuet, et pour marraine Magdeleine Bossuet, sa tante, qui représentait Marguerite Desbarres, femme du premier président Claude de Bretagne. Il épousa, le 15 octobre 1703, une riche héritière, Jehanne Maclot, qui lui apporta la seigneurie de Congy, et avec laquelle il rendit visite à son oncle, l'évêque de Meaux, qui était alors dans tout l'éclat de sa renommée.

Louis-Bénigne Chasot de Congy, fils de Bénigne Chasot et de Jehanne Maclot, naquit à Metz,

(1) Michel, *Biographie*, 83; — J. d'Arbaumont, 189, 367; La Chesnaye-Desbois, V, 234; — de Juigné, IV, 216.

le 3 octobre 1704. Nous avons dit précédemment quelle fut sa carrière, ainsi que celle de son père. Il épousa, le 8 septembre 1732, Catherine de Montholon, fille de Mathieu de Montholon, premier président du Parlement de Metz après Bénigne Chasot, et de Catherine-Marguerite Le Doux de Melleville. Il ne laissa de son mariage qu'une fille, Catherine-Louise Chasot de Congy, à laquelle on ne donne point d'alliance (1).



Les Chasot portent encore en Normandie : *d'azur, au chêne d'argent, terrassé du même et accosté de deux lions affrontés et regardant d'or, enchaînés par une chaîne d'argent au fût de l'arbre* (2 .

A Metz, ils portaient : *de gueules, à une grue d'argent, tenant de son pied droit un caillou d'or,*

(1) Michel, *ibid.*, 83, 372.
(2) J. d'Arbaumont, 190.

et accompagnée en chef de deux étoiles d'argent (1).

XVI. — Magdeleine Bossuet, la filleule de messire Sébastien Zamet, épousa Joseph Foucault, qui était d'une famille noble, mais que recommandent surtout ses qualités personnelles et son alliance avec les Bossuet. Il fut pourvu d'un office de secrétaire du roi, le 19 juin 1654, et devint ensuite secrétaire du Conseil d'Etat. Il avait précédemment épousé Marie Mettezeau, fille d'un intendant des bâtiments du roi, qui se fit avantageusement connaître par des travaux remarquables, comme la construction de la digue de la Rochelle. De ce mariage était né, le 8 janvier 1643,



Nicolas-Joseph Foucault, marquis de Magny, qui fut successivement avocat général au grand Conseil, en 1671, maître des requêtes, le 3 mars 1674, puis intendant de Montauban, de Pau, de Poitiers et de Caen, enfin conseiller d'Etat.

(1) Michel, 86.

Joseph Foucault devenu veuf en 1670 contracta donc une nouvelle alliance en entrant, six ans après, dans la famille d'Anthoine Bossuet, alors sorti de ses embarras financiers et devenu lui-même maître des requêtes à Paris. Joseph Foucault mourut en 1691. Il portait : *de sable, au lion d'argent, armé et lampassé de gueules, couronné d'or* (1).

XVII. — Nous avons déjà signalé l'alliance de Louis Bossuet, maître des requêtes au Parlement de Paris, avec Marguerite-Marie de la Briffe, fille d'Arnaud de la Briffe et de sa première femme Marthe-Agnès Potier de Nouvion, qu'il avait épousée le 26 avril 1675, et qui mourut le 28 mai 1686.

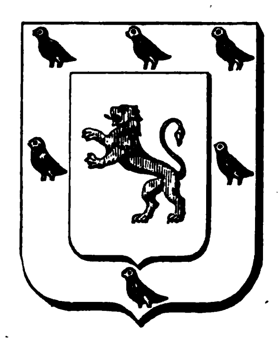
Arnaud de la Briffe, IIe du nom, descendait d'une ancienne noblesse du vicomté de Fezensaguet en Armagnac, où sont situés le château et la terre de ce nom, et qui est connue dès 1294. Les la Briffe se divisent en trois branches; le père de Marguerite-Marie appartient à la seconde. Il était procureur général au Parlement de Paris et portait le titre de chevalier, seigneur de Passy, auquel il ajouta celui de marquis de Ferrières en Brie, par érection du mois de décembre 1692. Il avait pour frère Anthoine de la Briffe, et pour sœurs, Jehanne et Marie de la Briffe.

De son mariage avec Marthe-Agnès Potier de Nouvion naquirent trois enfants :

(1) La Chesnaye-Desbois, VIII, 452.

1° Pierre-Arnaud de la Briffe, conseiller d'Etat, intendant en Bourgogne, marié, le 12 février 1703, à Françoise-Marguerite Brunet de Rancy (1); mort à Dijon, le 7 avril 1740.

2° Anne-Catherine de la Briffe, mariée, le 22 juillet 1693, à Jean-Baptiste Rouillé, comte de Meslay, morte le 19 février 1701 ;



3° Marguerite-Marie de la Briffe, celle qui épousa Louis Bossuet et dont il n'eut qu'une fille, Marguerite-Bénigne Bossuet, qui donne la dernière alliance de la ligne principale.

Les la Briffe portent : *d'argent, au lion rampant de gueules, à la bordure d'argent chargée de six merlettes de sable posées trois en chef, une à chaque flanc, et l'autre en pointe.*

XVII. — Marguerite-Bénigne Bossuet, fille unique de Louis Bossuet et de Marguerite-Marie

(1) La Chesnaye-Desbois, *ibid.*; cf. Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, t. XVI, p. 354.

de la Briffe, naquit vers 1702. Elle épousa Louis-Anthoine de la Roche, marquis de Rambures, et mourut sans laisser d'enfants, le 17 octobre 1728. Son mariage remonte au moins à 1724, parce que Louis-Anthoine de la Roche entra cette même année aux Etats de Bourgogne avec la qualification de seigneur de la Cosne et d'Azu, fiefs qui appartenaient aux Bossuet (1).

La famille de la Roche vient du comté de Bigorre ; elle occupait dès le XII[e] siècle un rang distingué dans la noblesse. Deux de ses membres prirent part à la première croisade de saint Louis. Elle n'établit toutefois sa généalogie d'une manière authentique que depuis Sanche de la Roche, mort avant 1318. Elle a fourni plus tard la tige des comtes et marquis de Gensac, un chevalier de Malte, des gentilshommes ordinaires du roi, des capitaines de cinquante hommes d'armes et des maréchaux de camp (2).

François de la Roche, baron de Fontenilles, épousa, le 14 mars 1645, Charlotte de Rambures, et obtint, en 1658, l'érection de sa baronnie en marquisat. Il eut deux fils : 1° François, sire de Rambures, puis comte de Courtenay et marquis de Fontenilles, qui épousa Marie-Thérèse de

(1) Bouzerand, *ibid.*, p. 17 ; — *La Noblesse aux Etats de Bourgogne*, pp. 61, 62. Il est fait mention d'elle comme épouse de Louis-Anthoine de la Roche dans un acte notarié du 11 avril 1725.

(2) *La Noblesse*, etc., art La Roche; — La Chesnaye-Desbois, XVII, 257.

Mesmes; 2° Anthoine-René de Fontenilles, qui devint évêque de Meaux.

C'est du mariage de François de la Roche et de Marie-Thérèse de Mesmes que naquit, vers 1596, Louis-Anthoine, mestre de camp du régiment de Navarre, l'époux de Marguerite-Bénigne Bossuet. Devenu veuf, il contracta une seconde alliance, en 1735, avec Elisabeth - Marguerite de Saint-Georges de Verac, dont il eut trois enfants : 1° Anthoine-César, qui mourut à dix-huit ans; 2° Anthoinette-Adélaïde, mariée à Jean-Baptiste-François Colbert de Croissy ; 3° Elisabeth-Jehanne, qui épousa Charles-Adrien de Ligny.

La famille de la Roche subsiste dans une branche



qui remonte à Philippe de la Roche-Fontenille, et à laquelle se rattache aussi Louis-Anthoine, celui qui put se qualifier, en 1724, seigneur de la Cosne et d'Azu.

Les la Roche-Fontenille portent : *d'azur, à trois rocs d'échiquier d'or.*

CHAPITRE SIXIÈME

ALLIANCES DES BRANCHES COLLATÉRALES

Remontons une dernière fois aux origines de la famille pour en rappeler les collatéraux éloignés et préciser leurs alliances. Après avoir marqué les ombres qui recouvrent ces lointains souvenirs, nous nous retrouverons bientôt, sinon en pleine lumière, du moins, sur certains points, en face d'une complète certitude. Les alliances des branches collatérales, il est vrai, n'ont pas toutes la notoriété et l'ampleur de celles de la descendance directe ; quelques-unes toutefois se présentent avec une réelle importance ; et le grand nom qu'elles propagent les unes et les autres, demande qu'aucune d'elles, si humble qu'elle paraisse, ne soit passée sous silence.

I. — Les premiers collatéraux connus sont, le lecteur s'en souvient, Jehan Boussuet et Jacot Boussuet, l'aîné, qui figurent dans la « Cerche des feux » de Seurre, en 1490; puis viennent Jacot Boussuet, le jeune, en 1503, Pierre Boussuet, le drapier, en 1513, Claude Boussuet, le secrétaire

des élections de la halle en 1522, et maître Boussuet, le notaire, s'il est distinct du précédent, en 1523. Ajoutons pour n'oublier personne : Pierre Boussuet, l'amodiateur des biens de la Familiarité de Seurre, en 1584, les deux Pierre Bossuet, de Champvans, et les Bossuet, laboureurs des Recettes de Chalon, Autun et Charolles. Ils furent la plupart, sinon tous des chefs de famille. Ils contractèrent donc des mariages, mais dans quelles maisons? on l'ignore jusqu'ici. On sait bien que Jacot Boussuet, le jeune, avait épousé une certaine Claude, veuve en 1503 et mère de Claude et Guillemette Boussuet, mais son nom de famille n'est pas indiqué. Le classement des protocoles des notaires jettera quelques lueurs, espérons-le, sur ces ténèbres, lorsque les études de ces officiers ministériels auront enfin cédé leurs trésors aux archives de nos départements. Les origines des familles seront alors plus faciles à déterminer.

II. — Après les alliances dont il vient d'être question, alliances certaines, bien que contractées avec des familles dont le nom est inconnu, il convient d'en venir à celles des nombreux Bossuet que nous avons rencontrés à Dijon à la fin du XVI[e] siècle et dans le cours du XVII[e], sans pouvoir dire s'ils descendent sûrement des Bossuet de Seurre, et par conséquent s'ils appartiennent bien réellement à la famille du grand orateur (1).

(1) Pour tous ces noms, V. aux dates indiquées B, n°s 482 et

En 1603, Bénigne Bossuet, vigneron, est marié à Françoise Mugnier; en 1618, Philippe Boussuet, praticien, à Claudine Delevaux; en 1624, Alexandre Boussuet, vigneron, à Nicole Vaille; en 1656, maistre Jehan Bossuet, marchand, à dame Bernarde Lorrain; en 1658, Guillaume Bossuet, chirurgien, à Judith Liégeard; en 1666, Henri Bossuet, vigneron, à Marguerite Gauthier; comme, en 1663, Odette Bossuet est mariée à Martin Donet, en 1665, Chrétienne Bossuet à Pierre Champrenault, en 1685, une autre Odette Bossuet à Pierre Blanchot, huissier au Parlement.

Les enfants nés de ces mariages ont parfois, surtout dans les derniers temps, des parrains et marraines d'un certain rang. Ainsi, Philibert Champrenault, un des enfants de Pierre Champrenault et de Chrétienne Bossuet, baptisé le 4 juillet 1649, a pour parrain Philibert Lenet, fils d'un président de la Chambre des comptes; de même Claude Bossuet, troisième fils de Guillaume Bossuet et de Judith Liégeard, né le 3 octobre 1660, a pour parrain Me Médard Fournier, procureur au Parlement, et pour marraine, damoiselle Claude, fille de Claude Liégeard, procureur en cour royale. Messire Thomas Chauldot, chanoine de la Sainte-Chapelle, répond, le 29 juin 1656, pour Odette Bossuet, fille de Jehan Bossuet et de Bernarde

suiv. — Claude Bossuet, fille de Guillaume Bossuet, maître chirurgien, décéda sur la paroisse Saint-Pierre, le 28 octobre 1684.

Lorrain; et Nicolas, fils de Pierre Bonnot, substitut du procureur général, avec Marie-Claude Gagne, fille d'un conseiller au Parlement, pour Claude-Nicolas Bossuet, né, le 19 juillet 1666, du mariage de Henri Bossuet et de Marguerite Gauthier (1). Je n'insiste pas à cause de l'incertitude qui plane sur la parenté de ces familles, assurément très éloignée, si elle existe, avec celle de Bossuet.

III. — Ces abords dégagés, nous arrivons à des alliances collatérales qui présenteront désormais toute certitude. Suivons en premier lieu celles de la branche de Jehan Boussuet, fils d'Etienne II et de Catherine Landrot.

Il épousa, nous l'avons dit, Odette Thomas. Celle-ci était fille de Pierre Thomas, II[e] du nom, et de Guillemette Maillard. Pierre II, seigneur de Varennes-sur-le-Doubs, Charette et Terrans, avocat au Parlement, en 1536, remonte par cinq générations, à Jacques Thomas, châtelain et capitaine de Villaines-en-Duesmois, qui vivait en 1339. Il était fils de Jehan Thomas, II[e] du nom, seigneur de

(1) Il y aurait des probabilités en faveur de la thèse affirmative. Ainsi, les Martene de Saint-Jean-de-Losne, et, pour rester dans notre sujet, disons : les Mochet de la Comté, les Bretin d'Auxonne, les Soyrot d'Arnay, les Bretagne de Saulieu, et une foule d'autres, ont autour d'eux des familles de leur nom, demeurées dans une condition inférieure, mais avec lesquelles elles ont certainement d'anciens liens de parenté. Cette hypothèse de l'émigration des Bossuet de Seurre à Dijon se confirmerait par ce fait que les branches collatérales ont disparu de Seurre peu après la famille principale.

l'Aigle, secrétaire du roi, et de sa première femme, Pierrette Courtoisie.

Il eut dix enfants de Guillemette Maillard, qu'il avait épousée en 1527, et qui se remaria avec Anthoine Catherine, lieutenant au bailliage de Saint-Jean-de-Losne :

1° Jehan Thomas, IIIe du nom, seigneur de Varennes, Terrans et Charette, avocat général à la Chambre des comptes, puis conseiller au Parlement, en 1571, marié successivement à Marguerite Chantepinot, le 14 novembre 1556, et à Magdeleine Vion, le 4 novembre 1570;

2° Pierre Thomas, chanoine de Saint-Etienne de Dijon;

3° Bénigne Thomas, qualifié marchand en 1564, marié à Etiennette Belrient;

4° Jacques Thomas, chanoine d'Autun, distinct d'Edme Thomas, également chanoine d'Autun et connu comme l'auteur de l'histoire de cette ville;

5° Un second Bénigne, qui épousa Louise Quartier;

6° Odette Thomas, celle qui nous occupe;

7° Jehanne Thomas, mariée, en 1553, à Nicolas Rollet, avocat à Autun;

8° Guillemette Thomas, mariée à Jehan Demonge;

9° Anne Thomas, qui épousa Jehan Laurent;

10° Marguerite Thomas, mariée à Guy Belrient (1).

(1) V. J. d'Arbaumont, p. 202; *La Noblesse* p. 306; de Juigné, XVI, 79; Palliot, *Le Parlement*, 224.

Jehan Boussuet eut d'Odette Thomas une fille, Bénigne Boussuet, dont il sera question dans l'alliance qui suit.

A partir de Pierre Thomas, III[e] du nom, doyen de la Chambre des comptes, qui épousa Denise Bretagne, le 7 mars 1600, et de Pierre V, maître des comptes, marié, le 26 novembre 1677, à Jehanne



Richard de Ruffey, les Thomas ont formé deux branches, celles des seigneurs d'Island et de Créancey (1). Ils portaient : *d'azur, à la fasce d'or, chargée d'une étoile de gueules, et accompagnée en chef de deux quintefeuilles aussi d'or et en pointe, d'un croissant d'argent.*

IV. — Bénigne Boussuet, fille de Jehan Boussuet et d'Odette Thomas, dont nous venons de parler, épousa, comme on a dit, le 27 juillet 1566, François Debranc, greffier de la mairie de Seurre.

(1) V. d'Arbaumont, *ibid.* ; de Juigné, XVI, 79.

Celui-ci avait pour père Claude Debranc, et pour mère Pernette Guillier, deux familles honorablement connues dans la patrie des Bossuet (1). Claude Debranc fut maire de Seurre à plusieurs reprises, de 1553 à 1567. Jehan Debranc exerça les mêmes fonctions en 1519 et 1534. Claude Guillier possédait un étang à Labergement-le-Duc, en 1584 ; il fut également maire de Seurre de 1579 à 1585 (2). Nous trouvons les siens dans la même charge, avant lui : Anthoine Guillier, en 1589, Guillaume Guillier, en 1528 ; et après lui, un autre Anthoine, en 1620, un autre Guillaume, en 1623, enfin un Pierre Guillier, en 1628.

Bénigne Boussuet était déjà veuve en 1577, comme il résulte d'un acte notarié du 20 avril de cette même année (3). Elle n'a pas laissé, semble-t-il, de postérité.

V. — Passons au groupe d'Auxonne, et d'abord à l'alliance de son chef, André Boussuet avec Marguerite Margeret, fille de Claude Margeret et de Jacquotte Surmain.

Claude Margeret fut pourvu de l'office de grenetier au grenier à sel d'Auxonne et Mirebeau, le 19 juin 1580 (4). Les actes de l'état civil d'Auxonne

(1) A. D. C., série G, 2, 166ter, n° 4.

(2) Peincedé, XXVI, 9, 91, etc., III, 354.

(3) A. D. C., *ibid.*, n° 3; Peincedé, XIX, 53.

(4) On trouve également Mergeret, et de Margeret dans les archives. Cf. Peincedé, XVIII, 352 ; III, 56, 121, 392 ; IV, 652 ; 638, etc., V, 238, etc.

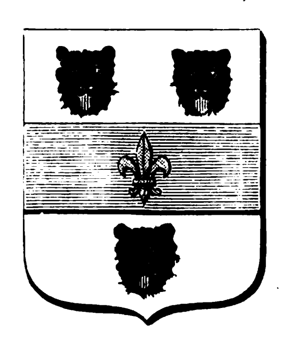
signalent un autre Claude Margeret, en 1577, un Anthoine en 1559. Chrétien Margeret, parrain d'une des filles du premier Claude, d'abord garde des papiers de la Chambre des comptes, puis auditeur, et enfin maître ordinaire, seigneur de Marliens et Meloisey, était fils de Pierre Margeret et de Pernette Marion (1) ; il épousa Marguerite Boudier. Le capitaine Jacques Margeret est célèbre par ses aventures. Un second Pierre Margeret, seigneur de Pontot et Longvilliers, fut grand audiencier de France et épousa Catherine Picot. Un troisième Pierre Margeret, leur fils, fut chevalier de Saint-Louis et maréchal des camps et armées du roi.

Les Surmain (2) figurent nombreux dans les registres d'Auxonne. Une des branches de la famille acquit de bonne heure une certaine importance. Suremain, dit Genton, né en 1503, fut maire d'Auxonne, en 1564, et marié à Claudine Morel, fille elle-même d'un antique maïeur. François, qui prit le parti des armes et fut tué au siège de Verdun-sur-Saône, en 1591, épousa Julienne Pâris, dont vint Marguerite, mariée à Guillaume de Frasans, et, à la seconde génération, Claude qui épou-

(1) J. d'Arbaumont, 187,333 ; — La Chesnaye-Desbois, XIII, 219.

(2) On trouve aussi Suremain et de Suremain dans les anciens titres, cette dernière forme a été adoptée depuis par la famille encore existante aujourd'hui, et qui a fourni deux conseillers au Parlement de Bourgogne, un lieutenant général des armées du roi, etc. Les branches de Flammerans et de Missery sont éteintes. V. Amanton, *Galerie Auxonnaise*, 1859, p. 83; de Juigné, XV, 292.

sa Etiennette Guillier, de Seurre. Louis, le dixième enfant de ces derniers, partit d'Auxonne avec François Bossuet, entra dans les gabelles et suivit la fortune de son protecteur.



Les Margeret portaient : *d'argent, à la fasce d'azur, chargée d'une fleur de lys d'or, et accompagnée de trois têtes de léopards de sable, lampassées de gueules.*

VI. — Nous suivrons les alliances des enfants d'André Boussuet et de Marguerite Margeret, dans l'ordre où nous les avons précédemment indiquées.

Jacquotte Boussuet, l'aînée de tous, avait épousé, nous le savons, noble Pierre Bretin. Les actes de l'état civil d'Auxonne ne nous donnent point les noms des père et mère de ce dernier, mais nous pouvons dire que la famille Bretin, à laquelle le rattache sans doute sa qualité de noble, est une des plus anciennes d'Auxonne. Guillaume Bretin

vendit une pièce de terre, sise vers la Queue-de-la-Barre, en février 1265, à Robert II, duc de Bourgogne (1). Aymart Bretin fut chambellan de Philippe le Hardi (2), et Gérard Bretin, homme d'armes de Philippe le Bon (3). Philibert exerça l'office de greffier en la terre et seigneurie de Villers-les-Pots, sous Henri III, c'est-à-dire, au temps de Pierre Bretin (4). Il y avait alors à Auxonne un avocat de ce nom qui eut deux filles, Michelle, en 1573, et Jacquette, en 1578. Une autre famille Bretin eut sept enfants de 1601 à 1612 (5). Les listes généalogiques signalent, en 1630, un fils de Pierre Bretin et de Jacquette Bossuet, lequel fut nommé François. Plus tard, en 1733, Toussaint Bretin, sieur d'Uchy, fut pourvu de l'office de correcteur à la Chambre des comptes (6).

VII. — Philiberte Boussuet, née le 18 août 1594, épousa Jacques Jannel, IIe du nom, fils de Pierre Jannel et de Marguerite de la Croix.

La famille Jannel ou de Jannel prétend remonter au XIIIe siècle, où Guyot, le premier ancêtre connu, commandait les châteaux de Richebourg, Lucy, Rochefort et Rigny, dans la Comté, sous Othe, comte-palatin de Bourgogne.

(1) Peincedé, I, 264.
(2) *Ibid.*, XXVI, 126.
(3) *Ibid.*, XXVIII, 435.
(4) Registres de l'état civil d'Auxonne.
(5) Registre des baptêmes d'Auxonne.
(6) J. d'Arbaumont, *ibid.*, 306.

Huit générations après, nous trouvons Pierre Jannel, le père de Jacques II, seigneur de Courchamp, Billy, Villers-les-Pots, Villers-Rotin, contrôleur au grenier à sel d'Auxonne et échevin de cette ville (1). Il eut de son mariage avec Marguerite de la Croix, trois enfants, en dehors de Jacques : Nicolas, qui fut aumônier de Madame la dauphine, et deux filles religieuses (2).

Les la Croix appartiennent à une ancienne famille d'Auxonne, représentée, à l'époque où nous reporte Marguerite de la Croix, par Jehan de la Croix, conseiller et secrétaire des commandements de la reine mère, Catherine de Médicis, marié à Marguerite Boussuet, en 1586, et par Hector de la Croix, contrôleur au grenier à sel d'Auxonne (3). Marguerite, qui était la fille du second, hérita du premier, son oncle paternel, en 1603, avec sa sœur Jehanne, mariée à Hugues Morel, et son frère Pierre de la Croix, des terres et seigneuries de Villers-les-Pots et Villers-Rotin (4), et c'est par là qu'elles sont entrées pour un tiers entre les mains des Jannel.

(1) Il fut pourvu de l'office de contrôleur, le 16 juin 1598, et échevin en 1603, V. Peincedé, V, 347; VII, 351.

(2) La Chesnaye-Desbois, XI, 20. La notice est fautive sur plusieurs points. V. *La Belle Défense de Saint-Jean-de-Losne.*

(3) Peincedé, V, 347. — Jehan de la Croix épousa Marguerite Boussuet, sans doute originaire de Seurre, et peut-être marraine de Marguerite de la Croix (Archives de la famille de Suremain de Missery).

(4) *Ibid.*, VII, 368, 391.

Marguerite Boussuet, dont il vient d'être question, est connue par la généalogie de la famille de Suremain et par un tableau qui reproduit ses traits à l'âge de vingt-trois ans. Ce tableau porte en haut, à gauche, l'écusson de Marguerite qui est de Bossuet ancien : *d'azur, à une roue d'or*, et à droite, l'inscription suivante en lettres majuscules du XVIII[e] siècle : MARGUERITE BOSSUET, FEMME DE JEAN DE LA CROIX, SECRÉTAIRE DES COMMANDEMENTS DE LA REINE CATHERINE DE MÉDICIS, MORTE EN 1630, AGÉE DE 65 ANS ; et plus bas : ÆTATIS SUÆ XXIII.

D'après cela, Marguerite Boussuet serait née vers 1565, mais où et dans quelle branche de la famille des Boussuet? on ne le peut savoir. L'inscription du portrait de Jehan de la Croix, également conservé, ajoute à ces détails qu'il suivit Henri III en Pologne et qu'il mourut sans enfants, en 1640, à l'âge de 80 ans (1). Il portait : *d'azur, à la croix pattée et alaisée d'or, écartelé de gueules à un coq d'or; sur le tout un écusson aussi d'or.*

Jacques Jannel, lieutenant civil au bailliage de Saint-Jean-de-Losne, donna, de concert avec Philiberte Boussuet, sa femme, en 1618, « un empericle en damas rouge cramoisi pour être placé au-dessus du grand autel de Saint-Jean-de-Losne » (2). Il est célèbre par la part qu'il prit à la défense de la ville en 1636 ; il signa la fameuse délibéra-

(1) V. les portraits de Marguerite Boussuet et de Jehan de la Croix chez Mme de Missery, rue des Bons-Enfants, n° 6, à Dijon.
(2) A. D. C., série E, 3,645.

tion du 2 novembre, et son nom se trouve encore aujourd'hui gravé sur le frontispice de l'hôtel de ville parmi ceux des héros dont la vaillante petite cité garde pieusement le souvenir. Il mourut deux ans après le siège. Il avait épousé en secondes noces Claudine Hernoux (1).

Il laissa de son premier mariage, un fils, Pierre, IIe du nom, lieutenant civil au bailliage après son père, en 1638, marié à Odette Boillaud, et de son deuxième, un autre fils dont le nom n'est pas donné, qui fut assassiné par son domestique sur le chemin d'Auxonne, et un troisième fils, Jacques, IIe du nom, marié à Jehanne Joliclerc, en 1660 (2).



Les Jannel portaient : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 jeannettes d'argent, 2 et 1.*

La Chesnaye-Desbois dit à ce sujet (3) que le

(1) Cf. *La Belle Défense* et *Le Livre d'or de la Belle Défense de Saint-Jean-de-Losne, en 1636, passim.*

(2) Mêmes sources comparées avec Peincedé, VII, 437.

(3) T. XI, pp. 21-23.

roi voulut qu'en mémoire du siège de Saint-Jean-de-Losne, la famille des Jannel surmontât son écu *d'une tour d'argent, saillante de la couronne en cimier, d'où sort un dextrochère armé d'une épée flamboyante*, avec ce cri d'armes : *J'ay en elle confiance*, et cette légende latine : *Gallas suorum strage fugatur.*

VIII. — François Bossuet, le financier, s'était marié, en 1636, avec Marguerite Beuverand, fille de Jacques Beuverand, avocat à Chalon-sur-Saône, mort avant le 24 octobre 1623, et de Jeanne Perrault.

Les Beuverand appartiennent à une famille d'avocats, dont on trouve les noms alliés aux Jeannin, aux Robert, aux Boucicault, de Chalon, dans le cours du XVIe siècle (1).

Marguerite Beuverand eut pour frères : 1° Pierre Beuverand, conseiller au bailliage de Chalon; 2° Jean-Baptiste Beuverand, mort en 1627; et pour sœurs : 1° Anne Beuverand, mariée à Claude Quarré, en 1623, et 2° Judith Beuverand, mariée à François Darain, également en 1623 (2).

Pierre Beuverand, le frère de Marguerite, est qualifié seigneur d'Ouroux et Cochey en partie; il reçut des lettres de noblesse, au mois de novembre 1644. Dès cette époque, la famille comptait de

(1) Peincedé, IV, 345; VII, 14, 124, 387, 703, 743, 783, 799; XVII, 1229; XXV, 259.
(2) V. de Juigné, II, 189-196.

nombreux représentants ; je citerai seulement : Louis de Beuverand, seigneur de la Loyère, pourvu d'une charge de conseiller laïc au Parlement de Dijon, le 9 décembre 1654, et Jacques-Auguste de Beuverand, d'abord avocat au Parlement de Toulouse, puis conseiller au Parlement de Metz, en 1693, marié à Dijon, le 22 mai 1695, à Marie-Françoise Pérard.



Les armes des Beuverand ont varié (1); celles qui figurent sur les lettres de noblesse de 1644 portent : *d'or, au bœuf passant de gueules; au chef d'azur, chargé d'un poisson d'argent.*

IX. — Du mariage de François Bossuet et de Marguerite Beuverand naquirent deux filles, dont nous avons à placer ici les alliances.

L'aînée, Marguerite Bossuet, née le 21 août 1634, épousa en premières noces, le 29 juillet 1653, Nicolas Méliand, dont nous connaissons le nom.

(1) Cf. J. d'Arbaumont, *ibid.*; La Chesnaye-Desbois, III, 155.

Il était d'une famille noble du Berry, qui a pour auteur Blaise Méliand, écuyer, seigneur d'Egligny, trésorier de France à Bourges, pourvu des offices de secrétaire du roi, le 5 juin 1585, et de secrétaire d'Etat, le 29 novembre 1586. Blaise Méliand, épousa, le 29 août 1585, Geneviève Vivien, dont il eut sept enfants, et mourut le 27 mars 1610. L'aîné, Blaise, IIe du nom, s'allia en premières noces à Geneviève Hurault, qui lui donna neuf enfants. Nicolas Méliand, celui qui nous occupe, était le quatrième. Né le 17 juin 1625, il devint conseiller au grand Conseil, le 20 février 1650, maître des requêtes, le 31 janvier 1651, et mourut en 1659. Il avait eu trois enfants de son mariage avec Marguerite Bossuet :

1o François Méliand qui mourut jeune;



2o Marguerite Méliand, successivement mariée à Claude de Chevrière, seigneur de Gravon, maître des requêtes, dont il eut deux filles, et à N. de Saint-Père, qui ne semble pas avoir laissé d'enfants.

3° Geneviève Méliand, morte avant 1661 (1).

Les Méliand portaient : *d'azur, à la croix d'or, cantonnée aux 1 et 4 d'une aigle, et aux 2 et 3 d'une ruche, le tout d'or.*

X. — Marguerite Bossuet, restée veuve de Nicolas Méliand, à vingt-cinq ans, épousa, en secondes noces, le 26 décembre 1663, Cyprien Perrot, chevalier, seigneur de Fercourt, pourvu de l'office de maître des requêtes à Paris, le 4 août précédent.

L'abbé Ledieu signale deux fils issus de cette seconde union : « MM. le marquis et le chevalier de Fercourt (2) », sans donner ni la date de leur naissance, ni leurs prénoms, ni leurs alliances ; il laisse penser qu'il y eut encore d'autres enfants qui ne vécurent pas. Il dit en effet de Marguerite Bossuet : « Elle est aujourd'hui veuve avec deux fils qui *lui restent* de ce mariage même. » On sait d'autre part qu'elle mourut le 27 mai 1716.

La famille des Perrot de Fercourt, seigneurs de Saint-Dié, a fourni anciennement à la ville de Paris un prévôt des marchands, et au Parlement de la capitale, un président et des conseillers ; elle était représentée, au temps de Marguerite Bossuet, par deux branches distinctes, où ont figuré un capitaine de cavalerie, François-Henri Perrot, marquis de Fercourt, marié, le 17 décembre 1721, à Marie-

(1) La Chesnaye-Desbois, XIII, 596.
(2) Ledieu, *ibid.*, I, 7 et 8.

Antoinette-Léonore de Créquy, et par un gouverneur des îles et côtes d'Acadie, marié à Magdeleine de la Guide (1).



Les Fercourt portaient : *d'azur, à deux croissants d'argent, l'un sur l'autre, celui d'en bas renversé; au chef d'or chargé de trois aiglettes de sable.*

XI. — La seconde fille de François Bossuet et de Marguerite Beuverand nous apporte une alliance illustre entre toutes, où paraissent chefs d'abbayes, évêques, archevêques, maréchaux de France, ministres d'Etat. Née vers 1641, Elisabeth Bossuet fut mariée, en 1658, à Armand-Léon le Bouthillier, comte de Chavigny, seigneur de Pons-sur-Seine, maître des requêtes au Parlement de Paris. Il se trouvait cousin issu de germain du célèbre abbé de Rancé, comme petit-fils de Claude, lequel était frère de Denys le Bouthillier, IIe du

(1) La Chesnaye-Desbois, XV, 720.

nom, le propre père du réformateur de la Trappe.

La famille le Bouthillier est originaire de Bretagne (1). Le premier nom connu est Jehan le Bouthillier, seigneur de Maupertuis, marié à Marguerite d'Est, bisaïeul de Claude, qui continue la branche aînée, et de Denys, IIe du nom, auteur de la branche des seigneurs de Rancé. Leur père, Denys, Ier du nom, fut avocat général au Parlement de Paris, conseiller au présidial d'Angoulême et conseiller d'Etat. Marié à Claude de Macheco, il en avait eu, sans parler de Claude et de Denys, IIe du nom, deux autres fils, Sébastien et Victor qui furent, le premier, évêque d'Aire, le second, archevêque de Tours, et deux filles, l'une, mariée à M. de la Barde, l'autre, abbesse de Saint-Antoine-des-Champs, à Paris.

Claude le Bouthillier, son fils aîné, fut seigneur de Pons-sur-Seine et autres lieux, conseiller au Parlement de Paris, en 1613, secrétaire des commandements de la reine Marie de Médicis, puis secrétaire d'Etat et surintendant des finances; il épousa, en 1606, Marie de Bragelongne. Nommé par Louis XIII membre du Conseil de régence, Claude fut éloigné des affaires, et mourut dans la retraite.

Léon le Bouthillier, fils de Claude et de Marie de Bragelongne, comte de Chavigny et de Busan-

(1) Moréri, *Le Grand Dictionnaire historique*, etc., II, 411. — La Chesnaye-Desbois, *ibid.*, III, 890.

çois, d'abord conseiller au Parlement de Paris, puis conseiller, ministre et secrétaire d'Etat, commandeur et grand trésorier des ordres de Sa Majesté, fut également désigné par Louis XIII, comme membre du Conseil de régence, se vit éloigné comme son père, et mourut le 11 octobre 1652, à l'âge de quarante-quatre ans. Il laissa d'Anne Phélypeaux, son épouse, fille unique de Jean Phélypeaux, seigneur de Ville-Savin, comte de Busançois, treize enfants, six fils et sept filles :

1° Armand-Léon le Bouthillier, celui qui épousa Elisabeth Bossuet, et dont nous donnerons plus loin la descendance;

2° Gaston-Jean-Baptiste le Bouthillier, marquis de Chavigny, brigadier des armées du roi, colonel du régiment de Piémont, mort sans alliance, le 24 octobre 1718;

3° Jacques-Léon le Bouthillier, marquis de Beaujeu, marié 1° à Catherine Terrot, et 2° à Françoise-Louise de Mesgrigny, mort le 2 novembre 1712.

4° François le Bouthillier, évêque de Rennes, puis de Troyes, ensuite membre du Conseil de régence après la mort de Louis XIV, décédé le 15 septembre 1731 (1);

5° Louis le Bouthillier, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte, décédé le 17 juillet 1694;

(1) Cf. Moréri et La Chesnaye-Desbois, *ibid.*; ce dernier donne un ordre différent pour les fils à partir de François, et pour les filles, à partir de Julie. Art. *Bouthillier*.

6° Gilbert-Antoine le Bouthillier, chevalier de minorité dans l'ordre de Malte, puis abbé, mort le 20 juin 1697, grand vicaire de Troyes.

Voici les noms des filles :

1° Louise-Françoise le Bouthillier, mariée à Philippe de Clérambault, maréchal de France, morte le 27 décembre (1) 1722, dans sa 89e année;

2° Anne le Bouthillier, religieuse de l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs, à Paris, décédée, le 17 février 1712;

3° Henriette le Bouthillier, épouse de Henri-Louis de Loménie, secrétaire d'Etat, morte à 27 ans, en 1664;

4° Julie le Bouthillier, première abbesse d'Issy, morte le 22 janvier 1694.

5° Renée le Bouthillier, mariée à Jehan Beuzelin, seigneur de Bosmelet, président à mortier au Parlement de Rouen, décédée le 20 mars 1711 ;

6° Marie le Bouthillier, qui épousa en premières noces Nicolas Brûlart, premier président au Parlement de Bourgogne, et en secondes, César-Auguste, duc de Choiseul, pair de France;

7° Elisabeth le Bouthillier, seconde abbesse d'Issy, morte en juin 1714.

Tels sont les oncles et tantes, beaux-frères et belles-sœurs d'Elisabeth Bossuet. Donnons maintenant les noms de ses enfants, ainsi que leurs al-

(1) Registres de Saint-Roch. La Chesnaye-Desbois et Moréri indiquent le 27 novembre 1722.

liances. Elle resta veuve, en 1684, avec quatre fils et une fille; elle mourut, le 7 mai 1717, à l'âge de soixante-seize ans (1).

1° L'aîné de ses fils, Armand-Victor, comte de Chavigny, capitaine de vaisseau, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, épousa, le 20 novembre 1703, Lucie de Goddes de Varennes; il laissa trois enfants (2) : un fils, Armand, qui mourut jeune et deux filles, dont l'une épousa M. d'Orville, et l'autre fut la première femme de Louis-Léon le Bouthillier, comte de Beaujeu, son cousin-germain, et mère d'une fille qui devint marquise de Valbelle;

2° Claude-François le Bouthillier, colonel du régiment d'Auvergne, brigadier des armées du roi et inspecteur général de l'Infanterie, mort sans alliance, le 14 mars 1703, à Guastalla, en Italie;

3° Louis le Bouthillier, marquis de Ville-Savin et de Pons-sur-Seine, colonel du régiment de Quercy-Infanterie, qui épousa, le 9 juillet 1709, Magdeleine-Anthoinette Legouz-Maillard, dont il eut Claude-Louis, marié à vingt ans, le 13 avril 1735,

(1) L'édition de Moréri de 1759 donne la date du 7 mai 1717 au lieu du 17 mai qu'on trouve dans l'édition de 1740. La date du 7 mai est exacte. Cf. Les généalogies de la famille Le Gouz de Saint-Seine, par Mme la vicomtesse de Saint-Seine (Documents de la famille le Bouthillier).

(2) La Chesnaye-Desbois se trompe en donnant au fils d'Armand Victor, le nom de Claude-Louis, auquel il fait également par erreur épouser Françoise-Mélanie de la Fare, p. 892. A l'article La Fare, VII, 725, l'auteur se corrige lui-même. Cf. la collection précédente.

à Françoise-Mélanie, *aliàs* Magdeleine, fille unique de Philippe-Charles de la Fare, maréchal de France;

4° Denys-François le Bouthillier, nommé évêque de Troyes après la démission de François le Bouthillier, son oncle, et transféré depuis à l'archevêché de Sens, mort le 9 novembre 1730;

5° Elisabeth le Bouthillier, religieuse, puis abbesse des Clairets (1), monastère de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Chartres.



Les Bouthillier portent : *d'azur, à trois fusées d'or, mises en fasce.*

XII. — Le groupe d'Auxonne appelle encore ici Denise Bossuet, fille d'André Boussuet et de Marguerite Margeret. Elle avait épousé, comme on a dit, le 1er décembre 1630, Pierre Dumay, alors

(1) V. de Juigné, III, 890; Moréri, *ibid.*, et La Chesnaye-Desbois, *ibid.*, et VII, 725. — Ledieu, *ibid.*, donne le troisième rang à l'évêque de Troyes.

avocat au Parlement, et depuis greffier en chef de la Chambre des comptes.

Les Dumay sont anciens en Bourgogne. Un d'eux figure dans une revue militaire de 1405; d'autres dans des transactions de famille en 1551 (1). Ceux qui nous occupent sont originaires de Saint-Jean-de-Losne, où ils exerçaient la profession de marchands, à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle. Jehan Dumay, marié à Suzanne Chevalier, par contrat du 8 septembre 1604, faisait partie de l'Echevinage en 1636. Il se distingua pendant le siège et signa, lui aussi, l'immortelle délibération (2).

Pierre Dumay, l'un de ses fils, celui dont nous parlons, se trouvait sûrement au nombre des combattants. Il avait déjà, à cette date, plusieurs enfants de Denise Bossuet; en voici la liste complète, en commençant par les fils :

1° Jean-Baptiste Dumay, correcteur des comptes, marié, le 11 décembre 1656, à Cécile Suremain, fille de François Suremain, ancien maire d'Auxonne et de Marguerite Camus (3);

2° François Dumay, baptisé le 19 septembre 1633, ayant pour parrain François Bossuet et pour marraine Guillemette Millet, que nous connaissons l'un et l'autre;

3° Lazare Dumay, baptisé le 1er février 1635,

(1) Peincedé, XXVIII, 1,100; XXIX, 414, 456, 578.

(2) V. *La Belle Défense, passim.*

(3) Cf. J. d'Arbaumont, *ibid.*, 300.

ayant pour parrain Lazare Dumay, fils de Jehan Dumay, marchand à Saint-Jean-de-Losne, et pour marraine, Marie, fille de Julien Chevalier, procureur à la Cour ;

4° Maurice Dumay, né le 7 février 1636, qui devint secrétaire du roi, puis trésorier des menus plaisirs de Sa Majesté ;

5° Bénigne Dumay, baptisé le 7 février 1637, dont le parrain fut Bénigne Bossuet, avocat au Parlement ~~et au Conseil d'Etat~~, et la marraine Anne Giroux, veuve de Guillaume de la Mare, trésorier en Bourgogne (1) ;

6° Anthoine Dumay, religieux en l'abbaye de Cîteaux ;



7° Anne Dumay, qui se fit religieuse au couvent des Ursulines de Saint-Jean-de-Losne.

Le greffier en chef de la Chambre des comptes se trouvant veuf à la suite de toutes ces naissances,

(1) Voir pour toutes ces indications, depuis François Dumay, A. C. D., B, 496 et 497.

épousa en secondes noces Guillemette de Requeleyne dont il eut encore plusieurs enfants.

Les Dumay portaient : *d'argent, à un may de sinople soutenu d'un croissant de sable.*

XIII. — Après le cycle des Bossuet d'Auxonne, nous passons à celui d'Aiserey, beaucoup moins important, puisqu'il ne comprend que deux alliances connues, celle de son auteur, Claude Bossuet, et celle de l'un de ses deux fils, Etienne Bossuet, l'alliance de l'autre, si elle existe, n'étant pas indiquée dans nos documents.

Claude, avons-nous dit, épousa Guillemette Millet, fille d'Etienne Millet, et de sa seconde femme, Judith Baillet.

Les Millet, ou Milet, remontent à Jehan, marchand et changeur à Seurre, en 1448, maire de cette ville en 1455. Pierre et Jehan, ses fils, sont désignés, l'un et l'autre, comme secrétaires de Philippe le Bon, et, en 1457, comme commissaires sur le fait des domaines, finances et réformation des officiers du duc (1).

Etienne, fils de Pierre, Ier du nom, figure comme clerc-auditeur en la Chambre des comptes, en 1447. Pierre Millet, IIe du nom, exerça la charge de maître ordinaire en la même Chambre, et épousa Marguerite Desbarres, dont il eut :

1° Etienne Millet, le beau-père de Claude Bossuet ;

(1) V. J. d'Arbaumont, 150.

2° Pierre Millet, IIIe du nom, seigneur d'Oisilly et Marcilly, maître des comptes en 1582, marié à Jehanne Milletot;

3° Jehanne Millet, femme de Pierre de la Grange, conseiller au Parlement de Dijon.

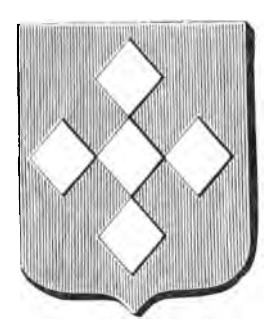
Etienne Millet, seigneur de la Cosne, d'Aiserey et de Vergy, fut pourvu de l'office de conseiller laïc au Parlement, le 29 juillet 1570, et reçu le 30 janvier 1572. Il se maria trois fois, la première, à Marguerite Fyot, en 1572, la seconde, à Judith Baillet, la troisième, à Eléonore de Clugny. Il laissa de sa seconde union : 1° François Millet, qui épousa Marguerite de Malain, et 2° Guillemette Millet, née vers 1578, morte le 19 mars 1659, âgée de quatre-vingt-un ans.

Judith Baillet était fille de Robert Baillet, seigneur d'Hauterive, lieutenant général au bailliage de Chalon, et de Philiberte Petit; elle était veuve en premières noces d'Olivier Sayve, avocat général au Parlement. Les Baillet sont d'une famille originaire de Paray-le-Monial. Ils ont fourni un avocat général et un premier président au Parlement de Dijon, un président aux requêtes du Palais, à Dijon, un autre à celles du Parlement de Paris et d'autres membres des cours souveraines (1).

Nous connaissons les enfants nés du mariage de

(1) Cf. J. d'Arbaumont, *ibid.*, 150, 33; — Palliot, *Le Parlement*, 227, 248, etc.; — Boullemier, *Armorial*, II, 108; — de Juigné, *ibid.*, XI, 262.

Claude Bossuet et de Guillemette Millet ; il ne nous reste plus qu'à parler de l'alliance de l'un d'eux.



Les Millet portaient : *de gueules, à une croix losangée d'argent de cinq pièces.*

XIV. — Etienne Bossuet, l'aîné des fils de Claude Bossuet et de Guillemette Millet, épousa, comme on a dit, le 11 juin 1652, Claude Savot, fille de Guillaume-Nicolas Savot et de Jehanne Robelin.

La famille Savot remonte à Zacharie Savot, greffier alternatif des Etats de Bourgogne en 1596. On lui connaît comme fils, Nicolas-Guillaume, seigneur d'Ogny, gouverneur de la chancellerie de Bourgogne, receveur général du taillon et maître des requêtes de la reine Marie de Médicis, qui fut marié à Jehanne Robelin. De ce mariage naquirent : 1° Vincent-Bernard Savot, seigneur d'Ogny, président à la Chambre des comptes, qui épousa Philiberte Joly, fille de Jehan Joly, maître des comptes et de Pierrette Jeant (1) ;

(1) V. J. d'Arbaumont, *ibid.*, 54 ; — de Juigné, XV, 221.

2° Claude Savot, mariée à Etienne Bossuet. Les Robelin appartiennent à une famille parlementaire où nous trouvons Vincent Robelin, conseiller laïc au Parlement de Dijon, en 1571, Vincent Robelin son fils, président en 1590, et Lazare Robelin, son petit-fils, également président en 1636 (1).



Les Savot portaient : *d'or, à trois merlettes de sable.*

Voilà, en résumé, ce que nous avons pu découvrir de la famille qui a produit Bossuet, et de ses alliances au premier degré, soit dans la ligne principale, soit dans les branches collatérales.

Si l'on demandait, en reprenant l'idée par laquelle a débuté cette étude, comment il y aurait lieu de reproduire les traits de notre illustre compatriote dans la statue qu'on lui prépare, la réponse serait facile.

(1) Palliot, *ibid.*, 90, 96, 223.

Chacun s'attend à voir reparaître un des types de Bossuet les plus connus. Lequel choisir entre le Bossuet de Bridan, au port majestueux, quoique un peu théâtral, et celui de Coysevox, à la tête expressive, sous un ciseau trop tourmenté ? Sera-ce le buste peint par Mignard, à l'âge de quarante-trois ou quarante-quatre ans, où respire la sérénité de l'esprit, mais sans l'éclair du génie, ou bien l'œuvre de Rigaud, aux allures trop solennelles aussi, mais plus affinée que les précédentes, adoucie peut-être, et sûrement plus rayonnante, à soixante-douze ans, comme si l'âge, contrairement à ce qu'il fait d'ordinaire, avait embelli ce grand homme.

Ce sont là de beaux modèles, malgré ce qu'on y peut reprendre. Ils ont de plus cet avantage de fixer les traits auxquels sont accoutumés nos yeux. Que le nouveau sculpteur s'inspire de ces œuvres diverses, qu'il en synthétise les qualités et qu'il nous donne un vrai Bossuet (1). Il faut que chacun puisse le reconnaître, et s'écrier, pour ainsi dire, en le voyant : « C'est lui ! » En pareil cas l'hésitation n'est pas permise, nul doute ne doit paraître. Autrement, l'œuvre n'aurait point la sanction de l'opinion publique.

Pour rattacher Bossuet à ses origines et pour

(1) Cf. *Les portraits de Bossuet*, par Mgr Le Nordez, évêque de Dijon, *Bulletin d'Histoire*, etc., *du diocèse de Dijon*, 1899, p. 127.— V. Musée de Dijon, nos 454 et 965, et Musée Bossuet, à l'Evêché de Dijon.

faire une statue bien dijonnaise, il serait désirable, semble-t-il, de placer sur les faces du socle de son piédestal des bas-reliefs qui pourraient être tout à fait significatifs.

Ainsi, par exemple, si l'on voulait remonter aux souvenirs de Seurre, on pourrait mettre en scène la réception de Jacquot Boussuet, un des premiers aïeux, comme bourgeois de la ville en 1460, ou bien le Mystère de Saint-Martin, où figurèrent deux autres parents, Jacques et Etienne Boussuet, ou bien encore, la maison familiale bâtie par un antique maïeur, en n'omettant pas la date de 1504.

Des épisodes moins lointains plairaient particulièrement aux Dijonnais, ceux-ci entre autres : Jacques Bossuet, conseiller au Parlement, l'aïeul du grand évêque, prenant parti pour la cause nationale, au milieu des agitations de la Ligue; Bénigne Bossuet, son père, apaisant la sédition du Lanturelu devant sa propre maison, en 1630; le baptême de l'enfant lui-même porté à l'église Saint-Jean, le jour de sa naissance ; ses premières études au collège des Godrans où le conduit son oncle, Claude Bossuet, d'Aiserey. La première scène, celle qui rappellerait le souvenir de Jacques Boussuet, l'ancien maïeur de Dijon, l'une des gloires de la famille, serait à la fois un beau souvenir et une grande leçon. La seconde, en montrant le succès qu'a remporté l'éloquence du père, ferait penser aux triomphes oratoires du fils. La troisième et la

quatrième seraient tout à fait appropriées au but certain de l'ardent promoteur du monument, je veux dire, l'hommage rendu à Bossuet lui-même, parceque sa famille est dijonnaise, qu'il est né lui-même à Dijon, qu'il y a été baptisé et qu'il y a fait ses premières études.

« Par la force de son génie, a dit Mgr l'Evêque de Dijon (1), la hauteur de son éloquence, la science de ses écrits et l'idéale perfection de son style, par la grandeur de son caractère, la largeur et la fécondité de son action publique au service de la Patrie comme de l'Eglise, Bossuet appartient à la France entière, sinon même à l'humanité. »

Après avoir parlé de la statue qu'il s'agit d'élever à Meaux, au nom, pour ainsi dire, de la nation tout entière, Mgr Le Nordez ajoute : « Mais par sa naissance, Bossuet est à nous seuls ; il est fils de la Bourgogne, et nôtre est son berceau. La France lui a rendu son hommage, à nous maintenant de lui rendre le nôtre. »

Dans cet ordre d'idées, les artistes, comme on voit, ne seraient pas embarrassés pour trouver de beaux thèmes sur lesquels ils pourraient, tout en tenant compte de l'histoire, donner libre carrière à leur inspiration.

(1) *Lettre pastorale sur l'érection d'un monument de Bossuet à Dijon* 1900, n° 4, p. 85.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

I

ABBRÉVIATIONS

A. C. A. : Archives de la Cour d'appel de Dijon.
A. C. D. : Archives communales de Dijon.
A. D. C. : Archives départementales de la Côte-d'Or.
A. N. : Archives nationales.
A. S. : Archives de Seurre.
B. D. : Bibliothèque municipale de Dijon.
C. P. : Collections particulières.

II

MANUSCRITS

Arbaumont (M. J. d'). — Documents de famille, C. P.

Avenas (M. de Guillain d'). — Recueils généalogiques, C. P.

Boullemier (l'abbé). — Généalogies de Bourgogne, Bresse et Dombes ; — Notices généalogiques et armoiries de diverses familles nobles de Bourgogne, B. D.

Cerche des feux du comté d'Auxonne et des terres d'Outre-Saône, A. D. C., série B.

Chambre des comptes de Dijon. — Comptes des trésoriers, provisions des divers offices, etc., A. D. C., série C.

Chambre de ville de Dijon. — Procès-verbaux de l'élection des maires, délibérations de la Chambre des comptes de la ville, etc., A. D. C., séries B, L et M.

Chapitre cathédral de Saint-Etienne de Dijon. — Collations des offices, délibérations du chapitre, requêtes au Parlement, A. D. C., série G.

Chenevet (l'abbé). — Les Eglises de Dijon, B. D.

Collon (l'abbé). — Mémoires historiques sur Vitteaux. Archives de la fabrique de Vitteaux.

Eglise cathédrale de Dijon. — Archives du Chapitre.

Epoisses (château d'). — Archives de la famille de Guitaut, C. P.

Etat civil d'Auxonne. — Registre des baptêmes de 1559 à 1671, A. D. C.; — autres registres, hôtel de ville d'Auxonne; — état civil des sept anciennes paroisses de Dijon, A. D. C., série B., supplément; — autres registres à l'hôtel de ville de Dijon; — état civil de Seurre, hôtel de ville, etc.

Etats de Bourgogne. — Registres des délibérations, A. D. C., série C.

Etats d'Auxonne. — Registre des délibérations, A. D. C., séries B et C.

Familiarité et fabrique de l'église de Seurre. — Statuts, délibérations, fondations de chapelles, constitutions de rentes, etc., A. D. C., série E.

Fondations d'anniversaires à l'église de Seurre. — A. D. C., série G.

Fonds Colbert. — Mélanges Colbert; — procès Fouquet, A. N.

Fonds Baudot. — Généalogie de M. Bossuet, n° 63; — traditions de l'église Saint-Jean, n° 236, B. D.

Fonds de Juigné. — Acquêts de M. Andrey Boussuet, B. D.

Généalogie de la maison de Berbis, C. P.

Généalogie de Bossuet, A. D. C., série G.

Généalogie de la famille de Saint-Seine, C. P.

Généalogie de la famille Fénéon, à Semur-en-Auxois, C. P.

Grignard (l'abbé François). — Histoire manuscrite de Grignon, C. P.

Inventaire des archives de Seurre, ancien et nouveau, celui-ci par M. de Gouvenain, A. S.
Juigné (le baron de). — Fatras généalogiques, B. D.
Missery (Mme de). — Galerie de tableaux, C. P.
Musée archéologique. — Inscription tombale.
Musée Bossuet. — Portraits et gravures de Bossuet.
Necrologium Sancti Stephani, A. D. C.
Notaires et tabellions. — Protocoles des notaires d'Auxonne, de Dijon, de Seurre, de Vitteaux, etc., A. D. C., série E.
Ormesson (d'). — Journal d'Olivier d'Ormesson, B. D.
Palliot (Pierre). — Mémoires généalogiques, n° 481 ; — familles de Bourgogne, n° 12, B. D.
Peincedé. — Recueils de Bourgogne, lettres patentes des rois, contrats, provisions, reprises de fiefs, etc., A. D. C.
Parlement de Bourgogne. — Enregistrement des provisions des offices ; — registres des délibérations, etc., A. C. A., B. n° 10,073 ; 12,145.
Refuge de Dijon (Maison du), A. D. C.
Rôles des tailles des habitants des sept paroisses de Dijon. A. C. D., série M.
Réceptions des bourgeois moyennant finance ; — délibérations du Conseil de ville, A. D. C., série E.
Seurre. — Archives de l'hôtel de ville, titres et franchises des habitants, A. S. ; — registre du Conseil de la ville de Seurre. Fonds Baudot, B. D.
Serrigny (Ernest). — Copie de l'ancien inventaire des archives de Seurre ; — copie du Mystère de Saint-Martin, d'après l'original, à la Bibliothèque nationale, Fonds La Vallière.

III

IMPRIMÉS

AMANTON (Claude-Nicolas). — Galerie auxonnaise ou revue générale des Auxonnais dignes de mémoire. Auxonne, Sau-

nié, 1835. — Jetons des villes et maires de Dijon, Beaune et Auxonne. — Mém. de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, t. VIII.

Aperçu succinct sur l'ordre des chevaliers de Saint-George, etc. Vesoul, imprim. C.-F. Bobillier, 1834 (sans nom d'auteur).

Arbaumont (Jules d'). — Armorial de la Chambre des comptes de Dijon. Dijon, Lamarche, 1881.

Auriac (M. d'). — Armorial de la noblesse de France, publié sous la direction de MM. d'Auriac et Acquier. Paris, 1855-56.

Bachelin-Deflorenne. — Etat présent de la noblesse française. Paris, Bachelin-Deflorenne, MDCCCLXIII.

Baudot (Pierre-Louis). — Lettre à M. Cl.-Xav. Girault, au sujet de sa notice historique sur les aïeux de J.-Bénigne Bossuet et sa patrie d'origine. Dijon, 1808.

Bausset (le cardinal de). — Histoire de Bossuet composée sur les manuscrits originaux. Versailles, Lebel, 1814.

Beaune (Henri) et d'Arbaumont (Jules). — La noblesse aux Etats de Bourgogne, de 1350 à 1789. Dijon, Lamarche, MDCCCLXIV.

Berriat-Saint-Prix. — Histoire du droit romain, Paris, 1821.

Bibliothèque générale des écrivains de l'ordre de Saint-Benoît. Bouillon, MDCCLXXVII.

Borel d'Hauterive et vicomte Albert Révérend. — Annuaire de la noblesse de France, 46e volume, année 1890. — Notice généalogique sur la famille de Simony. Paris, E. Plon, sans date.

Bossuet. — Œuvres complètes publiées... par F. Lachat. Paris, L. Vivès, 1862.

Bulletin d'Histoire, de Littérature et d'Art religieux du diocèse de Dijon. Années 1899-1903.

Capitulation (La) de la ville de Seurre ou Bellegarde, faite entre le duc de Vendosme et le comte de Tavannes, pour estre demain, 21 de ce mois, remise entre les mains du

Roy. A Paris du bureau d'Adresse, aux Galleries du Louvre, devant la ruë S. Thomas, le 20 août 1650. C. P.

Clémentine. — Edition de Thielman Kerver. Paris, 1507.

Courtépée. — Description générale et particulière du duché de Bourgogne. Dijon, L.-N. Frantin, MDCCLXXV.

Defay. — Nouvel état général des villes, bourgs et paroisses de Bourgogne. Dijon, Defay, 1783.

Dunod de Charnage. — Mémoires pour servir à l'histoire des comtes de Bourgogne. Besançon et Dijon, 1740.

Floquet (A.). — Etudes sur la vie de Bossuet de 1627 à 1670. Paris, 1855.

Fyot (l'abbé).— Histoire de l'église abbatiale et collégiale de Saint-Estienne de Dijon. Dijon, Jean Ressayre, MDCXCVI.

Garnier (Joseph). — Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne. Dijon, Rabutôt, 1867. — Analecta divionensia. Correspondance de la mairie de Dijon. Rabutôt, 1868-1870.

Généalogie de Symony en Bourgogne, originaires de Lorraine, 12 pages in-folio, sans lieu ni date.

Girault (Claude-Xavier). — Notice historique sur les aïeux de Jacques-Bénigne Bossuet et sa patrie d'origine. Dijon, Frantin, 1808. — Réponse de M. Girault à la lettre de M. Baudot du 25 mars 1808, sur les aïeux de Bossuet. Dijon, 1808.

Godefroy (Frédéric). — Dictionnaire de l'ancienne langue française. Paris, F. Vieweg, 1880-1898.

Gordes (L.-M.-A. de Simiane de). — Rituale Lingonense. Lingonis, N. Secard, MDCLXXIX.

Griselle (Eugène). — Lettres inédites du frère de Bossuet. Etudes, revue des pères de la Comp. de Jésus. Paris, 1901 et 1902.

Guillemot (Paul). — Histoire de Seurre, suivie de ses chartes d'affranchissement. Beaune, 1859.

Intermédiaire (L') des chercheurs et des curieux. Paris, année 1901.

Joux (P. de). — Histoire de Notre-Dame d'Etang. Dijon, 1726.

Krau (Edouard). — Origines et noblesse de Bossuet. « Le Bien Public », 13 janvier 1901.

La Chesnaye-Desbois. — Dictionnaire de la noblesse, contenant les généalogies, etc. Paris, 1770-1786.

Lebarq (l'abbé J.). — Œuvres oratoires de Bossuet. Desclée, Lille, MDCCXC.

Ledieu. — Mémoires et Journal sur la vie et les ouvrages de Bossuet, par M. l'abbé Guettée. — Mémoires et fragments de l'abbé Ledieu. Paris, Didier, 1858.

Lenet. — Mémoires. Collection Petitot. Paris, 1819-1829.

Le Nordez (Mgr). — Les portraits de Bossuet. Bulletin d'histoire, de Littérature et d'Art religieux, 1899. — Lettre pastorale pour l'érection d'un monument de Bossuet à Dijon, 1900.

Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or. Dijon et Paris, 1841 et suiv.

Michel. — Biographie du Parlement de Metz. Metz, 1853.

Milsand (Philibert). — Les rues de Dijon, leurs dénominations anciennes et nouvelles, etc. Paris, Aubry, 1874.

Montglat. — Mémoires. Collection Petitot, Paris, 1819-1829.

Moreau (C.). — Choix de Mazarinades. Paris, J. Renouard, MDCCCLIII.

Noel (P.). — Monographie de la ville de Seurre. Dijon, Darantiere, 1887.

Palliot (Pierre). — Le Parlement de Bourgongne, son origine, son établissement et son progrès, etc. Dijon, 1649.

Péronne (J.-M.). — Vie de Mgr de Simony. Paris, Vivès, 1861.

Petit de Julleville (L.). — Les Mystères. Paris, Hachette, 1880.

Petitot. — Continuation de l'Histoire du Parlement de Bourgogne, depuis 1649 jusqu'en 1733. Dijon, 1733.

Plancher (Dom Urbain) et dom Merle. — Histoire générale et particulière de Bourgogne, etc. Dijon, 1739-1781.

Revue Bossuet, publiée sous la direction de M. E. Levesque. 1900-1902, Paris, bureaux du Correspondant.

Rossignol. — Conquête de la Franche-Comté. Dijon, 1853.

Saint-Alais (Nic.-Victor de). — Nobiliaire universel de France, etc. Paris, A. Bertrand, 1814-1843.

Serrigny (Ernest). — La représentation d'un Mystère de saint Martin à Seurre en 1496. Dijon, 1888.

Statuts de l'Ordre de Saint-George, etc. Besançon, imp. J.-M. Charmet, MDCCLXVIII.

Tessereau. — Histoire chronologique de la Chancellerie de France. Paris, 1710.

Thomas (Jules). — Le Livre d'or de la belle défense de Saint-Jean de Losne en 1636. Dijon, 1892. — La Belle Défense de Saint-Jean de Losne en 1636. Dijon, 1886.

INDEX ONOMASTIQUE

I

LES BOSSUET ET LEURS PRÉNOMS (1)

(1) On n'a pas indiqué toutes les références, pour ne point trop charger la table.

II

PARENTÉS ET ALLIANCES (1), NOMS DIVERS

(1) Quand les familles comptent un certain nombre de représentants, ils ne sont pas tous indiqués nominativement.

